

Jacques HAMEL

sociologue, département de sociologie, Université de Montréal

(1997)

Étude de cas et sciences sociales

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
[Page web](http://www.jmt-sociologue.uqac.ca/). Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES](#).

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Jacques HAMEL

ÉTUDE DE CAS ET SCIENCES SOCIALES.

Montréal-Paris : Les Éditions L'Harmattan, 1997, 124 pp. Collection "Outils de recherche".

L'auteur nous a accordé conjointement le 1^{er} février 2016 l'autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : jacques.hamel@umontreal.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

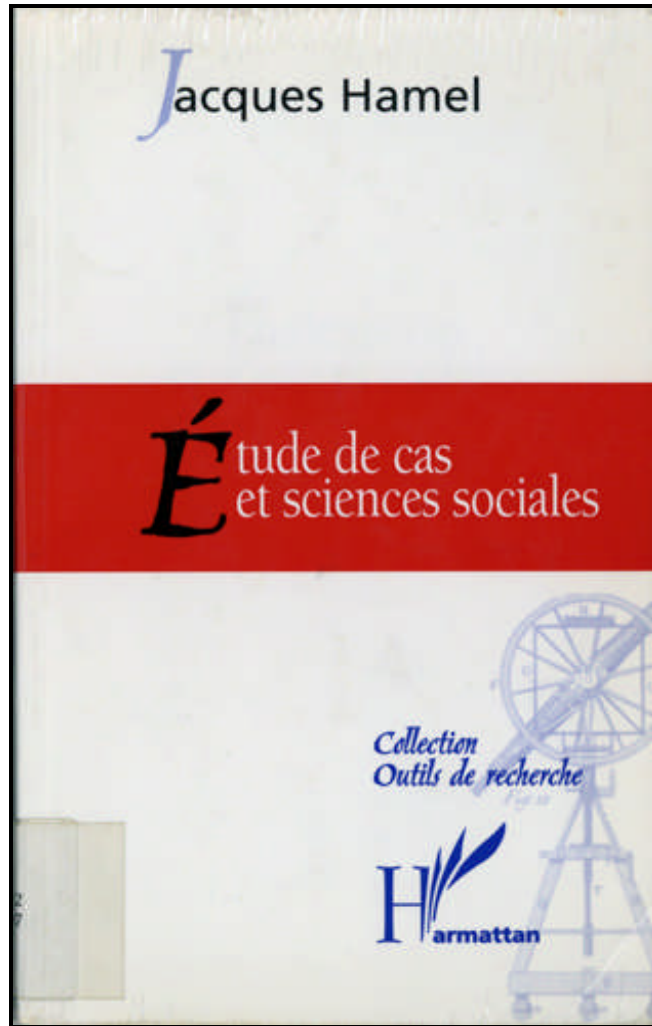
Édition numérique réalisée le 8 février 2016 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Alain BIHR

sociologue, département de sociologie, Université de Montréal

ÉTUDE DE CAS
ET SCIENCES SOCIALES.



Montréal-Paris : Les Éditions L'Harmattan, 1997, 124 pp. Collection "Outils de recherche".

Note pour la version numérique : la pagination correspondant à l'édition d'origine est indiquée entre crochets dans le texte.

[2]

Jacques Hamel

Étude de cas et sciences sociales

Collection Outils de recherche

Diffusion Europe, Asie et Afrique :

L'Harmattan

5-7, rue de l'École Polytechnique

75005 Paris, FRANCE

33 (1) 43.54.79.10

Diffusion Amériques :

Harmattan Inc.

55, rue St-Jacques, Montréal

Canada,

H2Y 1K9

1 (514) 286-9048

Conception graphique et montage : Olivier Lasser

Sauf à des fins de citation, toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

© Harmattan Inc., 1997

ISBN : 2-89489-022-2

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

[3]

Jacques Hamel

Étude de cas et sciences sociales



Collection Outils de recherche

Montréal – Paris

L'Harmattan

55, rue St-Jacques Montréal

Canada H2Y 1K9

5-7, rue de l'École Polytechnique

75005 Paris France

[4]

Collection
Outils de recherche

Dirigée par Manon Tremblay

La collection Outils de recherche porte sur la méthodologie de la recherche en sciences sociales. Son objectif est de fournir aux étudiants du post-secondaire les principaux éléments de base en méthodologie de la recherche. Outils de recherche veut aussi fournir aux professeurs la possibilité de construire leur enseignement en insistant sur certaines thématiques de la méthodologie, s'appuyant, pour cela, sur de courts ouvrages. La collection veut offrir des livres qui sont totalement indépendants les uns des autres, bien qu'intégrés dans une démarche unifiée d'apprentissage.

Les ouvrages couvrent trois champs d'intérêt. Le premier présente des questions de fond en recherche, rejoignant des thèmes tels que la définition du problème de recherche, la revue de la littérature, les théories liées à une discipline ou l'éthique en recherche. Le second champ est celui des méthodes qualitatives, ou des techniques de recherche, telles que l'observation, l'entrevue ou l'analyse de contenu. Enfin, le troisième est celui des méthodes quantitatives : le rôle de l'informatique en recherche, les techniques statistiques à proprement parler et d'autres techniques de recherche.

[5]

Étude de cas et sciences sociales

Table des matières

Quatrième de couverture

Introduction : *L'étude de cas : une définition* [7]

Chapitre 1. Bref rappel historique de l'étude monographique en sociologie et en anthropologie [13]

L'étude de cas dans la sociologie française : les monographies de famille de Frédéric Le Play [13]

La monographie et l'observation participante en anthropologie : Bronislaw Malinowski [26]

L'École de Chicago et l'étude de cas [30]

Chapitre 2. Le conflit des méthodes et la critique de l'étude de cas [37]

L'École de Chicago et les études du Canada français [45]

Chapitre 3. Les études de cas contemporaines [53]

L'intervention sociologique d'Alain Touraine [53]

- * Les détails techniques de la méthode de l'intervention sociologique : sur le statut de la connaissance pratique [58]
- * Sur la représentativité du groupe : le cas d'un mouvement social [59]
- * Le stade de la conversion et la construction de l'explication sociologique [61]

L'auto-analyse provoquée et accompagnée de Pierre Bourdieu [66]

- * Sur le statut de l'individuel en sociologie [67]
- * Étude de cas et démocratisation de l'analyse sociologique [70]
- * Le statut du sens commun et la rupture épistémologique [71]
- * La démocratisation de l'analyse sociologique et l'écriture de la sociologie [75]

Chapitre 4. [Sur le statut de la description](#) [79]

Chapitre 5. [L'étude de cas : mode d'emploi](#) [91]

[Qu'est-ce qu'un cas ?](#) [91]

[Qu'est-ce qu'un objet d'étude ? un objet de recherche ?](#) [93]

[Le choix du cas et l'explicitation de ses qualités](#) [95]

[Les qualités du cas et l'établissement de sa représentativité](#) [99]

[La richesse des données et leur triangulation](#) [103]

[L'écriture : conseils pratiques](#) [105]

[La construction de l'explication](#) [109]

[*En matière de conclusion, l'étude de cas est-elle une méthode !*](#) [113]

[Bibliographie sur l'étude de cas](#) [117]

Étude de cas et sciences sociales

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

Jacques Hamel est professeur de sociologie à l'Université de Montréal depuis 1997. Outre la méthodologie qualitative en sociologie, ses domaines de recherche sont actuellement l'épistémologie et l'étude de l'économie des francophones au Québec. Il a jadis mené une enquête retentissante sur les *baby boomers* et les *baby busters*. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles parmi lesquels *Précis d'épistémologie de la sociologie* chez le même éditeur.



Cet ouvrage porte sur la méthode de cas en sciences sociales. Manuel de base, il présente sous une même couverture le survol historique de cette méthode, de son utilisation par les précurseurs de la sociologie française et américaine jusqu'aux entreprises méthodologiques contemporaines qui peuvent lui être associées : l'intervention sociologique d'Alain Touraine et la méthode proposée récemment par Pierre Bourdieu pour étudier la *Misère du monde*. L'ouvrage traite enfin des problèmes accolés à cette méthode, notamment ceux de la représentativité, de l'objectivité et de la nature descriptive des études qui affichent son nom. Une bibliographie thématique complète l'ouvrage. Il est destiné au public étudiant et aux chercheurs en sciences sociales désireux d'utiliser cette méthode et, plus largement, les méthodes dites qualitatives.

[7]

Étude de cas et sciences sociales

INTRODUCTION

L'étude de cas : une définition

[Retour à la table des matières](#)

Cet ouvrage porte sur la « méthode des études de cas », méthode qui a notamment droit de cité en sociologie et en anthropologie. Certes, elle est aussi une méthode de choix en psychologie où elle a reçu ses lettres de noblesse. Plus récemment, on l'a vu gagner du terrain dans les recherches évaluatives comme celles qui ont pour nom *études de gestion*. Cependant l'accent sera placé en ces pages sur la méthode des études de cas en sciences sociales, dans les domaines de la sociologie et de l'anthropologie au sein desquels elle a connu divers développements.

Le survol historique présenté dans le premier chapitre se borne à en donner un rapide aperçu. La tradition de l'École de Chicago et celle de l'École de Le Play sont rappelées avant que ne soient exposées les entreprises méthodologiques contemporaines qui peuvent être associées à l'étude de cas : l'intervention sociologique d'Alain Touraine, de même que la méthode récemment proposée par Pierre Bourdieu pour étudier la *Misère du monde*. Outre leur intérêt, ces méthodes donnent du relief aux problèmes accolés à la méthode des études de cas. Ces problèmes concernent en premier lieu la représentativité du

cas choisi pour donner du corps à la méthode. L'objectivité en vertu de laquelle se règle sa mise en œuvre constitue un autre sujet qui sera également [8] envisagé, tout comme celui qui a trait au fait que cette étude est somme toute une description sans que n'en soit véritablement précisé le statut.

Etant de nature descriptive, l'étude de cas prend appui sur des informations recueillies directement sur le terrain, souvent même de la bouche des acteurs de l'événement considéré comme cas. Par *événement*, on entend des fragments directement découpés des faits, donnant ainsi lieu à une connaissance immédiate et première. Par conséquent se pose le problème du statut attribué au sens commun, aux informations des acteurs en fonction desquelles prend corps la description générée par la méthode de cas. Ces données se présentent toutefois sous une autre forme, celle d'une description, dont témoigne au premier chef son écriture. Cette dernière se révèle de fait la cheville ouvrière de la description et, en parallèle, de la méthode de l'étude de cas. Il sera donc question dans cet ouvrage du problème de l'écriture et sa discussion fournira les premiers éléments techniques exposés dans le dernier chapitre. Celui-ci a pour but de dresser la liste des contraintes méthodologiques en fonction desquelles se règle l'étude de cas en tant que méthode.

Quelle est donc cette méthode ? Force est d'abord de noter que l'expression « méthode des études de cas » est rarement utilisée. On la remplace de préférence par « étude de cas » sans lui accoler le mot méthode. Qu'entend-t-on au juste par étude de cas ? Cette formule est absente de bien des dictionnaires de sociologie, comme des traités qui font office d'ouvrages de référence ¹. Lorsqu'elle y figure, l'étude de cas est d'emblée associée à une visée « d'exploration et tente de découvrir des problématiques nouvelles, de renouveler des perspectives existantes ou de suggérer des [9] hypothèses fécondes ». Sur cette lancée, on la dit par ailleurs « essentiellement descriptive, s'attachant à dépeindre toute la complexité d'un cas concret sans du tout prétendre au général ». Selon les circonstances, « soit elle vise à établir le diagnostic d'une organisation ou en faire l'évaluation, soit qu'elle cherche

¹ Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1964, (9^e édition, 1993).

à prescrire une thérapeutique ou à changer une organisation ² ». Pour tout dire, elle n'est pas conçue comme une méthode, mais bien comme une *démarche*, de nature exploratoire par surcroît.

Le ton est ainsi donné pour qualifier l'étude de cas en sociologie. Elle n'a d'intérêt qu'à titre de démarche exploratoire qui, pour donner forme à une étude, a besoin d'être confortée, pour ne pas dire régénérée au moyen de méthodes proprement dites. Certes, la démarche qu'elle autorise pointe des objets d'étude éventuellement dignes d'intérêt, mais leur construction méthodologique s'établira dans de meilleures conditions par l'intermédiaire de méthodes qui portent vraiment ce nom : l'observation participante, l'entrevue semi-directive, la « méthode documentaire », etc. En sociologie, l'étude de cas trouve donc son droit d'exister, mais à titre de démarche préalable propre à cerner un événement sous forme d'objet d'étude et à le décrire de manière à ce qu'une étude qui fasse appel à des méthodes proprement dites puisse se faire jour. Sans quoi, elle a qu'une fonction pratique : celle de faire le point sur un événement et d'évaluer les avenues possibles, celle de l'aborder sous l'angle d'une étude sociologique en étant une parmi d'autres.

L'étude de cas a donc ses entrées en anthropologie. Sous son égide, elle est toutefois associée à la *monographie*. Ce nom, réputé classique, désigne « une étude descriptive mais minutieuse et, si possible exhaustive, d'un phénomène [10] restreint ³ ». En vertu de cette brève définition, la monographie semble au premier abord épouser la forme d'une étude de cas. Il reste que ces deux termes ne tardent pas à souligner des différences à ce point notables qu'ils ne sauraient être confondus.

L'étymologie du mot monographie indique d'emblée la différence. En effet, du grec *monos* (objet unique) et *graphein* (écrire), la monographie se révèle donc la description complète et détaillée d'un objet, description qui prend corps par son écriture proprement dite. C'est d'ailleurs en ce sens que la monographie se conçoit en anthropologie. Suivant la définition qu'on lui donne dans les dictionnaires de cette

² Paul de Bruyne et al., *Dynamique de la recherche en sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, p. 211-212.

³ Michel Panoff, François Gresle, Michel Perrin et Pierre Trépier, *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Nathan, 1990, p. 54.

discipline, elle consiste « en l'analyse la plus complète possible d'un groupement humain, d'une institution ou d'un fait social particulier (exploitation agricole, campement nomade, communauté rurale, tribu, atelier, fête villageoise, etc.) ». Elle désigne à la fois une démarche d'enquête et « une forme d'exposition de ses résultats ⁴ ».

D'autre part, l'étude de cas est une « enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain dans son contexte de vie réelle, où les limites entre le phénomène et le contexte ne sont pas nettement évidentes, et dans lequel des sources d'informations multiples sont utilisées ⁵ ». Elle consiste donc à rapporter un événement à son contexte et à le considérer sous cet aspect pour voir comment il s'y manifeste et se développe. En d'autres mots, il s'agit, par son moyen, de saisir comment un contexte donne acte à l'événement que l'on veut aborder.

Entre monographie et étude de cas des différences se font donc jour. L'étude de cas est effectuée dans le but de [11] saisir un phénomène dans son contexte afin que son étude *in situ* puisse l'en dégager pour qu'il devienne un objet expressément destiné à être livré à l'étude. L'accent mis sur les phénomènes *contemporains* laisse entrevoir que l'étude de cas relève de la sociologie. La monographie, quant à elle, vise à cerner dans leur contexte des « événements » qui sont déjà constitués en des objets propres à l'anthropologie — une fête, un village, un rite, etc. — et de les étudier sous tous les aspects que leur confère leur contexte. Ce dernier est, par définition, « restreint » : il a trait à « des sociétés insulaires de petites dimensions dans lesquelles les individus se trouvent en situation d'interaction directe et constituent des groupes réels pratiquement enfermés à l'intérieur d'isolats géographiques, les relations avec des groupes extérieurs à ces sociétés étant restreints et épisodiques ⁶ ». En bref, l'étude de cas va de pair avec la sociologie tandis que la monographie gagne ses galons en anthropologie.

⁴ Christian Bromberger, « Monographie » dans Michel Panoff (dir.), *Dictionnaire critique de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1990, p. 484.

⁵ Robert K. Yin, *Case Study Research. Design and Methods*, Newbury Park - London, Sage Publications, 1989, p. 21.

⁶ Patrick Champagne, « Statistique, monographie et groupes sociaux », dans *Études dédiées à Madeleine Grawitz*, Genève, Dalloz, 1982, p. 8.

Or les choses sont plus compliquées que ne le sous-entend cette première approche. La monographie jouit en effet de lettres de créance en sociologie dont témoigne l'histoire de son développement décrite dans le chapitre suivant. En contrepartie, la monographie constitue à bien des égards bien autre chose que la description d'une fête ou d'un village. Elle ne se borne pas à dresser la liste de leurs traits exotiques tant prisée par les folkloristes auxquels l'anthropologie est souvent associée. En effet, selon Françoise Zonabend, ces études veulent donner « une vision globale des traits culturels ou des groupes sociaux qu'elles abordent, de sorte qu'en pratiquant une anthropologie du « petit » elles aboutissent en réalité à une anthropologie du « grand ⁷ ». Si l'on prend garde à ne pas restreindre l'anthropologie à l'étude du folklore qui a marqué ses débuts, la [12] monographie — sous les auspices de l'anthropologie — se veut une étude de champ plus étendue que la fête ou le village qui en constitue le point de départ.

Tout indique donc qu'il ne faut pas opposer monographie et étude de cas comme invitent à le faire d'entrée de jeu les définitions que Ton accole à ces expressions. Le rappel des entreprises qui portent leur nom en sociologie et en anthropologie incite à lever les différences dont on les dote pour souvent les opposer entre elles. C'est au survol de ces entreprises que va se consacrer le chapitre 1.

⁷ Françoise Zonabend, « Du texte au prétexte. La monographie dans le domaine européen », *Études rurales*, n° 97-98, janvier-juin 1985, p. 35.

[13]

Étude de cas et sciences sociales

Chapitre 1

Bref rappel historique de l'étude monographique en sociologie et en anthropologie

[Retour à la table des matières](#)

S'il est nécessaire d'épingler des noms et des écoles à la monographie, on devra sans nul doute retenir ceux de l'École de Le Play et de l'École de Chicago. Son histoire tourne autour de ces deux noms et il convient de s'y arrêter d'entrée de jeu pour saisir les heurs et malheurs de l'étude monographique en sociologie et en anthropologie.

L'étude de cas dans la sociologie française : les « monographies de famille » de Frédéric Le Play

La tradition monographique prend naissance dans la sociologie française avec les « monographies de famille » de Frédéric Le Play, considéré à juste titre comme le fondateur de la sociologie « de terrain » en France.

En premier lieu, quelques notes sur l'auteur lui-même, propres à montrer les racines biographiques de son entreprise méthodologique. Frédéric Le Play (1806-1882) naît à La Rivière-Saint-Sauveur (Calvados), village voisin de Honfleur où son père est fonctionnaire de l'administration des douanes. Il y passe les premières années de son enfance, « au milieu », comme il l'écrit lui-même dans son [14] *Les Ouvriers européens*, « d'une population maritime chrétienne et dévouée à la patrie, à l'abri des opinions délétères qui, depuis 1789, étaient propagées dans la majeure partie de la France ». L'enfance et l'adolescence de Le Play se déroulent donc dans un milieu protecteur, familial et chrétien.

Son admission à Polytechnique, suivie en octobre 1827 de celle à l'École des mines, est plus qu'un simple succès académique pour Le Play. Elle est une entrée de plain-pied dans l'actualité de l'époque. Sans renier sa formation initiale, somme toute traditionnelle, et le caractère familial, chrétien et provincial de celle-ci, Le Play va désormais entrer en contact avec les forces vives de la société et participer en première ligne à la vie scientifique et politique de son époque. C'est d'ailleurs au cours des années passées à l'École des mines que la question de la « décadence et de la prospérité des sociétés » et du passage de l'un à l'autre de ces états devient essentielle à ses yeux. Il forme alors le projet de fonder une science sociale. Le voyage d'étude dans une région minière que prévoit l'enseignement à l'École des mines lui en fournit le premier prétexte. En compagnie de son condisciple et ami Jean Reynaud, il décide de parcourir durant l'été de 1829 l'Allemagne du Nord, en ayant certes pour but de visiter les mines, les usines et les forêts, mais aussi d'étudier les populations ouvrières. Il se donne comme défi de les décrire en s'inspirant de la forme des monographies minérales qui sont, à cette époque, son lot. C'est par le moyen de ces descriptions détaillées de divers minerais qu'ont été formés les « faits minéralogiques » sur la base desquels s'est érigée la chimie. Les phénomènes produits dans les ateliers où se fabriquent les métaux, « sanctionnés que par l'expérience », ont pu être envisagés grâce aux monographies dans des « relations simples » propres à jeter des ponts entre ce qui jusque-là était [15] « présenté comme des pratiques isolées ». Ce fut ainsi l'amorce de la métallurgie théorique dans le giron de la chimie. Il ne saurait en être autrement pour l'étude des

sociétés selon Le Play. C'est à cette entreprise qu'il veut s'adonner en voulant dresser les monographies de diverses populations ouvrières.

Victime d'un malencontreux accident de laboratoire qui interrompt pour plus d'un an ses activités régulières à l'École des mines, Le Play s'engage dans la rédaction de son journal de voyage, travail exemplaire qui convainc l'administration de l'École de s'attacher ses services. Elle le nomme rédacteur des *Annales des Mines*, poste qui va lui permettre de voyager chaque année et donc de poursuivre ses visites des mines commencées avec Reynaud et, par surcroît, de continuer ses observations de la classe ouvrière. La qualité de ses travaux, le renouvellement qu'ils apportent aux *Annales des Mines* lui valent une première mission pour cette revue en dehors de la France, soit en Espagne, en 1833, pour étudier les richesses minérales de la péninsule et plus spécialement les mines de plomb. Il est nommé, l'année suivante, membre de la Commission permanente de statistiques de l'industrie minérale et en sera la cheville ouvrière jusqu'en 1848.

Sous les auspices de cette commission, Le Play entreprend une étude systématique des populations ouvrières de différents pays européens. Il visite, en 1835 et 1836, la Belgique, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande ; en 1837, l'Autriche et la Russie méridionale. Ce voyage marque son premier contact avec les sociétés patriarcales, et c'est pour Le Play une véritable découverte. L'observation de ces sociétés lui permet en fait de comprendre les sociétés occidentales. Devançant en un sens l'ethnologie, voire l'anthropologie moderne, il affirme que P« exemple des sociétés peu avancées fournit des arguments [pour la compréhension des sociétés développées] d'autant plus féconds [16] que les faits, dégagés des complications qu'entraîne ailleurs une civilisation perfectionnée, s'y présentent à l'observateur avec plus de netteté et de précision ⁸ ». La méthode comparative se révèle indispensable dans cette perspective et Le Play opte pour celle-ci dans la suite de ses travaux.

C'est également au cours de ses premiers voyages que Le Play met au point sa méthode. Si la démarche *d'aller sur place*, sur le « terrain », selon l'expression consacrée aujourd'hui, pour observer la réali-

⁸ Frédéric Le Play, *Ouvriers des deux mondes : études publiées par la Société d'Économie Sociale à partir de 1856 sous la direction de Frédéric Le Play*, tome 1, Thomery, À l'enseigne de l'arbre verdoyant Éditeur, 1983, p. 123.

té sociale n'est pas nouvelle, l'originalité de Le Play se révèle toutefois dans la manière dont il procède et dans la visée que sous-tend l'observation. Car l'observation qui caractérise son approche est, en quelque sorte, à la mesure de son ambition, du but qui lui incombe : comprendre le mouvement des sociétés, c'est-à-dire l'alternance entre la prospérité et la décadence et le passage de l'un à l'autre. Par prospérité, il faut entendre un état de paix sociale particularisé par une stabilité, laquelle au demeurant n'est pas celle des sociétés immobiles, autarciques, mais une stabilité acquise par l'intégration avec succès du progrès matériel dû, entre autres, au développement des sciences et des techniques.

Le point de départ de la méthode de Le Play s'appuie sur la présomption qu'une société ne peut être étudiée tout entière, en bloc, et que, de ce fait, il convient de concentrer l'étude sur un élément clé, un observatoire de premier choix qui constituerait l'unité fondamentale de la société et permettrait d'en révéler les traits singuliers ou, de préférence, l'« état social ». À la suite de ses premières observations, il lui apparaît que c'est la *famille* qui constitue cet observatoire idéal, ou plutôt ce cas dont l'étude en profondeur va permettre de saisir la société dans ses [17] traits caractéristiques. Par souci de généralisation et de commodité, car elles sont les plus nombreuses et les plus facilement observables, il choisit la *famille ouvrière*, comprenant par là celles dont l'activité productrice est *manuelle*, qu'il s'agisse du travail agricole ou industriel.

Le choix de la famille, et par surcroît de la famille ouvrière, n'est donc pas dû au hasard ou à des motivations et inclinations personnelles. Si la *famille* est, sur le plan biologique, l'unité de production et de reproduction de la société, et si la condition *ouvrière* caractérise la société française de son époque, il en découle que la *famille ouvrière* en permet l'étude en profondeur sous l'optique que « l'état d'une société peut se livrer à partir de l'étude systématique d'une unité micro-sociale convenablement choisie⁹ ». Cette unité micro-sociale ou le cas privilégié n'est pas chez Le Play un lieu physique comme le village mais une *unité sociale* délibérément choisie en vue de saisir les traits caractéristiques de la société dans son ensemble. Elle se rattache

⁹ Bernard Kalaora et Antoine Savoye, *Les inventeurs oubliés*, Paris, Champ Vallon, 1989, p. 46.

de surcroît à un point de vue qu'on peut qualifier de théorique. Le Play a été passablement influencé par les thèses de L. de Bonald et J. de Maistre, où l'accent est placé sur les communautés sociales par rapport à l'individu, la famille venant évidemment en premier lieu. Sous leurs auspices, la conception contractuelle de la société, fondée sur un accord entre individus, était mise en cause, sinon mise à mal. Ces thèses donnaient à la sociologie un objet d'emblée irréductible aux décisions humaines puisque, de nature biologique, il prend racine bien en-deçà d'elles.

Sous un autre angle, la condition ouvrière s'incarne par des nécessités ou contraintes qui ne laissent guère de place aux décisions individuelles tant les individus n'en [18] sont pas les libres arbitres. Selon Le Play, ces contraintes se « communiquent aux principaux détails de leur existence, comme un reflet de la constance et de la régularité que les naturalistes adonnés à l'étude du règne organique constatent chez les individus d'une même espèce ». Il ne peut s'empêcher de conclure, sur le plan proprement méthodologique, que « c'est par ce motif que les classes ouvrières donnent prise à une observation méthodique, et que l'observation peut appliquer à des populations, ou du moins à des catégories entières, les faits constatés pour un petit nombre de familles ; et qu'on peut attendre, d'une méthode d'observation convenablement choisie, des résultats vraiment scientifiques ¹⁰ ». Partant, la famille est à n'en pas douter l'unité par excellence, le cas parfait pour étudier la société dans tous ses aspects.

Sous l'initiative de Le Play, plus de trois cents « monographies de famille » sont ainsi réalisées, dont près d'une centaine par ses propres soins. De chacune des familles ouvrières, une monographie précise et détaillée est dressée selon une approche uniforme dont Le Play confiera qu'elle a été conçue pour l'essentiel en 1839. Cette approche consiste d'abord en des observations préliminaires traitées en treize paragraphes, répartis sous quatre rubriques qui sont « la définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille », « les moyens d'existence de la famille », « le mode d'existence de la famille » et enfin « l'histoire de la famille ». L'établissement du budget des recettes et des dépenses annuelles de la famille vient ensuite, et ce pour retracer

¹⁰ Frédéric Le Play, *Les ouvriers européens*, Paris, Imprimerie Royale, 1855, p. 12.

les moindres rentrées d'argent et les moindres sommes consacrées à la nourriture, à l'habillement, au logement, à l'entretien, à la santé, à l'instruction, et garantit ainsi la justesse des observations préliminaires. [19] Enfin, la dernière partie de la monographie livre des « éléments divers de la constitution sociale » et des « faits importants d'organisation sociale » qui éclairent la situation de la famille en la réintégrant dans son environnement.

Chaque monographie est donc divisée en quatre parties : deux sont chiffrées et deux sont narratives. Elle implique un travail sur place pouvant s'étaler sur une semaine voire un mois, les observations et les informations devant être recueillies de façon minutieuse au cours d'une approche de longue durée du « terrain ». Celle-ci suppose que « [...] l'observateur pénètre dans toutes les parties de l'habitation pour inventorier les meubles, les ustensiles, le linge et les vêtements ; évaluer les immeubles, le montant des sommes disponibles, les animaux domestiques, le matériel spécial des travaux et des industries et, en général, les propriétés de la famille ; estimer les réserves de provisions ; peser les aliments qui entrent, selon la saison, dans la composition des divers repas ; enfin suivre, dans leurs détails, les travaux des membres de la famille, tant au dehors qu'à l'intérieur du ménage ¹¹ ».

Dans son *Instruction sur la méthode d'observation dite des monographies de famille*, Le Play préconise « trois moyens qui sont loin d'avoir une égale importance » dans le but de recueillir les données recherchées : observer les faits, interroger l'ouvrier sur les choses échappant à une observation directe, prendre enfin des renseignements auprès de personnes de la localité extérieure à la famille, personnes qualifiées par lui d'« autorités sociales ». Quoique la famille soit observée directement et par l'intermédiaire de conversations sur le vif, il n'en reste pas moins que la famille étudiée n'est pas la seule source d'informations. Ses [20] dires sont vérifiés auprès de personnes de la localité dont elle est parfaitement connue. Il importe, au surplus, d'entrer en contact avec des informateurs que Le Play choisit, de préférence, parmi les « autorités sociales » locales. Informateurs par excellence pour tout ce qui a trait à l'organisation de la société étudiée, les « autorités sociales » constituent, aux yeux de l'auteur, des « mo-

¹¹ Frédéric Le Play, *La méthode sociale*, Paris, Librairie Méridiens-Klincksieck, 1980 (1879), p. 221.

dèles », des types idéaux, auprès desquels il vérifie les conclusions découlant de la monographie établie à partir du cas de la famille ouvrière choisie.

Les « monographies de la famille ouvrière », établies par lui ou ses disciples, permettent de dégager divers types de famille que Le Play présente dans une « classification des espèces de la famille » mettant en évidence les divers types d'organisation sociale puisque, chez Le Play, la famille est l'observatoire de premier choix. Cette classification est fondée essentiellement sur le mode de transmission du patrimoine familial et permet de classer les sociétés en trois groupes fondamentaux, suivant le type de famille qui les caractérise : les sociétés à familles patriarcales, les sociétés à familles-souches et les sociétés à familles instables.

Si la famille patriarcale se caractérise par le fait que le bien familial n'est transmis qu'à un seul héritier, ordinairement l'aîné de la famille, il n'en reste pas moins que la famille comporte une fonction communautaire. Ses membres célibataires ou vivant en dehors de cette dernière continuent néanmoins à compter « sur les ressources matérielles et psychologiques » de la communauté qu'est véritablement la famille et celle-ci est contrainte de les en pourvoir. De ce fait, les membres de la famille sont « incapables de s'adonner à la création », ne sont guère incités à prendre des initiatives tant ils sont enclins à se confiner au giron familial, et la famille, en pareil cas, tout comme la société dont elle est la base, est fondamentalement *conservatrice*. D'un tel type de famille, et par conséquent [21] d'une telle société, découle la « décadence », ce qui compromet la paix sociale à laquelle aspirent pourtant la famille et la société.

Le droit d'héritage dans la famille-souche est ordinairement conféré à l'aîné mâle de la famille, à tout le moins à un seul et unique héritier. Les biens patrimoniaux lui reviennent de droit, il en fait bénéficier son épouse, dédommage ses germains et accepte de se charger de l'entretien de ses parents. En prenant possession du patrimoine familial pour son propre profit, l'héritier contribue à ce que s'efface la fonction communautaire de la famille, forçant ses membres à l'initiative individuelle et les contraignant à ne dépendre que d'eux-mêmes tout en veillant au bien de la famille. La transmission du patrimoine familial a donc pour effet de susciter l'esprit d'entreprise des membres de la famille et celle-ci, tout comme du reste la société, est vouée à la

prospérité, c'est-à-dire à un état de paix sociale caractérisé par la stabilité. Si la stabilité de la société se trouve assurée par la famille-souche, il importe donc, pour Le Play, d'en faire la promotion dans toutes les réformes sociales. Sur la base de ses monographies de famille, il met en effet de l'avant une « réforme sociale » défendant la « famille-souche », qui lui paraît seule apte à assurer la stabilité de la société, de toute société.

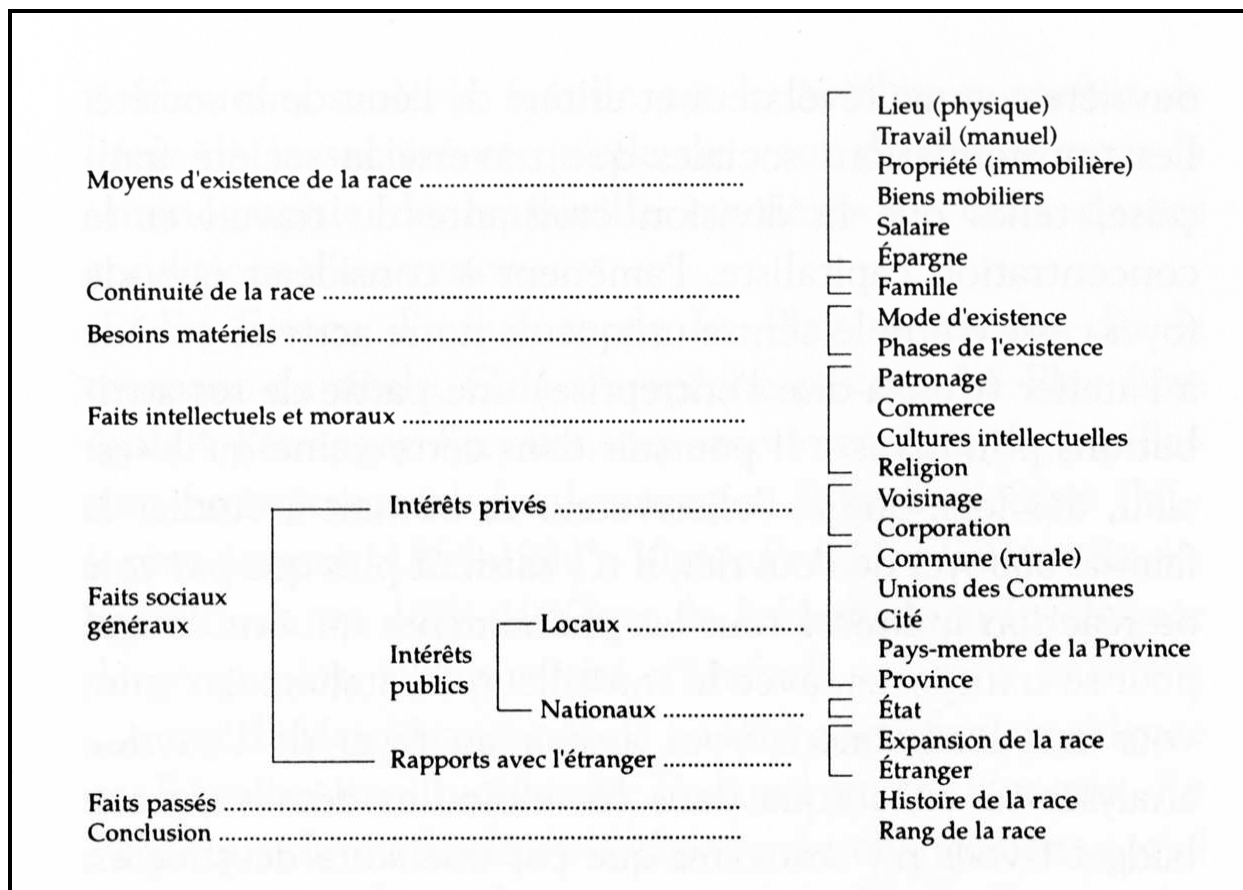
Or le droit d'héritage caractérisant la « famille-souche » va indubitablement à l'encontre du code civil napoléonien qui, en cette matière, prévoit le partage *égal* des biens de famille. Il donne lieu, par ailleurs, à un patrimoine familial dont la structure se révèle peu compatible avec le caractère strictement fiduciaire des actifs financiers, qui tient une si grande place dans la composition des fortunes modernes. En effet, l'accumulation du capital s'oppose, par définition, à des immobilisations de longue durée, tout comme le capital, pour les fins de l'accumulation, ne peut être gelé comme c'est le [22] cas pour les biens de mainmorte, surtout lorsqu'ils sont gérés en vue d'assurer la perpétuation du patrimoine et non pas en vue de favoriser le meilleur rendement des actifs financiers.

Le droit d'héritage à un seul héritier, l'aîné de la famille par surcroît, que préconise Le Play, lui vaut rapidement d'être taxé de réactionnaire. Les monographies de famille faites par ses propres partisans révèlent par ailleurs que la famille-souche ne garantit pas forcément la stabilité de la société, surtout de celle que Le Play appelle de ses vœux, c'est-à-dire une société conforme à la doctrine sociale de l'Église catholique.

Dans une telle situation, les principes méthodologiques qui président à la définition même des monographies de famille sont mis en question, et ce par les élèves de Le Play eux-mêmes. Deux d'entre eux, Edmond Demolins et l'abbé Henri de Tourville, se proposent de les revoir et de les modifier si besoin est. En premier lieu, la « famille ouvrière » leur semble un objet, un cas trop particulier. Plus exactement, la monographie destinée à mettre en évidence le caractère typique de la famille se révèle, en fait, une étude sociologique sans relief, donnant lieu à des faux motifs de toute nature. L'établissement des budgets de famille proposé par Le Play en vue d'atteindre à une approche systématique ne parvient pas, par ailleurs, à les effacer.

À la suite de cette critique de la monographie de famille de Le Play, Tourville va s'employer à constituer une « nomenclature des faits sociaux » en fonction de laquelle les faits sociaux relatifs à la famille ouvrière sont systématiquement répartis en vingt-cinq grandes classes, elles-mêmes subdivisées en autant de rubriques qu'il existe de traits ou types différents d'un fait social dont chacun correspond à un ordre de problèmes allant du simple au complexe. Le schéma suivant permet de considérer les différents échelons de cet inventaire de faits sociaux.

[23]



La « nomenclature des faits sociaux », illustrée ci-dessus, permet d'envisager la famille comme l'élément qui lie les faits sociaux dans un emboîtement découlant de l'organisation de la famille elle-même. Elle constitue d'autre part un cadre standardisé propre à favoriser l'ap-

proche systématique et comparative à laquelle aspire la « monographie de famille » chez Tourville. Edmond Demolins, pourtant son allié dans la critique de Le Play, ne tarde pas à reprocher à Tourville la difficulté qui ressort, celle d'établir la nature des liens unissant les « faits sociaux » que répertorie cette nomenclature. Le fait que ceux-ci s'emboîtent les uns dans les autres suggère forcément des relations de causalité que la « nomenclature des faits sociaux » ne permet toutefois pas d'établir avec rigueur.

Si les principes de la méthode de Le Play sont remis en cause par ses propres disciples, l'objet même de son approche monographique, à savoir la famille ouvrière, l'est tout autant. L'un de ses premiers disciples, Emile Cheysson, à l'origine adepte respectueux de la « monographie de famille », en vient à douter de la pertinence de la famille [24] ouvrière comme révélateur et critère de l'état de la société. Les transformations sociales que traverse la société française, telles que la division croissante du travail et la concentration capitaliste, l'amènent à considérer que « le foyer cesse d'être le centre unique de notre activité et cède à l'atelier (c'est-à-dire l'entreprise) une partie de ses attributions primitives ». Il poursuit dans cette veine qu'il « est clair, dès lors, que si l'observateur se bornait à étudier la famille au foyer de l'ouvrier, il n'y saisirait plus que par voie de réaction indirecte tous les phénomènes qui ont émigré pour se transporter, avec le travailleur, à l'atelier... en vain, vous irez longuement vous asseoir au foyer de l'ouvrier, analyser sa vie jusque dans les moindres détails de son budget : vous n'y trouverez que par une sorte de choc en retour plus ou moins confus ces grandes questions de protection et de libre échange, de banques, d'assurance, de prix, de débouchés, de concurrence, qui préoccupent à si bon droit l'opinion publique et prennent dans nos sociétés modernes une importance de jour en jour croissante ». Cheysson ne peut s'empêcher de tirer la conclusion qui s'impose : « Si l'on veut se mettre en contact avec ces phénomènes [...], il faut les suivre sur le terrain où ils se sont transportés et où ils s'épanouissent désormais, c'est-à-dire l'atelier ¹² ».

En d'autres termes, les changements apparus dans la société ont fait en sorte que la famille ouvrière n'en est plus l'observatoire *par excel-*

¹² Émile Cheysson, « La monographie d'atelier et les sociétés d'économie sociale », *La Réforme sociale*, 15 mai 1815, p. 545.

lence. Si l'on va plus loin, le choix d'une « unité sociale » ou d'un « cas » propre à servir l'approche monographique d'une société exige une justification qui permette de saisir en quoi cette « unité sociale » constitue un observatoire idéal pour percevoir la société dans son ensemble. La méthode de Le Play reste muette sur ce point ; elle donne ainsi l'impression qu'invariablement, [25] seule la famille est le révélateur parfait de l'état de la société et qu'elle ne vaut donc que pour la « monographie de la famille ouvrière » et celle de ses conditions d'existence.

En France, l'influence de Le Play se résorbe dès le tournant du siècle. Cela n'empêche pas que Le Play fasse école à l'étranger. En effet, des « monographies de famille » sont entreprises en Angleterre par Patrick Geddes (biologiste écossais, 1854-1932), Victor Branford (ingénieur des chemins de fer, 1864-1930) et A. J. Herbertson (professeur de géographie à l'université d'Oxford) et, dans le même courant d'idées, la méthode de Le Play a une forte incidence en Espagne, en Turquie, au Portugal et en Hongrie. En Amérique, la méthode et la théorie du changement social qui en découle influencent à des degrés divers des sociologues américains comme Sorokin, Zimmerman et Frampton sans que ceux-ci en deviennent de fidèles partisans. Le disciple de Le Play en Amérique est de fait Léon Gérin, le premier sociologue canadien d'expression française de ce continent.

Les monographies de la famille rurale canadienne-française qu'il publie de 1905 à 1914 reprennent l'idée-force de Le Play selon laquelle une société peut être étudiée à partir d'une unité sociale convenablement choisie à cette fin. « Si Gérin a centré son intérêt sur la famille rurale — écrit un commentateur de Gérin, le sociologue québécois Jean-Charles Falardeau — c'est qu'il y voyait le microcosme à partir duquel pouvaient être inférées certaines données fondamentales de la totalité de la société ¹³ ». Cependant Gérin, tout comme d'ailleurs les autres continuateurs — européens ou nord-américains — de la méthode de Le Play, a dû affronter les critiques dont [26] celle-ci a été l'objet, de même que les oppositions à la théorie du changement social

¹³ Jean-Charles Falardeau, « Esquisse de ses travaux », dans Léon Gérin, *L'habitant de Saint-Justin*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1968, p. 19. [En préparation dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

quelle suppose, que Le Play a associées à une réforme de la société conforme à la doctrine sociale de l'Église catholique. Inféodées à une position politique conservatrice, voire réactionnaire, la théorie et la méthode de Le Play n'en parurent que plus suspectes et, frappées de discrédit, elles ont été vite « oubliées ».

L'approche monographique ou, plus particulièrement, l'étude de cas disparaît par conséquent de la sociologie française ; tout au plus revêt-elle un intérêt méthodologique de par sa nature d'étude exploratoire devant être corroborée. L'école de Le Play est actuellement redécouverte ¹⁴, et cette renaissance s'insère dans un large débat sur les possibilités d'une approche de la société dans son ensemble à partir d'une « unité sociale » choisie de façon à révéler l'« état de la société ».

La monographie et l'observation participante en anthropologie : Bronislaw Malinowski

[Retour à la table des matières](#)

L'histoire de l'anthropologie se fait l'écho des monographies qui, sous la houlette de Le Play, trouvent leur droit d'exister pour remplir l'office de la sociologie, celui d'expliquer l'état de la société. C'est sous le jour des monographies nées de leurs enquêtes de terrain que les premiers anthropologues proposent des études de cas qui ne portent pas encore ce nom. L'enquête de terrain et le compte rendu qui en est donné se coiffent cependant d'une expression en fonction de laquelle l'anthropologie va gagner ses lettres de créance, l'*observation participante*. Elle désigne la méthode par laquelle se reconnaît [27] désormais l'anthropologie. C'est à Bronislaw Malinowski que l'on attribue sa première formulation.

Pour échapper à la Première Guerre mondiale, Malinowski, un Autrichien d'origine polonaise, se réfugie dans les archipels mélanésien

¹⁴ Voir notamment François Arnault, *Frédéric Le Play, de la métallurgie à la science sociale*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993. La réédition des principaux ouvrages de Le Play, tels *La méthode sociale*, (Paris, Méridiens, 1989), en témoigne avec éloquence.

et séjourne pendant trois ans aux îles Trobriand. Cet exil volontaire est rapidement l'occasion, pour l'anthropologue qu'il aspire à être, de premières observations de cette population locale, d'us et coutumes étrangers extérieurs à sa propre personne qui, notés avec soin, donneront lieu à une série d'ouvrages réputés dont [*Argonauts of the Western Pacific*](#).

Cette enquête de terrain de Malinowski donne naissance en fait à l'anthropologie moderne et l'observation participante connaît enfin son heure de gloire. Suivant la perspective de l'anthropologie de l'époque, Malinowski se donne pour tâche d'inventorier dans ses moindres traits la culture de la société placée sous observation. Par culture, Malinowski entend, comme le veulent les premiers anthropologues tel Tylor, « le tout complexe comprenant à la fois les sciences, les croyances, les arts, la morale, les lois, les coutumes et les autres facultés et habitudes acquises par l'homme dans l'état social ¹⁵ ». En d'autres mots, la culture consiste en l'ensemble des comportements, des croyances et des rituels qui marquent la vie d'une société dans ses diverses manifestations. La culture peut certes être perçue par l'observation attentive des comportements des acteurs de la société étudiée et des rituels qu'ils partagent, mais cette observation ne saurait suffire. En effet, l'étude de la culture sous-entend que soit compris le sens que les acteurs attribuent eux-mêmes à leurs comportements, à leurs croyances et aux rituels propres à leur société. L'observation doit donc être participante, au sens où la [28] mise en évidence d'une culture requiert la participation d'informateurs de terrain qui, par la description qu'ils font de leurs propres comportements, permet d'en comprendre précisément le sens. Elle est participante, de surcroît, du fait que l'observateur prend part lui-même aux comportements et rituels qu'il observe à titre d'anthropologue.

La définition de l'observation participante est, suivant la perspective inaugurée par Malinowski, fort simple. Selon lui, il suffit à l'observateur de s'insérer progressivement au sein de la population locale, au gré de contacts réguliers s'étalant sur un long laps de temps, de se mêler à sa vie ordinaire et ses coutumes, en évitant de les perturber par sa présence ou par les exigences de ses observations. Le recours à des informateurs clés, avec lesquels un contact étroit est établi, con-

¹⁵ E. Tylor, *La civilisation primitive*, Paris, Reinwald, 1876, p. 1.

duit à recueillir des informations *in situ* susceptibles d'éclairer les observations directes. Les observations et informations de première main doivent être soigneusement notées dans des carnets de terrain dont l'organisation doit évidemment favoriser la restitution fidèle des traits de la culture étudiée. Cette organisation est évidemment tributaire de ce qu'ont révélé les informateurs à l'anthropologue et ce que ce dernier en comprend pour donner corps à la description de la culture directement observée par ses soins. L'anthropologie contemporaine définit l'observation participante en des termes imagés, la présentant comme « l'immersion prolongée dans les rapports sociaux locaux, la descente dans le puits. Et à partir des informations recueillies par un observateur au sein d'un petit groupe social se construisent les théories de l'anthropologie ¹⁶ ».

L'étude des cultures doit être faite, dans ces conditions, au sein de populations locales, de petites [29] communautés dont le caractère homogène met en relief leurs traits particuliers en les condensant. Le village (ou la tribu) s'avère à cet égard un lieu d'observation privilégié de la culture, puisqu'en raison de sa faible importance et de sa nature uniforme, la culture étudiée se révèle dans son ensemble. L'anthropologue français Marcel Maquet a fort bien souligné les vertus du village en tant que lieu d'observation de la culture définie comme des comportements communs, des croyances et rituels propres à un groupe social ou à une société. Selon lui, « le village est un lieu de prédilection pour l'enquête monographique. Il n'a pas, en effet, un volume tel qu'il dépasse les capacités d'absorption d'un seul chercheur qui, même en cas de spécialisation, peut tenir une vue synoptique individualisante de l'ensemble du groupe. La faible différenciation culturelle permet de saisir l'ensemble des significations ayant valeur ¹⁷ ».

Le village, alliant à l'époque des premiers anthropologues ces caractères d'homogénéité de la vie sociale et de faible densité de la population, recèle immédiatement des vertus pratiques pour les fins de

¹⁶ Maurice Godelier et Annick Gwenaél, « Entretien avec Maurice Godelier » dans *Entretiens avec Le Monde*, tome 6 : la société, Paris, La Découverte-Le Monde, 1985, p. 148.

¹⁷ Marcel Maquet, *Guide d'étude directe des comportements culturels*, Paris, CNRS, 1953, p. 57.

l'étude de cas en ce qu'il est en soi un « grossissement de tous les traits et de tous les caractères de la culture ».

Les études anthropologiques portant sur des villages considérés comme révélateurs des différentes cultures sont légion. L'observation participante donne ainsi toute sa force à l'anthropologie. Les études de villages opérées par ce moyen ont certainement donné à penser qu'elles étaient de nature locale. Elles semblaient de prime abord rattacher une culture donnée aux manifestations propres à cette localité qu'est le village. En ce sens, contrairement aux monographies de famille de Le Play, elles dérogent en apparence au but qu'elles se fixent de porter au jour l'état [30] de la société. En effet, l'anthropologie contemporaine s'est efforcée de montrer que « la participation, l'attention à la vie des gens, l'immersion prolongée font apparaître des événements et des sens récurrents... qui font donc apparaître les propriétés du système de relations », de sorte que lorsque les anthropologues reviennent du terrain, « ils n'écrivent pas un article intitulé « J'ai connu 200 Bakthiyari » ou « Mes rapports avec quarante Touaregs dans un village de Mauritanie ¹⁸ ».

L'étude de villages en anthropologie ne se restreint donc pas à décrire la culture, mais, plus largement, la vie sociale qui prend place dans ce cadre. Dans cette foulée, elle a pour objectif de mettre en lumière les propriétés des rapports sociaux observés à cette échelle, propriétés qui sont de nature globale, c'est-à-dire qui se rattachent à l'« état de la société » pour reprendre le terme consacré.

L'École de Chicago et l'étude de cas

[Retour à la table des matières](#)

C'est toutefois l'École de Chicago qui se révèle le premier haut lieu de l'étude monographique, c'est-à-dire de l'étude de cas aux accents propres à révéler l'état de la société. L'histoire de cette école n'est plus

¹⁸ Maurice Godelier *et al*, « Ethnologie et fait religieux : table ronde », *Revue française de sociologie*, vol. XIX, n° 4, 1978, p. 577.

à faire ¹⁹. Nous nous bornons à la rappeler brièvement en insistant toutefois sur l'importance des études de cas entreprises par les membres de cette École et les débats qu'ils ont suscités.

L'étude de cas occupe une place prédominante dans les premières enquêtes sociales faites aux États-Unis, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, par des travailleurs sociaux et les premiers sociologues américains. [31] Ces premières études portent sur de petites communautés locales et des quartiers urbains où résident depuis peu des populations rurales et émigrées. L'insertion de ces populations dans ces nouveaux cadres de vie entraîne de graves problèmes de chômage, de pauvreté, de délinquance et de violence.

La ville de Chicago en offrait le spectacle au début du siècle. Ces problèmes, accentués par de fortes vagues d'immigration et une urbanisation extrêmement rapide, avaient préoccupé en premier lieu les travailleurs sociaux. Mais ceux-ci, peu disposés à s'y mesurer directement, sur le terrain, les avaient surtout envisagés à travers des données statistiques officielles provenant du service d'hygiène public et des documents de seconde main de toutes sortes, dont divers rapports juridiques. L'analyse de ces matériaux était rarement confrontée au feu de la misère et de la violence qu'offrait pourtant au regard la ville de Chicago à cette époque. Sous l'initiative de William I. Thomas, bientôt rejoint par Robert Park, sont mises en chantier, par le département de sociologie de l'Université de Chicago, un ensemble d'études de terrain qui donnent immédiatement lieu à une kyrielle d'études de cas sur ces divers problèmes de pauvreté, de délinquance et de déviance. La formation de journaliste que possède Robert Park, alors âgé de 50 ans, inspire certainement la démarche suivie dans ces enquêtes de terrain. Celle-ci doit d'ailleurs faire preuve, selon lui, d'une rigueur et d'une systématité qui font généralement défaut aux chroniqueurs de la presse.

Les procédés journalistiques sont néanmoins conservés. Ainsi, Park incite fortement ses étudiants à dépasser les documents officiels et à se mesurer aux situations de pauvreté et de déviance, carte de la

¹⁹ Martin Bulmer, *The Chicago School of Sociology : Institutionalization, Diversity and the Rise of Sociological Research*, Chicago, Chicago University Press, 1984 ; Gary Alan Fine (dir.), *A Second Chicago School*, Chicago, The University of Chicago Press, 1995.

ville et carnet de notes en main. La collecte d'informations *in situ*, sous forme d'entretiens ouverts et de sources de données [32] diverses, tels des articles de journaux et des documents personnels comme des lettres, est également préconisée. Park se fait ici Pécho des principes d'études de William Isaac Thomas, dont l'association avec Florian Znaniecki va donner naissance à l'enquête devenue classique sur les immigrants polonais, *The Polish Peasant* ²⁰, qui est précisément fondée sur les lettres échangées par les Polonais immigrés en Amérique avec leurs parents ou leurs proches restés au pays. L'examen de ces lettres révèle la conception qu'ils se font de leur parcours en terre d'exil, les tensions qu'ils subissent et, de façon rétrospective, le regard jeté sur leur vie passée dans leur pays d'origine.

L'Université de Chicago devient rapidement un haut lieu des études de cas aux États-Unis et fait école au sens où il existe une harmonie entre les positions théoriques et méthodologiques de chacun des membres de son département de sociologie. Ce département réunit notamment Ernest W. Burgess, Herbert Blumer, Louis Wirth, Robert Redfield et Everett C. Hughes, tous fortement influencés par la psychologie sociale de George H. Mead. Il existe entre eux diverses filiations sur les plans intellectuel et personnel. Everett C. Hughes, Louis Wirth, Robert Redfield et Herbert Blumer ont été naguère de la même promotion du premier département d'anthropologie et de sociologie de l'Université de Chicago et ils ont tous été les élèves de Robert Park, professeur au département depuis 1916, et de G. H. Mead. Everett C. Hughes hérite d'ailleurs de la chaire de ce dernier lors de sa mort et il se charge de la publication des œuvres complètes de Robert Park peu après le décès de ce dernier. Robert Redfield est le gendre de Robert Park, à qui il voue une profonde admiration, reprenant à son compte ses principes d'études sur le terrain, eux-mêmes tributaires de l'enquête [33] biographique de Thomas et Znaniecki, et avec lesquels Redfield s'est déjà familiarisé par l'entremise de l'enseignement d'Ernest Burgess. Il existe donc, dans ces conditions, une indéniable communauté d'intérêts et de relations qui font du département de sociologie de l'Université de Chicago une école, bien que cette dénomination n'apparaisse véritablement qu'en 1940. Avant cette date, ses

²⁰ William I. Thomas et Florian, Znaniecki, *The Polish Peasant in Europe and America*, Boston, Badger, 5 tomes, 1918-1920.

membres et ses héritiers plus ou moins lointains préfèrent se recommander de la « tradition » ou du « style de Chicago ».

La communauté d'intérêts s'exprime, en premier lieu, par l'objet privilégié dans les études de cas qui y sont faites, à savoir les problèmes sociaux que soulèvent l'urbanisation et l'immigration. La ville est d'ailleurs considérée, sur ce plan, comme un véritable laboratoire ²¹ qui se révèle une réplique en miniature des problèmes agitant de façon générale la société. La forme de la ville détermine, de quelque manière, aux yeux des partisans de cette école, ces problèmes au sens où elle les engendre tout en en faisant partie. Ce point de vue donne d'ailleurs naissance à une perspective théorique qualifiée d'« écologie urbaine ». Selon cette perspective, l'évolution sociale, liée au passage d'une localité simple à une ville d'importance où la vie sociale acquiert un degré élevé de complexité, doit être expliquée par l'intégration qui est faite par toute communauté humaine des effets de l'urbanisation et de l'industrialisation selon les ressources écologiques dont elle dispose, telles celles fournies par l'environnement naturel, la culture des groupes ethniques en présence, la diffusion d'innovations extérieures, etc.

Les études monographiques visent à saisir en quelque sorte l'intégration faite de ces ressources écologiques à [34] l'échelle d'une petite localité en voie d'urbanisation ou d'un quartier d'une ville déjà aux prises avec les problèmes qu'elle implique et auxquels doivent être apportés les remèdes qui s'imposent par les apports possibles des ressources écologiques de ces milieux urbains.

Ces études de cas s'inspirent sur un plan méthodologique des écrits de George H. Mead — eux-mêmes influencés par la philosophie pragmatique de Dewey —, suivant lesquels la vie sociale, définie comme un processus ou un mouvement, ne peut être saisie qu'à condition de s'y insérer et de comprendre les significations qui lui sont attribuées par ses propres acteurs. « Selon cette perspective, écrit Jean Poupart, une vraie connaissance des réalités sociales passe par une

²¹ Voir Yves Garfmeier et Isaac Joseph (dir.), « La ville-laboratoire et le milieu urbain », dans *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, 1982, p. 6-52.

exploration de l'intérieur du vécu des individus ²² ». Ce vécu, ou mieux l'expérience immédiate des acteurs sociaux, est exploré différemment selon qu'il s'agit d'une enquête sociologique ou d'une enquête établie par les préposés des services sociaux, comme c'était le cas jusque-là dans la ville de Chicago. La démarcation s'établit avec netteté dès les premières études de cas de E.C. Hughes. En effet, l'étude sociologique de la déviance ou de la violence, par exemple, ne doit pas, selon lui, se réduire à une relation d'aide, voire à la compassion ; elle doit permettre d'expliquer ces problèmes en tant que processus relatifs à une société donnée, c'est-à-dire comme parties et produits de la vie de cette société.

À cette fin, l'enquête de terrain passe évidemment au premier rang. L'observation *in situ*, les entretiens ouverts, la collecte de divers documents écrits s'y taillent une place de choix. Si E.C. Hughes prône l'observation directe, cependant, ce n'est pas, comme chez Robert Park, en raison de son expérience du journalisme, mais parce qu'il s'est familiarisé avec l'observation participante de [35] l'anthropologie sur laquelle s'appuient les premières études de B. Malinowski. Hughes manifeste son accord avec les principes de cette démarche de terrain qui vise à mettre en évidence les traits caractéristiques d'une culture ou de la vie sociale étudiée. Ces principes, qui englobent d'entrée de jeu le contact direct avec le terrain et la prise en considération du point de vue qu'ont les acteurs sociaux de leur propre expérience immédiate, sont en parfaite harmonie avec l'induction analytique préconisée par Thomas et Znaniecki, selon laquelle les hypothèses de travail déterminant l'étude monographique peuvent, de proche en proche, être suscitées et vérifiées par les matériaux empiriques recueillis sur le terrain.

L'étude de cas prend corps au sein d'une démarche inductive où les faits empiriques constituant l'objet étudié sont mis en lumière par les informations en situation des acteurs, alimentant et donnant relief à l'explication sociologique définie par cette étude. Car l'objet étudié par la sociologie ne consiste pas en purs faits, en choses, mais est d'emblée une expérience recelant des significations et des symboles qui agissent dans les interactions des acteurs sociaux et définissent leur

²² Jean Poupart *et al.*, « Les méthodes qualitatives et la sociologie américaine », *Déviance et société*, vol. 7, n° 1, 1982, p. 67.

point de vue sur celles-ci. L'étude sociologique, dans la perspective de l'interactionnisme symbolique mis de l'avant par George H. Mead et à plus forte raison l'étude de cas, sont donc contraints de considérer ce point de vue des acteurs sociaux en vue de saisir leur expérience immédiate constituant l'objet étudié. Howard Becker, disciple de l'École de Chicago, a parfaitement exprimé cette position, développée avec force au département de sociologie de l'Université de Chicago depuis 1920 : « Pour comprendre la conduite d'un individu, on doit savoir comment il percevait la situation, les obstacles qu'il croyait devoir affronter, les alternatives (*sic*) qu'il voyait s'ouvrir devant lui ; on ne peut comprendre les effets du champ des possibilités, des sous-cultures [36] de la délinquance, des normes sociales et d'autres explications de comportement communément invoqués qu'en les considérant du point de vue de l'acteur ²³ ».

S'il convient de prendre en considération le point de vue des acteurs, c'est parce qu'il est immédiatement présent parmi les matériaux de terrain, qu'il s'agisse des informations recueillies en situation ou des documents écrits, telles des lettres. L'étude de cas, ainsi qu'on l'a vu plus haut, s'échafaude sur de tels matériaux, de sorte que le point de vue des acteurs intervient au sein de l'étude sociologique de l'objet étudié. Comment s'opère, dès lors, le passage des matériaux de terrain recelant ce point de vue à leur construction sous forme d'une théorie sociologique ? En d'autres mots, de quelle manière et jusqu'à quel point l'étude de cas s'inspire-t-elle de ce point de vue ? Quel statut lui reconnaît-on ? Le traitement qui lui est réservé lors de ce passage est-il défini dans une démarche rigoureuse et objective qui ne découle pas seulement de la personnalité sociale, intellectuelle et psychologique du chercheur ? Ce passage est certes assuré au sein même de l'étude de cas mais il reste, somme toute, fort peu explicité dans les monographies de l'École de Chicago et semble relever d'un « bricolage » qui suscite bientôt de nombreuses critiques. Un vaste conflit éclate sur cette lancée, conflit qui d'ailleurs ne porte pas uniquement sur l'étude de cas, mais de manière plus extensive sur la méthodologie qualitative qui est la figure de proue de l'École de Chicago. L'étude de cas en fait

²³ Howard Becker, « Biographie et mosaïque scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, 1986, p. 106.

les frais par ricochet, en même temps que diminue le prestige dont jouit l'École de Chicago depuis le début du siècle dans l'arène de la sociologie américaine.

[37]

Étude de cas et sciences sociales

Chapitre 2

Le conflit des méthodes et la critique de l'étude de cas

[Retour à la table des matières](#)

La suprématie de l'École de Chicago se verra confirmée au sein de la sociologie américaine jusqu'en 1935. L'étude de cas est certes au premier rang des méthodes qu'on y pratique, mais elle ne s'oppose pas véritablement à l'enquête statistique, ces deux approches étant en faveur soit de façon complémentaire, soit de façon exclusive, mais rarement de façon concurrente. Les méthodes statistiques ont droit de cité au sein de l'étude de cas, qui conserve toutefois son caractère monographique propre à l'enquête de terrain. L'École de Chicago domine les réseaux des institutions et des médias universitaires et revendique hautement cette première place lors des colloques de l'American Sociological Society, dans l'*American Journal of Sociology*, la principale revue de sociologie aux États-Unis, et chez les bailleurs de fonds. L'École de Chicago est de ce fait le véritable lieu d'animation de la vie intellectuelle dans le domaine de la sociologie et, par conséquent, l'étude de cas apparaît comme la voie méthodologique par excellence de cette discipline.

[38]

L'enquête statistique a néanmoins gagné du terrain en sociologie, principalement à l'Université Columbia de New York, sous l'impulsion de Franklin H. Giddings et de ses étudiants ²⁴, dont William Ogburn. La rivalité apparaît rapidement entre cette institution et l'École de Chicago, rivalité dont l'enjeu porte précisément, mais non exclusivement, sur les méthodes. En effet, si les méthodes statistiques étaient parfaitement autorisées dans le cadre de l'étude monographique, ce n'était qu'à titre d'outils de recensement utiles pour décrire l'objet étudié. Le développement de ces méthodes à Columbia va faire d'elles une batterie de techniques visant de façon impérieuse l'explication proprement dite, donnant lieu au surplus à une prévision.

La contestation à propos de la pertinence de l'étude de cas se manifeste à Columbia mais aussi, assez étrangement, au sein même de l'École de Chicago puisqu'en 1927, William Ogburn, élève de EH. Giddings et partisan avoué des méthodes statistiques, y est engagé pour faire connaître l'utilité des statistiques aux étudiants diplômés en sociologie. Les vertus des méthodes statistiques y sont alors clairement exposées, avec une insistance particulière sur leur capacité de vérifier une idée théorique au même titre que les sciences expérimentales, capacité sans laquelle la sociologie ne saurait prétendre au titre de science. L'allocution qu'il prononce en 1930, à titre de président de l'American Sociological Society, annonce ouvertement cette préférence : selon lui, « pour avoir une valeur scientifique, une idée doit être formulée de façon à pouvoir être démontrée ou prouvée [...]. Dans cette étape future de la sociologie scientifique, la vérification sera vénérée presque comme un fétiche [...]. On ne doit jamais [39] oublier que la science se développe par accrétion, par accumulation de petits morceaux de nouvelles connaissances ». Cela exige « que tout sociologue [soit] statisticien ²⁵ ».

²⁴ Giddings et ses étudiants formaient le « F.H.G. Club », « qui se caractérisait par son esprit anti-Chicago et par une préférence marquée pour les statistiques en opposition aux « études de cas ».

²⁵ Cité par Christopher Bryant, « Le positivisme instrumental dans la sociologie américaine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 78, 1989, p. 65-66.

La vérification de théories sociologiques impose que soient réprimées les dispositions et attitudes subjectives du chercheur dans l'établissement de son étude. Au dire de W. Ogburn « il faudra discipliner l'esprit si fortement qu'on devra s'abstenir des plaisirs fantaisistes de l'intellect lors du processus de vérification ; toute référence à l'éthique et aux valeurs (sauf dans le choix des problèmes) devrait devenir tabou ; et nous devrons inévitablement passer la plupart de notre temps à accomplir des tâches difficiles, ennuyeuses, tristes et nières. ²⁶ »

Les déclarations d'Ogburn trouvent un écho dans la thèse d'un de ses étudiants, Samuel Stouffer. Celui-ci, dans de larges extraits publiés sous la forme d'un article ²⁷, montre que l'emploi des méthodes statistiques peut aboutir à des résultats assez proches de ceux des études de cas, mais de façon économique et rapide et dans des conditions d'étude satisfaisant aux exigences de la vérification qui se font jour à cette époque dans la sociologie américaine, y compris au sein de l'École de Chicago. Car ce parti-pris pour la vérification va rapidement susciter la définition d'une nouvelle démarche d'étude en sociologie, afin que cette discipline puisse enfin revendiquer son titre d'étude parfaitement contrôlée, de science.

Cette démarche, d'une part, doit d'abord s'appuyer, voire se fonder sur une théorie ou des hypothèses en vue [40] d'expliquer un problème social donné. La mise à l'épreuve de cette théorie ou des hypothèses qui en découlent s'opère au sein d'une démarche déductive passible d'opérations techniques susceptibles d'en démontrer le bien-fondé sans qu'interviennent divers biais dus au chercheur ou au contexte empirique. D'autre part, cette démarche écarte, pour ainsi dire, tout contact direct du chercheur avec le « terrain », contact que prescrivent pourtant les principes de l'observation participante, car celle-ci est jugée peu rigoureuse et sujette aux évidences de sens commun, les lieux communs. La démarche statistique juge donc secondaires ou triviales

²⁶ William Ogburn, « The Folkways of a Scientific Sociology », *Publications of the American Sociological Society*, n° 24, 1930, p. 66.

²⁷ Samuel Stouffer, « Experimental Comparison of a Statistical and a Case History Technique of Attitude Research », *Publications of the American Sociological Society*, n° 25, 1931, p. 154 et suiv.

les données de terrain et établit une démarcation très nette entre celles-ci et la théorie sociologique proprement dite.

Sans entrer véritablement dans l'histoire de la sociologie américaine, il n'est pas inutile de rappeler que cette démarcation marque le début de l'institutionnalisation de la sociologie avec la mise au point de ses premières théories générales, dues principalement à Talcott Parsons. La théorisation en sociologie acquiert donc une sorte de position suprême marquant, de ce fait, une rupture par rapport à l'enquête de terrain, associée dès lors à des « évidences banales » susceptibles de distraire l'explication sociologique de la rigueur qui doit l'animer. La valeur de cette explication est donc fonction des règles et outils définis dans la théorie, lesquels impliquent, en quelque sorte, une rupture d'avec le sens commun, c'est-à-dire d'avec le point de vue qu'ont les acteurs sociaux sur leur propre expérience. Ce sens commun est et doit être tenu pour suspect dans l'élaboration de la théorie sociologique puisqu'il recèle des informations biaisées, de fausses vérités qui compromettent sa valeur et sa rigueur.

L'étude de cas fait évidemment l'objet de nombreuses critiques sous cet angle puisque ce sens commun, cet univers de significations propres à l'expérience immédiate [41] des acteurs sociaux constitue le fondement empirique de la théorie sociologique visant à l'expliquer. Il apparaît ainsi difficile de vérifier la valeur de cette théorie, puisqu'elle relève de significations échappant à première vue aux exigences de la théorisation proprement dite. La monographie est par ailleurs rejetée parce que la valeur de généralité de la théorie ou de l'explication sociologique qui est proposée par cette étude de cas n'est pas suffisamment garantie. Comment, en effet, un cas particulier peut-il expliquer un problème dans sa généralité ? À plus forte raison, comment atteindre à cette généralité en l'absence de considérations sur la représentativité du cas étudié ?

Le conflit qui oppose ouvertement les membres de l'École de Chicago au corps professoral de l'Université Columbia de New York porte précisément sur ces points relatifs à la définition de l'étude sociologique du point de vue des méthodes en présence. Il va cependant rapidement dégénérer en une lutte politique entre ces deux institutions pour la maîtrise des moyens financiers et des médias susceptibles de leur assurer une position hégémonique et de faire triompher leurs principes méthodologiques.

La querelle éclate au grand jour à l'occasion de la rencontre annuelle de l'American Sociological Society de 1935²⁸, durant laquelle la mainmise de l'École de Chicago sur cette association, ses colloques et sa revue, l'*American Journal of Sociology*, est vertement dénoncée. Les membres de l'Université Columbia créent d'ailleurs, pour y échapper, une nouvelle revue l'*American Sociological Review* et des réseaux de collaboration dans lesquels les méthodes statistiques sont mises à l'honneur. L'emprise de l'École de Chicago est dénoncée avec vigueur et, dans le feu de la discussion, l'étude de cas est mise en cause, voire [42] rejetée, en raison de ses points faibles certes, mais surtout à cause de son appartenance exclusive à cette École. Les reproches d'ordre méthodologique faits à l'étude de cas ne sont d'ailleurs souvent que des arguments politiques destinés à saper la suprématie de l'École de Chicago dans les universités américaines.

Cette suprématie s'érode bientôt, et l'étude de cas suscite de moins en moins d'intérêt. Le recours aux méthodes statistiques apparaît dès lors nécessaire à toute étude sociologique et celle-ci doit être désormais une expérimentation contrôlée au même titre que les expériences de laboratoire dans les sciences expérimentales, ce que l'intervention de ces méthodes semble permettre. Or, assez curieusement, les principes de pareilles méthodes sont tacitement entérinés par les partisans de l'École de Chicago, de sorte que le statut et les règles de l'étude de cas se trouvent définis dans leur orbite même.

L'étude de cas devient ainsi une étude exploratoire, une pré-enquête devant donner lieu à une étude statistique susceptible de confirmer ou d'infirmer une théorie et un modèle général d'explication. Si naguère l'étude de cas était une étude sociologique en soi, dorénavant elle n'est qu'un point de départ qui exige d'être consolidé par une théorie déjà établie qui, par ricochet, vérifie sa valeur de généralité. De sorte qu'il y a ici un renversement dans le passage des informations de terrain, à leur construction sous forme d'une théorie sociologique. Si, dans la tradition de l'École de Chicago, la théorie était échafaudée sur la base des informations de terrain dans la perspective des méthodes statistiques, c'est la théorie qui met en relief, voire vérifie la valeur représentative des données recueillies *in vivo*. Ce renversement est

²⁸ L'American Sociological Society devient en 1958 l'American Sociological Association notamment afin d'éviter toute confusion entre les signes.

sans aucun doute relatif à l'apparition, durant les années 1930, des premières théories générales dans la sociologie américaine, principalement celle de Talcott Parsons, dont la mise à [43] l'épreuve consacre en quelque sorte les vertus scientifiques de cette discipline. Les prétentions acquises de ce point de vue font en sorte que la sociologie devient abstraite, détachée du contexte empirique, du terrain, peu encline à y baser ses modèles statistiques. Paul Lazarsfeld, illustre représentant des enquêtes statistiques faites à Columbia, va jusqu'à dire qu'« il peut passer des heures à jouer avec des modèles mathématiques », que « les données en elles-mêmes ne l'intéressent guère » et que, du reste, « l'intérêt, c'est de les manipuler par des instruments statistiques ²⁹ ». L'accent est donc mis sur la capacité de ces modèles à vérifier les théories en vue d'éprouver leur valeur de généralité.

L'étude de cas n'a pas de telles vertus, du moins au premier abord puisqu'elle s'édifie sur la base d'un cas particulier, elle peut difficilement mesurer la valeur de généralité d'une théorie, si ce n'est à l'aune du cas lui-même. Les partisans de l'étude de cas, y compris ceux de l'École de Chicago, en viennent à mesurer la valeur d'une étude monographique selon qu'elle satisfait ou non aux exigences de la vérification des méthodes statistiques. Dans de telles conditions, l'étude de cas est progressivement envisagée, « dans la meilleure des hypothèses, comme une étude heuristique préscientifique et non plus comme une forme de connaissance valide en elle-même, telle que considérée auparavant à Chicago ³⁰ ».

L'étude de cas connaît donc son heure de gloire dans la sociologie américaine avec l'École de Chicago. Le conflit des méthodes qui éclate entre les partisans de cette école et ceux des méthodes statistiques aboutira à lui faire perdre de son intérêt, et ce dès le début des années 1940. Cette contestation, comme d'ailleurs celle des méthodes [44] qualitatives dans leur ensemble, semble se dérouler au nom d'une rigueur qui serait mieux assurée par la mise en œuvre des méthodes statistiques. Si, effectivement, le conflit des méthodes se rattache à cette question, il se déroule sur un terrain proprement politique où le

²⁹ Patrick Champagne, « Statistique, monographie et groupes sociaux », *op. cit.*, p. 5.

³⁰ Alvaro P. Pires, « La méthode qualitative en Amérique du Nord : un débat manqué », [Sociologie et sociétés](#), vol. XIV, n° 1, 1982, p. 17.

principal enjeu est en réalité la position hégémonique que cherchent à occuper l'Université Columbia et l'École de Chicago dans le monde universitaire américain. Il est difficile, dans ce contexte, d'établir si les critiques portées envers l'étude de cas sont dictées par des considérations d'ordre méthodologique ou si elles ne sont pas plutôt partie prenante de rapports de forces entre des institutions universitaires dont les enjeux sont évidemment d'un tout autre ordre.

Quoi qu'il en soit, il est sans doute intéressant de reprendre les critiques de l'étude de cas établie selon la tradition de l'École de Chicago à la lumière des études faites par certaines figures éminentes de cette école et résumant de façon exemplaire la *méthode* de l'étude de cas associée à l'École de Chicago. Les reproches envers les études monographiques portent en fait sur

- a) son manque de représentativité, en particulier le manque de représentativité du *cas* servant de poste d'observation au problème ou au phénomène social constituant l'objet d'étude ;
- b) son manque de rigueur manifestée à part égale dans la collecte, la constitution et l'analyse des informations de terrain. Cette absence de rigueur est liée au problème des subterfuges introduits par l'auteur de l'étude de cas, son maître-d'oeuvre qui, en dépit de sa qualité de sociologue ou d'anthropologue, induit ses propres choix, motivations et décisions dans la constitution et l'analyse des informations de première main, subterfuges aggravés de ceux [45] que causent les informateurs de terrain auxquels on se fie pour saisir le cas étudié.

L'étude de cas est mise en procès au nom des vertus dont sont pourvues les études statistiques et qui, par comparaison, lui font cruellement défaut. Le tableau qui suit permet de les résumer.

Il importe de mettre en perspective ces deux griefs au vu même des études monographiques qui se réclament de l'École de Chicago.

L'École de Chicago et les études du Canada français

[Retour à la table des matières](#)

L'attention se porte en particulier sur la célèbre monographie d'Everett C. Hughes, *[French Canada in Transition](#)*. Ainsi que nous l'avons précédemment signalé, Chicago n'a pas été le seul terrain d'étude de l'école qui porte son nom. Ses membres ont aussi fait des études monographiques d'autres localités aux États-Unis et ailleurs en Amérique bien que cela soit souvent passé sous silence. Everett C. Hughes, par exemple, profitant de son séjour à l'Université McGill de Montréal à titre de professeur invité, s'empresse de mettre en chantier l'étude du cas d'une petite ville industrielle, Drummondville, coiffée dans son ouvrage du pseudonyme de Cantonville, afin d'étudier les rapports interethniques au Canada français ainsi qu'on nommait le Québec à son époque, en 1937.

Selon Hughes, le Canada, en particulier le Canada français (alias le Québec) représente un cas singulièrement révélateur de cette différenciation sociale alimentée par deux cultures nées de deux groupes ethniques dotés par surcroît de statuts différents : l'un est minoritaire et l'autre majoritaire. En effet, le Canada « fut mis au monde dans un état de division ethnique. Bien que les Canadiens français eussent été les premiers venus au [46] Canada, on peut affirmer que c'est en synchronisme avec les Canadiens anglais qu'ils s'éveillèrent à la vie politique et économique ». L'auteur prend soin d'ajouter : « Nous sommes ici en présence d'un cas de jumeaux bi-vitellins, génétiquement différents, rivaux dans l'encombrement d'un même sein, mais puisant par ailleurs aux mêmes sources dans un milieu commun. On ne pourrait trouver meilleure situation pour étudier non seulement une minorité, mais l'interaction entre une minorité et ce que l'opinion courante reconnaît avec raison comme son opposé immédiat, un peuple dominant. ³¹ »

Si l'on peut sourire du vocabulaire imagé de Hughes, force est toutefois d'admettre qu'il perçoit nettement les qualités sociologiques du

³¹ Id., *ibid.*, p. 4.

Canada français dans l'intention de saisir la différenciation ethnique qu'il se propose d'étudier. Cette dernière se caractérise par des disparités économiques, politiques et culturelles qui contribuent à en accentuer les traits au sein des localités géographiques et dans les institutions de cette société. « Les Canadiens français, écrit-il, s'accrochent à la terre à la façon d'une plante rampante prolifique... Les Canadiens anglais, pour leur part, implantent au hasard et avec éclat des industries et de nouvelles entreprises commerciales de grand style au cœur même du territoire des Canadiens français... Comme ils bouleversent par là même l'équilibre social et économique des Canadiens français, on leur manifeste peu de gratitude ³². » L'évolution de la société canadienne-française, que la sociologie contemporaine envisagerait comme un processus de transition, est marquée au premier chef par la différenciation ethnique, de sorte que le « French Canada in Transition », la transformation du Canada français ou du Québec, relève de la « rencontre de deux mondes » comme l'indiquent si bien les titres anglais et français de l'ouvrage.

[47]

En vue d'étudier cette différenciation ethnique, Hughes choisit la localité de Cantonville, toponyme fictif de Drummondville, parce que c'est une « petite ville récemment animée et troublée par l'installation d'un certain nombre de grandes industries toutes mises en marche et dirigées par des anglophones envoyés là dans ce but. Les faits et les relations sociales et les changements découverts dans cette localité se rencontrent aussi dans un grand nombre d'autres ³³. » Cette ville constitue donc une localité de choix pour qui veut étudier la différenciation ethnique du point de vue sociologique, c'est-à-dire à titre de processus de transition qui se manifeste de proche en proche par des diversités politiques, économiques et culturelles.

Le choix de cette ville obéit à l'objectif d'étudier les rapports interethniques, mais cet objet d'étude *répond à un point de vue théorique*. En effet, inspiré en cela par les thèses des fondateurs de l'École de Chicago et de leur émule Robert Redfield, Hughes pose d'entrée de jeu que toute « agglomération humaine » peut être située en un point donné d'un continuum qui s'étend de la société paysanne locale jusqu'à

³² *Ibid.*, p. 6.

³³ *Id.*, *ibid.*

la société urbaine matérialisée par la métropole, continuum nommé *folk-urban society* et qui décrit une trajectoire du simple au complexe, remémorant ainsi les fameuses thèses de Herbert Spencer. Ce continuum *folk-urban society* met donc en relief à la façon d'un *melting pot* la différenciation culturelle, ethnique, etc., qui est le propre de cette « grande société urbaine », la métropole.

En d'autres mots, Hughes souscrit à la perspective théorique de l'écologie urbaine. Prendre pour objet d'étude les rapports interethniques et choisir Drummondville dans cette voie correspond parfaitement à cette théorie. Sous cet angle, la ville est titulaire de cette théorie et le choix de [48] Drummondville représente le cas idéal pour étudier les transformations urbaines compliquées par des rapports interethniques.

Comment Hughes envisage-t-il de préparer la monographie de Drummondville ? Il y séjourne d'abord près de trois ans, pendant lesquels il a tout loisir d'observer cette localité selon la méthode de l'observation connue en anthropologie. Il couche sur papier toutes sortes d'observations et d'informations recueillies de la bouche même des sujets concernés. Il fait aussi appel à des pièces d'archives liées à l'histoire locale, ouvertes à des données statistiques provenant du recensement public, des industries, ou celles qu'il constitue de son propre chef.

C'est donc sous leur lumière que l'objet d'étude peut être circonscrit et décrit et Hughes doit les plier à cet office. Les données statistiques, par exemple, sont arrangées par ses propres soins afin qu'elles puissent éclairer la différenciation ethnique qu'il veut étudier. Les données statistiques officielles sur la distribution des employés de la plus importante manufacture de textiles en fonction de leur origine ethnique doivent être ainsi ajustées afin de convenir parfaitement à ses buts. En effet, souligne Hughes, « notre propre calcul, basé sur la liste de paie et tenant compte des noms de famille et de notre connaissance du milieu, trouve 13 Français de plus que le calcul de la compagnie ». L'erreur découle, selon lui, de « notre tendance à croire française toute personne portant un nom de famille anglais, mais un prénom français. Il y a plusieurs personnes dans ce cas dans la ville, et c'est notre opi-

nion qu'une famille donnant à son enfant un prénom français est une famille française ³⁴ ».

L'ouvrage renferme quantité d'autres exemples de changements que Hughes apporte à la forme des données, qu'elles soient statistiques ou non, afin de mettre au jour [49] l'objet qu'il se propose d'étudier, à savoir la différenciation ethnique et, d'une manière plus large, les différences de culture qui marquent la localité choisie. Ses propres observations sur les rapports entre les groupes ethniques en présence, en l'occurrence les Canadiens d'expression française et anglaise, s'échelonnent en fonction d'un fil conducteur qui conduit à la pierre angulaire de son explication : la famille. En effet, la culture canadienne-française en est fortement imprégnée, faisant ainsi de la famille le pivot de la société rurale désormais confrontée à une urbanisation qui croît comme en serre chaude. Cette dernière se complique de surcroît d'un problème ethnique du fait qu'elle tient à « l'arrivée des nouvelles industries [qui] représentant] une invasion par des agents armés du capital et des techniques des centres financiers et industriels anciens de Grande-Bretagne et des États-Unis. Ainsi le Canadien français devenu ouvrier et citadin se trouve en face d'un patron étranger ³⁵ ».

Orientée d'après ce fil conducteur, la description de la différenciation de la culture canadienne-française acquiert tout son relief. Celui-ci se révèle quand il s'agit d'emboîter des extraits d'entrevues afin de mettre en évidence la différenciation de la famille que suscite l'expérience de l'entreprise anglaise qu'en font les Canadiens français. Autrement, dans leur esprit, l'entreprise rurale devait pourvoir à l'unité de la famille, de sorte que peu de différences se manifestaient dans le rôle et l'importance de chacun de ses membres : entre eux existait une relative égalité. Il en va autrement dans les entreprises anglaises où, par exemple, la division poussée du travail ne manque pas de faire naître des différences hiérarchiques propres à briser cette égalité sociale.

Au début de leur implantation, les « grandes entreprises anglaises » ont peine à embaucher des Canadiens [50] français à titre de contremaîtres. Les entrevues recueillies sur le sujet en font preuve. « Nous avons tenté d'avoir des contremaîtres canadiens-français, expliqué à

³⁴ *Ibid.*, p. 101.

³⁵ *Ibid.*, p. 20.

Hughes l'un de leurs dirigeants, mais ça n'a pas marché. Ils font trop de cas de leurs parents et de leurs amis. » « Ils sont si jaloux les uns des autres, rapporte cet autre, qu'ils ne veulent pas se soumettre à l'autorité de l'un des leurs. » « Ils ont tant de parents et d'amis qu'ils ne peuvent éviter le favoritisme. ³⁶ »

La forme que donne Hughes au contenu des entrevues s'établit donc en fonction d'une « interprétation » dont la « famille » est la clef de voûte. Cette dernière jette un vif éclairage sur le sens de ce qui est dit dans les entrevues, mais plus largement sur ce que Hughes observe directement dans la localité pour circonscrire et décrire l'objet de son étude. C'est un fait que l'ensemble des données de terrain se situent dans cette ligne de mire.

La famille constitue pour Hughes le pivot de l'explication. L'interprétation à laquelle donne corps sa monographie de Drummondville permet de conclure en ce sens. La « famille » y est vue par conséquent comme la source de l'explication de la transition qu'est en train de connaître le Canada français. C'est par l'intermédiaire de la famille que se règle la différenciation de cette société dont l'industrialisation et l'urbanisation sont le fait de la « rencontre » avec un « autre monde », en l'occurrence anglo-saxon.

Or, assez étrangement, la critique dont fait l'objet pareille entreprise monographique semble ignorer

- a) que son auteur justifie longuement le choix de la localité et que celui-ci s'appuie
- b) sur un *objet d'étude* — à savoir la différenciation ethnique — lui-même explicité largement en fonction
- c) de motifs théoriques qui découlent du *continuum folk-urban society*

[51]

- d) en vertu duquel la localité choisie a valeur méthodologique.

³⁶ *Ibid.*, p. 102.

En d'autres mots, elle présente des qualités qui amènent à penser que cette localité peut être envisagée comme un cas de choix, un observatoire en mesure de révéler les caractéristiques de la différenciation sociale dont est témoin la société sous étude.

Certes, ces points ne sont pas développés de manière aussi explicite. L'ouvrage ne s'affiche définitivement pas comme un traité de méthodologie. Il demeure qu'ils n'en sont pas absents. Ils transpirent dans l'ouvrage sous forme d'indications de toutes sortes. Il en est donc fait bon marché.

Les études de cas de l'École de Chicago en font les frais : autant celles qu'ont produites ses fondateurs, ses continuateurs, comme Hughes, que les études de la « seconde École de Chicago » à laquelle se rattache, par exemple, *Street Corner Society* de William Foote Whyte. Cet ouvrage est la monographie du quartier italien de Boston, la *Little Italy*, choisie par souci d'étudier la culture de quartier. Elle est rapidement en butte à la critique pour son manque de représentativité et, par conséquent, l'impossibilité devant laquelle on se trouve de la généraliser. Lors du cinquantième anniversaire de sa publication, en 1992, son auteur a usé de ce prétexte pour rétorquer à ses détracteurs que si « des chercheurs aspirent à des généralisations qui peuvent donner lieu à des vérifications scientifiques, alors ils doivent se concentrer sur les éléments de la culture étudiée qui peuvent être directement ou indirectement observés et mesurés. C'est ce que j'ai fait dans mes recherches sur les bandes de rue. Je ne prétends pas avoir donné une interprétation complète de la culture de Comerville dans son intégralité... Je me suis concentré sur des domaines pour lesquels j'avais des données systématiques et nombreuses et qui convenaient à mon point de vue [théorique] : les [52] bandes de rue et leurs relations avec le racket et les organisations politiques. Les méthodes que j'ai utilisées et les conclusions que j'en ai tirées peuvent être aujourd'hui reproduites et améliorées par les chercheurs qui étudient l'organisation des communautés ³⁷ ».

³⁷ William Foote Whyte, « Postface », dans *Street Corner Society*, Paris, Éditions La Découverte, 1996, p. 384.

[53]

Étude de cas et sciences sociales

Chapitre 3

Les études de cas contemporaines

[Retour à la table des matières](#)

Les études de cas ont néanmoins continué d'avoir droit de cité en anthropologie et en sociologie. Cette dernière a été témoin d'expériences audacieuses en la matière. Dans ce chapitre, nous nous arrêterons à deux entreprises méthodologiques qui peuvent être associées à l'étude de cas : l'intervention sociologique d'Alain Touraine³⁸ et l'auto-analyse provoquée et accompagnée proposée dans *La misère du monde* par Pierre Bourdieu. Elles ont pour intérêt de poser ouvertement les problèmes sans cesse reliés à l'étude de cas.

L'intervention sociologique d'Alain Touraine

La méthode de l'intervention sociologique voit le jour dans l'ouvrage [La voix et le regard](#) que lance Alain Touraine à la fin des années 1970 sous les auspices d'une collection intitulée « Sociologie permanente ». S'autorisant de cette dénomination, Touraine veut mêler la sociologie à l'action politique et sociale et, en conséquence, sa mé-

³⁸ Voir notamment Alain Touraine, [La voix et le regard](#), Paris, Seuil, 1978 ; Alain Touraine et al., *La méthode de l'intervention sociologique*, Paris, CADIS-École des Hautes études en sciences sociales, 1982.

thode se doit d'être constamment ouverte aux luttes collectives qui [54] agitent la société afin que l'explication sociologique en tire bénéfice. En retour, la sociologie peut contribuer à orienter ces luttes de manière qu'elles se convertissent en mouvements sociaux propres à transformer la société. La méthode de l'intervention sociologique est donc le fer de lance de la sociologie de l'action prônée par l'auteur. Elle consiste à travailler avec des groupes unis par une lutte en passe de se muer en un mouvement social ³⁹. Ils témoignent, à leur échelle, d'une lutte entre acteurs sociaux qui cherchent à contrôler et à gérer des ressources en fonction des valeurs culturelles que défend chacun d'eux. L'intervention sociologique vise donc à mettre en scène les enjeux de cette lutte entre acteurs sociaux qui, par conséquent, se déroule à l'échelle de la société. Selon son auteur, cette méthode « étudie des groupes d'acteurs participant ou ayant participé à la même action collective... en vue d'en dégager et d'élaborer le sens... on peut donc la définir, non pas comme une étude de la situation d'un groupe social, mais comme l'analyse de son auto-analyse ⁴⁰ ». Elle est décrite en d'autres termes « comme un processus intensif et en profondeur au cours duquel des sociologues conduisent les acteurs d'une lutte à mener eux-mêmes une analyse de leur propre action. Ce processus implique une série d'étapes qui constituent l'histoire de la recherche ⁴¹ ». L'intervention sociologique est donc une *auto-analyse* qui s'appuie sur la participation active des acteurs sociaux engagés dans une lutte collective portant sur des enjeux politiques et sociaux. Les luttes des femmes, des étudiants, [55] des écologistes, des ouvriers, de Solidarnosc en Pologne sont en droit de se réclamer de ce titre et l'intervention des sociologues dans ces luttes a pour but de faire déboucher celles-ci sur un mouvement social. Ce dernier s'entend chez Touraine

³⁹ Les titres des ouvrages relatant les diverses interventions sociologiques menées par Alain Touraine et son équipe en indiquent clairement la teneur : Alain Touraine *et al*, *Lutte étudiante*, Paris, Seuil, 1978 ; *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil, 1980 ; *Le pays contre l'État*, Paris, Seuil, 1981 ; *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard, 1984.

⁴⁰ Alain Touraine, « Introduction à la méthode de l'intervention sociologique », dans *La méthode de l'intervention sociologique*, Paris, Cadis, 1982, p. 18-19.

⁴¹ Alain Touraine, François Dubet et Michel Wieviorka, « Une intervention sociologique avec Solidarnosc », *Sociologie du travail*, vol. XXIV, n° 3, p. 280.

comme « l'effort d'un acteur collectif pour s'emparer des « valeurs », des orientations culturelles d'une société en s'opposant à l'action d'un adversaire auquel le lient des relations de pouvoir ⁴² ».

Les acteurs de la lutte qui constitue l'objet de l'intervention sociologique sont amenés à rencontrer divers interlocuteurs pour débattre de cette lutte en fonction de laquelle leurs actions respectives font d'eux soit des alliés, soit des adversaires au cours des débats. L'analyse à chaud de ces débats par une équipe de sociologues a pour but de se hisser « au niveau le plus élevé auquel peut parvenir l'action considérée », niveau qui coïncide dans les plus récents écrits de l'auteur avec l'idéal démocratique ⁴³. L'intervention sociologique se reconnaît de la sorte comme étude de cas dont la vocation est de nature thérapeutique en ce qu'elle veut orienter une lutte collective dans le sens d'un mouvement social propre à changer l'état de la société.

L'intervention sociologique porte donc sur une action militante et se propose d'en faire l'analyse sociologique en compagnie de ses principaux acteurs. L'accent est mis « sur la recherche des enjeux, l'analyse des contradictions de l'action et la distance entre une lutte, un discours et un mouvement d'opinion ⁴⁴ », elle-même propice à alimenter une lutte et à la transformer en un mouvement de société. L'intervention sociologique ne se borne toutefois pas à l'analyse d'un discours politique et d'une organisation militante, mais touche de surcroît, à la lutte que représente l'action qui est leur raison d'être.

[56]

Cette méthode se fonde par définition sur la participation des acteurs de cette lutte, à tout le moins de ceux qui en sont les figures de proue et que Ton convie à une série de réunions qui peuvent s'étendre sur une année entière. Ils y seront confrontés à une équipe qui totalise parfois sept sociologues. Deux d'entre eux assument les rôles principaux de *secrétaire* et d'*agitateur*. Ce dernier est celui qui va officier pendant les réunions — il veille à présenter les participants, oriente la discussion, attribue le droit de parole, etc. — tandis que le premier se charge de noter les différents avis exprimés lors des débats et d'en

⁴² Alain Touraine, [Critique de la modernité](#), Paris, Fayard, 1992, p. 276.

⁴³ Alain Touraine, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994.

⁴⁴ Alain Touraine, [La voix et le regard](#), Paris, Seuil, 1978, p. 66.

proposer une interprétation sociologique. Si ces rôles dépassent leur compétence, d'autres membres de l'équipe prennent leur place.

Au fil des réunions et des débats, les participants sont invités à dessiner la trame historique de leur lutte, les diverses péripéties qui ont entouré leur action collective. Lorsque la confiance réciproque s'est créée et que la nécessité d'une analyse se fait jour, les acteurs font alors face à des interlocuteurs adversaires ou solidaires de leur action. Les militants de l'antinucléaire, par exemple, sont mis en présence de dirigeants de l'EDF (Electricité de France) qui gèrent les centrales nucléaires. Ces interlocuteurs représentent un point de vue opposé à celui des militants. Ainsi réunis, ils offrent une vue d'ensemble de la question nucléaire en France. De tels acteurs sont donc incorporés au groupe en vue de mettre en relief l'action militante, d'en saisir les tenants et aboutissants et de neutraliser les pressions idéologiques et le jeu politique qu'une telle lutte collective ne manque pas de véhiculer ou de susciter.

Les uns et les autres sont alors enclins à envisager leur lutte en tant que partie et produit d'un mouvement de société auquel la théorie des mouvements sociaux les dispose à reconnaître le sens dans leur propre action. En [57] interprétant les propos des acteurs à la lumière de cette théorie, une hypothèse naît qui explique leur action collective en un sens où cette dernière peut marquer définitivement un mouvement de société. S'il est reconnu et accepté par les deux partis, ce sens mis en avant par l'auto-analyse peut alors alimenter leur action et lui permettre d'atteindre le « niveau le plus élevé auquel elle peut nir ⁴⁵ ».

Cette phase finale porte le nom de *conversion* du groupe et d'elle dépend la réussite de l'intervention sociologique. En effet, si le sens est avalisé par les acteurs de la lutte invités aux débats, c'est donc que la théorie sociologique qui en a permis la mise au jour est vérifiée quant à sa justesse pour expliquer l'action qui fait l'objet de l'intervention sociologique. Cette vérification est donc faite à chaud par l'accord des acteurs disposés, par leur participation à l'intervention sociologique, à en mesurer la valeur explicative.

⁴⁵ Id., *ibid.*, p. 296.

L'intervention sociologique joue ainsi le rôle de sociologie permanente puisque l'explication de l'action sociale qu'elle contribue à mettre en scène s'établit dans le feu d'une discussion ouverte entre ses propres acteurs. Ces derniers peuvent en tirer profit pour orienter leur action collective afin qu'elle se mue en mouvement social. La théorie sociologique est ainsi propre à entretenir son objet d'étude : l'action sociale visée à l'origine par l'intervention sociologique. La sociologie apporte une explication propre à rendre raison de l'action sociale dans le même temps qu'elle contribue à l'orienter lorsque ses acteurs s'en font l'écho.

[58]

***Les détails techniques de la méthode
de l'intervention sociologique :
sur le statut de la conscience pratique***

À la suite de ce rapide survol, il convient de s'arrêter quelque peu sur les détails techniques de cette méthode. Elle a pour objet initial d'entraîner la participation active des acteurs sociaux. En cela, elle s'inscrit dans le sillage de l'étude de cas, laquelle, par tradition, donne voix aux acteurs sociaux pour mieux cerner leur propre action, l'expérience qu'ils ont du phénomène ou de la situation qui est l'objet de l'étude. Selon Touraine, face à leur action, ils en ont la *conscience pratique*. Celle-ci est d'ailleurs envisagée comme la « vraie connaissance de l'action sociale ⁴⁶ ». Le statut positif attribué à la conscience pratique découle d'une position selon laquelle l'« acteur des sociologues est un acteur épistémique en tant que ses dires s'inscrivent dans une forme de connaissance qui le rend connaissable ⁴⁷ », tout autant qu'elle rend connaissable son action. En d'autres termes, l'action sociale n'est captée que par l'intermédiaire de cette conscience dont la forme est pratique en ce qu'elle relève de l'expérience immédiate qu'ont de l'action ses propres acteurs. La méthodologie sociologique est en outre contrainte de prendre en considération cette conscience

⁴⁶ François Dubet, *Acteurs sociaux et sociologues*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1988, p. 13.

⁴⁷ *Id.*, *ibid.*, p. 2.

pratique qui découle des dires des acteurs puisque, de fait, « c'est là le seul matériau disponible ⁴⁸ ». En effet, le matériau dont dispose la sociologie pour saisir son objet reste dans tous les cas les propos des acteurs imprégnés, en dernière analyse, de la conscience pratique de l'action sociale.

Si cette conscience en reste l'intermédiaire, il n'en demeure pas moins que le sens le plus élevé de l'action se fait jour grâce à la théorie sociologique « parce que l'acteur n'a qu'une conscience limitée [du sens] de son action », car [59] « les dimensions du système social ou les conditions de l'action [...] échappent à la conscience des acteurs sociaux ⁴⁹ ». En vue de remédier à cela, l'intervention sociologique propose sur un plan méthodologique la réunion d'acteurs sociaux en un groupe qui offre « la figure du mouvement social, avec ses multiples significations et ses configurations plus ou moins stables ⁵⁰ ».

Sur la représentativité du groupe : le cas d'un mouvement social

Le choix des acteurs qui participent à l'intervention sociologique est fait en ce sens. Il est établi en fonction de l'intention de reconstituer la lutte collective à une échelle réduite, celle du groupe, « construit à partir d'une représentation théorique de la lutte aussi complète et diversifiée que possible » ou, en d'autres mots, « d'une image que s'en font les sociologues ⁵¹ ».

Cette « image » exploite en ses moindres détails la théorie des mouvements sociaux selon laquelle toute lutte collective est appelée à se muter en un mouvement de société par lequel le passage de la société industrielle à la société postindustrielle doit s'opposer à un pouvoir technocratique et ainsi donner acte à l'idéal démocratique ⁵².

⁴⁸ *Ibid.*, p. 13.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 17.

⁵⁰ Michel Wieviorka, « L'intervention sociologique », dans Marc Guillaume (dir.), *L'État des sciences sociales en France*, Paris, La Découverte, 1986, p. 160.

⁵¹ *Id.*, *ibid.*

⁵² Alain Touraine, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994.

Ceux qui participent à l'intervention sociologique doivent donc revêtir la *qualité* d'être des acteurs d'une lutte marquée par cet enjeu et dont ils représentent, chacun à leur façon, les différentes configurations. La représentativité du groupe tient moins à la quantité des participants qu'à la qualité que leur confère la *théorie* des mouvements sociaux.

[60]

L'intervention sociologique tire incidemment son intérêt de cet aspect. En effet, elle soutient de façon convaincante qu'une lutte sociale peut se restreindre, sur un plan méthodologique, à un groupe dont les participants sont pourvus des qualités théoriques nécessaires à son analyse.

En d'autres mots, une lutte sociale peut être envisagée à l'échelle d'un petit groupe de petite taille sous condition que ses participants soient les légataires de qualités propres à exprimer sur le plan méthodologique la lutte sociale dans l'ensemble de ses configurations. Son auteur et ses adeptes ne se font pas faute de souligner cette vertu de l'intervention sociologique ⁵³.

Cette méthode accuse néanmoins des lacunes à cet égard. En plaçant l'accent sur leur qualité militante en tant que figure de proue, la représentativité des participants à l'intervention sociologique tend à se rabaisser à un niveau politique. Sous un angle plus large, ces participants peuvent être considérés comme les éléments représentatifs d'une lutte sociale par le fait qu'ils semblent en être les chefs de file ou que les médias, par exemple, les affichent comme tels. Ils peuvent se révéler à ce titre des meneurs ou des porte-parole rompus au jeu du débat et désireux de l'orienter en faveur de la cause qu'ils défendent, sans véritable souci de connaître les enjeux sociaux de leur action ou la lutte dont cette dernière est partie prenante. À cette fin, ils peuvent recourir à toutes sortes d'astuces, sinon de ruses, propres à compromettre la teneur du débat qui se veut une auto-analyse de nature sociologique. Si cette velléité n'est pas présente dans l'esprit des participants, ce sont les analystes eux-mêmes qui risquent de confondre un discours militant avec une analyse d'ordre sociologique [61] tant le premier peut être accepté sans égard au fait qu'il est formulé par des

⁵³ Voir notamment Michel Wieviorka, « Case studies : history or sociology », dans Charles C. Ragin (dir.), *What is a Case ? Exploring the Foundations of Social Inquiry*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 159-172.

leaders ou les figures expertes d'un domaine de la vie politique ou publique.

La définition de la représentativité en ce sens laisse entrevoir selon nous de graves problèmes qui portent même atteinte à la méthode de l'intervention sociologique. Néanmoins, l'idée d'une méthode qui conduise à la réduction d'une lutte ou, plus largement, d'un fait social à un groupe dont la représentativité théorique lui confère la qualité d'observatoire de choix doit être maintenue et approfondie. À cet égard, l'intervention sociologique a le mérite de montrer qu'un groupe d'acteurs sociaux peut, à son échelle, représenter une action collective, une lutte sociale, pourvu qu'ils soient nantis des qualités *ad hoc*. Celles-ci se rattachent à une théorie — en l'occurrence la théorie actionnaliste de Touraine — et font la preuve d'une démarche méthodologique propre à envisager ce groupe comme cas de figure d'une lutte sociale susceptible de devenir le mouvement social que l'équipe des sociologues veut contribuer à orienter. Ces points sont repris plus loin.

Le stade de la conversion et la construction de l'explication sociologique

L'intervention sociologique jouit de cette autre qualité qu'elle reconnaît la valeur de la conscience pratique dont sont dotés les acteurs sociaux. Le statut concédé à leur conscience pratique semble toutefois de nature paradoxale. En effet, si dès l'abord elle est envisagée comme une « connaissance vraie », voire « la seule connaissance vraie disponible », elle est par ailleurs considérée comme conscience « limitée » pour la raison que « les dimensions du système social et les conditions de l'action » lui échappent.

Si les dimensions du système social échappent à la conscience des acteurs, ce n'est pas parce que celle-ci est limitée. Selon nous, il est même possible d'avancer que la [62] conscience pratique des acteurs n'est pas uniquement constituée des « dimensions du système social », mais qu'elle s'enrichit de toute la gamme des dimensions dont est pourvue l'action, qu'elles soient historiques, psychologiques, sociales, etc. Toutes forment l'objet de cette conscience pratique qui, par conséquent, n'est en rien limitée. C'est la sociologie qui, par définition,

doit viser à la « limiter », c'est-à-dire la réduire aux « dimensions du système social et des conditions de l'action » qui doivent être dégagées de la conscience pratique qu'ont les acteurs sociaux de leur propre action, *cela étant l'objet même de la sociologie*. En effet, leur conscience est limitée aux yeux des sociologues dans la mesure où elle ne traite pas uniquement et largement des dimensions sociales de leur action tant elles sont articulées à l'ensemble des dimensions que cette dernière englobe dans son expérience pratique. C'est donc aux sociologues que revient la charge de les porter au jour, eux qui n'ont pas nécessairement avec cette action une expérience pratique et pour qui la sociologie trouve sa signification et son droit d'exister dans cet exercice. Les acteurs sociaux ne sauraient être blâmés du fait que leur conscience pratique ne s'attache pas expressément à ce qui constitue l'objet même de l'intervention des sociologues.

L'intervention sociologique propose à cette fin une démarche d'auto-analyse qui ne manque pas d'audace. En compagnie de sociologues qui les canalisent dans cette direction, des acteurs sociaux sont conduits à livrer le sens de leur action collective et, par cette auto-analyse, à prendre en compte ses dimensions sociales, tout en débordant de sa conscience pratique. La méthode de l'intervention sociologique est toutefois définie vaguement sur ce plan et se résume à une démarche interprétative dont la psychanalyse est le modèle par excellence. En faisant office d'interprète, le secrétaire de l'équipe des sociologues [63] dégage les dimensions sociales de l'action en interprétant les discours de ses acteurs à la lumière de la théorie des mouvements sociaux, ce qui les dispose à acquérir une conscience pratique. Il les propose sous forme d'une hypothèse jetée comme un défi aux acteurs réunis en groupe, qui, si elle suscite leur conversion, tient lieu d'explication sociologique susceptible de rendre raison des dimensions sociales de leur action et, par voie de conséquence, de la gratifier du coefficient qui lui manque pour devenir un mouvement social.

La méthode de l'intervention sociologique est, selon nous, passible de bien des critiques à cet égard. Il faut bien reconnaître en effet que l'interprétation n'est guère subordonnée à des indications méthodologiques précises. Que fait au juste le secrétaire pour y parvenir ? Comment en arrive-t-il à formuler telle interprétation plutôt que telle autre ? En quoi celle-ci ou celle-là rend-t-elle vraiment raison des discours exprimés lors des débats et du sens qu'en ont dégagé dans le feu

de leurs échanges les participants réunis sous le thème de l'intervention sociologique ? Le recours à la psychanalyse pour la bien décrire ne manque évidemment pas de suggérer que l'interprétation correspond à l'art de comprendre. Le mot *art* est celui qui convient pour faire état de la virtuosité mentale dont fait preuve le secrétaire chargé de formuler l'interprétation des discours prononcés et entendus, interprétation qui, de la sorte, se soustrait de toute élaboration explicite quant à sa mise au point.

Chez Touraine, l'accent est de préférence placé sur la conversion, c'est-à-dire l'accord que donnent à l'interprétation qui leur est proposée les participants à l'intervention sociologique qui, en raison de leur participation, peut être portée à leur compte. Cela étant, l'intervention sociologique, pour ne pas dire l'intervention des sociologues, tend à se dérober sous le couvert de la conversion. [64] L'interprétation à laquelle elle aboutit devient alors suspecte puisque sa valeur ne tient pas tant à la rigueur des procédés et règles adoptés qu'au fait que l'hypothèse qui en découle est avalisée ou non par le groupe. La conversion à l'hypothèse peut fort bien naître de la sympathie qu'inspirent les sociologues ou, à l'opposé, du désir de clore le débat afin de prendre congé d'eux.

Faute d'indications précises à son endroit, l'interprétation peut être ou sembler une redite — sociologiquement parlant — du *discours militant* des acteurs sociaux pour qui l'intervention sociologique prend l'allure d'une nouvelle tribune. En termes plus mesurés, elle serait le tableau schématisé de l'action sociale formée par la conscience pratique de ses acteurs dont l'intervention sociologique met en relief les dimensions d'ensemble qui font office de dimensions sociales puisque celles-ci lui échappent par définition. À l'inverse, l'interprétation peut dissoudre la conscience pratique des acteurs au profit de la théorie des mouvements sociaux en faveur de laquelle l'intervention sociologique aura entraîné la conversion. Sous cet angle, la méthode de l'intervention sociologique suscite des problèmes qu'elle est incapable de résoudre. En réalité, ces problèmes ont trait à la formulation des procédés de l'interprétation en fonction de laquelle l'explication sociologique — la théorie — émerge de la conscience pratique qu'ont les acteurs de leur lutte collective. Or ladite lutte est susceptible de se muer en un mouvement social sous l'impulsion de la théorie que leur offre

en partage l'équipe des chercheurs qui animent l'intervention sociologique.

Ces problèmes ont eu divers échos dans les récents écrits des tenants de cette méthode. Son auteur même, Alain Touraine, signale, en réponse aux critiques qui lui ont été adressées à ce sujet, « que la conversion ne se juge pas sur l'acquiescement d'un groupe à une hypothèse [65] présentée à un moment donné par le chercheur. Ce qui valide l'hypothèse est la capacité du groupe d'orienter son expérience passée, présente et à venir, en fonction de l'hypothèse présentée ⁵⁴ ».

C'est toutefois François Dubet qui s'est chargé de trouver une solution à ces problèmes. Il reconnaît, tout comme Alain Touraine, que le « succès public de la théorie ne démontre en rien sa valeur ⁵⁵ ». Si, sous l'angle des principes de la composition du groupe propres à lui conférer une valeur représentative, l'intervention sociologique « se plie à toutes les contraintes de la méthode expérimentale », sur le plan analytique, toutefois, elle s'en démarque et affiche son originalité en visant « la construction d'un espace de vraisemblance, d'un espace dans lequel les interprétations des chercheurs et celles des acteurs puissent se croiser ⁵⁶ ». Les chercheurs et les acteurs ont certes le loisir de « croiser » leurs interprétations pour en saisir au vol la *vraisemblance*, mais il demeure que l'interprétation, voire l'explication sociologique, obéit à des procédés qui sont du ressort des sociologues et qui sont passés ici sous silence. En bref, comment l'analyste traite-t-il les interprétations des acteurs lancées lors des débats du groupe afin d'en dégager le « sens le plus élevé » de l'action sociale ? Faute de livrer les procédés de l'analyse, il est vain d'espérer la reproduire et aboutir à l'interprétation qui en résulte. L'impasse est ainsi faite sur les procédés auxquels obéit l'analyse que forme l'intervention sociologique qui conserve néanmoins son intérêt en ce qui a trait à l'élaboration des cas propres à une étude sociologique.

⁵⁴ Alain Touraine, *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 1984, p. 211.

⁵⁵ François Dubet, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994, p. 224.

⁵⁶ François Dubet, « Sociologie du sujet et sociologie de l'expérience », dans François Dubet et Michel Wieviorka (dir.), *Penser le sujet*, Paris, Fayard, 1995, p. 119.

[66]

L'auto-analyse provoquée et accompagnée de Pierre Bourdieu

[Retour à la table des matières](#)

Il est opportun à cet égard de se tourner vers une autre entreprise méthodologique qui peut être sans conteste associée à l'étude de cas : l'auto-analyse provoquée et accompagnée que Pierre Bourdieu présente dans son étude collective sur la *Misère du monde*. Cet ouvrage marque l'entrée de Pierre Bourdieu dans les études de cas. En effet, si l'on fait exception de ses travaux de nature ethnologique, ses études sociologiques entreprises par la suite, comme ses enquêtes sur l'éducation, la fréquentation des musées et l'université française ⁵⁷ s'élaborent essentiellement en fonction des méthodes quantitatives les plus avancées. À cette époque, l'anathème est jetée sur l'étude de cas, jugée peu représentative. On lui préfère nettement l'analyse statistique qui « a pour vertu de déconcerter les impressions premières », « contribue à rendre possible la construction de relations capables, par leur caractère insolite, d'imposer la recherche de relations d'un ordre supérieur qui en rendraient raison ⁵⁸ ».

La *Misère du monde* marque une sorte de tournant. Cette entreprise collective dirigée par Bourdieu constitue une vaste étude de la misère dans la société française actuelle, vue sous les angles de l'exclusion, de la pauvreté, de la délinquance, du ghetto déguisé qu'est la vie de banlieue. Le *hustler* noir américain est rapidement évoqué pour répercuter en contrepoint le cortège de misères qu'offre en spectacle une ville comme Chicago — drogue, alcoolisme, prostitution, criminalité effrénée — et dont la France pourrait être accablée si l'État démissionne de ses responsabilités sociales.

⁵⁷ Pierre Bourdieu, *Les héritiers*, Paris, Éditions de Minuit, 1968 ; *L'amour de l'art*, Paris, Éditions de Minuit, 1969 ; *La reproduction*, Paris, Éditions de Minuit, 1970 ; *Homo Academicus*, Paris, Éditions de Minuit, 1984.

⁵⁸ Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton, 1973, p. 28-29.

[67]

Sur le statut de l'individuel en sociologie

Chaque témoignage est vu comme « cas » par excellence d'une figure de la misère. Bien qu'ayant sa propre nature individuelle, chaque témoignage, pertinemment choisi à cette fin, représente la misère dans l'une et l'autre de ses configurations, ou, selon l'expression de Bourdieu, dans une *position de misère*. Le mot *position* laisse entrevoir sa théorie selon laquelle tout individu incline vers des dispositions et positions sociales dont les « relations objectives » forment les champs que suscite le jeu des différentes espèces de capital économique, culturel, social, familial, etc., qu'exprime son habitus ⁵⁹. C'est en fonction de cette théorie que sont repérés les individus convoqués à témoigner sur la misère. Les qualités qui leur sont attribuées à cette fin sont inscrites dans son sillage. Elles relèvent, chez Bourdieu, d'une « familiarité » éprouvée au contact des interviewés, des acteurs sociaux qui sont les témoins choisis de différentes figures de la misère. Cette familiarité est liée au fait qu'ils étaient d'entrée de jeu « des gens de connaissance ou des gens auprès de qui [les sociologues] pouvaient être introduits par des gens de connaissance ⁶⁰ ». Si cette familiarité permet de conférer à l'entretien une situation de communication idéale sur laquelle Bourdieu insiste avec raison ⁶¹, elle est également reliée

⁵⁹ Ce dernier se présente alors comme un « ensemble de relations historiques « déposées » au sein des corps individuels sous la forme de schémas mentaux et corporels de perception, d'appréciation et d'action » (Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, *Réponses*, Paris, Seuil, 1992, p. 24).

⁶⁰ Pierre Bourdieu et al, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 908.

⁶¹ « Lorsqu'un jeune physicien interroge un autre jeune physicien (ou un acteur un autre acteur, un chômeur un autre chômeur, etc.) avec lequel il partage la quasi-totalité des caractéristiques capables de fonctionner comme des facteurs explicatifs majeurs de ses pratiques et de ses représentations, et auquel il est uni par une relation de profonde familiarité, ses questions trouvent leur principe dans ses dispositions objectivement accordées à celles de l'enquête ; les plus brutalement objectivantes d'entre elles n'ont aucune raison d'apparaître comme menaçantes ou agressives parce que son interlocuteur sait parfaitement qu'il partage avec lui l'essentiel de ce qu'elles l'amènent à livrer et, du même coup, les risques auxquels il s'expose en le livrant. Et l'interroga-

aux [68] dispositions et aux positions sociales qui interviennent, à des registres divers, entre l'interviewé et l'interviewer. En effet, parce que ce dernier peut immédiatement les reconnaître chez le premier, il lui est possible de les porter au jour pour expliquer la misère que l'interviewé expérimente sur le plan de la configuration du capital et du champ social. La familiarité agit, au sens figuré, comme une espèce de caisse de résonance. Sous ce second aspect, elle prend donc « appui sur une connaissance préalable des réalités que la recherche peut faire surgir. ⁶² » Cependant, cette connaissance préalable, tout comme l'image que Touraine se fait d'une lutte, risque de situer la valeur des interviewés sur un plan politique par le fait qu'ils partagent avec l'interviewer les mêmes dispositions et positions sociales.

Il vaut mieux considérer, selon nous, que cette familiarité a rapport avec la représentation théorique que se fait l'interviewer de la misère dont l'étude d'un cas va révéler la figure particulière sur le plan de dispositions et de positions sociales.

Cette représentativité théorique s'affiche dans l'ordre de présentation des cas. Celle-ci est structurée de façon à ce que chacun des témoignages soit représentatif de l'une des figures de la misère étudiées. « Ainsi l'ordre selon lequel sont distribués les cas analysés vise à rapprocher dans le temps de la lecture des personnes dont les points de vue, tout à fait différents, ont des chances de se trouver confrontés, voire affrontés dans l'existence ; il permet aussi de mettre en lumière la représentativité du cas directement analysé... en groupant autour de lui des cas qui en sont comme des variantes ⁶³. » Les cas sont donc exposés en vue de reconstituer la mosaïque de la misère en fonction d'un ordre qui n'est autre que P« image » que se fait le sociologue de la misère, pour reprendre le mot utilisé pour définir la [69] représentativité du groupe d'acteurs sociaux invités à participer à l'intervention sociologique. La représentativité de chacun des entretiens repose sur une image ou une « théorie » qui tente d'atteindre le but qu'accorde Bourdieu à la sociologie, celui d'envisager la misère sur le plan de relations objectives. L'ordre de présentation de chaque entretien, et par

teur ne peut davantage oublier qu'en objectivant l'interrogé, il s'objective lui-même... », p. 908.

⁶² *Id.*, *ibid.*, p. 916.

⁶³ *Ibid.*, p. 8.

conséquent de chaque témoignage sur une forme donnée de la misère, constitue la démonstration de cette « théorie ». Ces cas sont représentatifs dans la mesure où chacun se trouve être le poste d'observation par excellence pour saisir une figure précise de la misère, ce caractère idéal se voyant renforcé par la place occupée dans l'ordre de présentation de l'ensemble.

Les acteurs sociaux qui prennent part à l'étude sociologique vont, selon leur degré de représentativité, donner acte au « principe » qui permet, selon Bourdieu, d'expliquer la misère. À cette fin, leurs caractéristiques individuelles sont mises en suspens au profit des caractéristiques propres à formuler cette explication qui, pour Bourdieu, se ramène à leurs dispositions et leurs positions dans des champs sociaux. Cela peut être atteint à la rigueur par l'intermédiaire d'une seule personne pourvue des qualités nécessaires. Bourdieu lui-même souligne à cet effet que « contrairement à ce que pourrait faire croire une vision naïvement personnaliste de la singularité des personnes sociales, c'est la mise à jour des structures immanentes aux propos conjoncturels tenus dans une interaction ponctuelle qui, seule, permet de ressaisir l'essentiel de ce qui fait l'idiosyncrasie de chacun [des acteurs sociaux] et toute la complexité singulière de leurs actions et de leurs réactions ⁶⁴ ».

Dans cette voie, Bourdieu va se permettre un parallèle entre la méthodologie qualitative qu'il propose en sociologie par l'« auto-analyse provoquée et accompagnée » [70] et la méthode expérimentale en sciences exactes. Dans son dialogue avec Loïc Wacquant, il souligne adroitement que « Galilée n'a pas eu besoin de répéter indéfiniment l'expérience du plan incliné pour construire le modèle de la chute des corps. Un cas particulier bien construit cesse d'être particulier ⁶⁵ ». Il reste à savoir comment sa méthode parvient à « bien construire » un cas de manière que ce dernier puisse s'ouvrir sur une explication sociologique.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 916.

⁶⁵ Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, *Réponses*, p. 57.

Étude de cas et démocratisation de l'analyse sociologique

Outre le fait que chaque cas est conçu comme représentatif d'une figure donnée de la misère dans une société comme la France, l'ouvrage peut être envisagé comme une expérimentation audacieuse de la méthodologie qualitative en sociologie puisqu'il entend, par sa construction, montrer à l'œuvre l'analyse sociologique. À cette fin, chaque chapitre comporte un entretien qui porte témoignage d'une figure de la misère. Chacun d'eux se compose : a) de notes détaillées sur le contexte et le déroulement de l'entretien, b) de sa retranscription et c) de l'interprétation sociologique qui découle du témoignage. Les lecteurs peuvent donc saisir au vol le passage des témoignages donnés par les interviewés à leur définition sous forme d'une explication de nature sociologique. La publication de leur retranscription ne doit pas laisser croire que les informations recueillies constituent d'emblée une explication sociologique, c'est-à-dire l'explication mise au point par les sociologues en fonction de la rigueur scientifique. En effet, Bourdieu s'empresse de souligner que « les témoignages que des hommes et des femmes nous ont confiés à propos de leur existence et de leur difficulté d'exister [ont] été organisés en vue d'obtenir... un regard aussi compréhensif que celui que les exigences de la méthode scientifique nous imposent, et nous permettent de [71] leur accorder ⁶⁶ ». En d'autres mots, par leur témoignage, la contribution des acteurs sociaux à la définition de la théorie sociologique ne doit pas servir à escamoter les exigences du travail auquel s'astreint la sociologie. C'est grâce à ce travail que chaque témoignage débouche sur une explication sociologique, bien que les individus qui les ont livrés aient voix à ce chapitre : cette explication se fonde sur les témoignages reçus et en est l'interprétation. Sous cet angle, l'ouvrage fait montre d'audace dans la mesure où ce travail est présenté de telle manière que tout un chacun peut en prendre fait et acte. Chaque entretien est organisé en fonction de sa retranscription et de notes sur son déroulement qui éclairent l'interprétation sociologique qui en est tirée. Leur « organisation » sous cette forme est destinée à illustrer la transformation du point de

⁶⁶ Pierre Bourdieu *et al*, *La misère du monde*, p. 7.

vue des acteurs en une explication ou une théorie qui témoigne du point de vue sociologique : montrer la figure de la misère sur le plan des relations objectives. Selon la formule particulièrement inspirée de Bourdieu, elle donne lieu à une « démocratisation de la posture herméneutique ⁶⁷ », au sens où le travail sociologique qu'est ici l'interprétation peut être saisi sur le vif. De ce fait, en mettant en exergue ses principaux ressorts, le travail sociologique qu'exprime l'interprétation s'offre au grand jour et il est alors possible d'en saisir et mesurer la valeur explicative. Le terme « démocratisation » trouve ainsi son droit d'exister.

Le statut du sens commun et la rupture épistémologique

Cette « méthode » s'inspire chez Bourdieu d'une orientation nouvelle annoncée dans ses Réponses à Loïc Wacquant, c'est-à-dire « d'aller dans la rue et d'interroger [72] le premier venu ⁶⁸ ». Cette dernière contraste nettement avec l'orientation quantitative de ses précédentes études d'où Ton excipe que le « premier venu » ne peut aucunement être envisagé comme un échantillon parfait destiné à mettre au jour la configuration du capital et des champs sociaux vers laquelle doit immanquablement incliner l'explication sociologique. En fonction de cette orientation, cela n'est possible que si un large échantillon d'individus est pris en compte, échantillon qui ne saurait nullement se réduire au « premier venu » pour que puisse être révélée la configuration du capital qui s'étend à l'échelle de champs de nature sociale.

Cette configuration du capital et de champs sociaux ne saurait être tirée par ailleurs du témoignage du « premier venu » sans que cela n'oblige à la rupture épistémologique, la rupture entre deux connaissances à laquelle oblige le travail scientifique au nom duquel l'explication sociologique trouve son intérêt. Elle s'établissait antérieurement selon « le principe souverain d'une distinction sans équivoque entre le

⁶⁷ *Id., ibid.*, p. 923.

⁶⁸ Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, *Réponses*, p. 176.

vrai et le faux ⁶⁹ » qu'introduit la théorie lorsqu'elle place tout témoignage sur le plan des relations objectives. La rupture épistémologique se marquait ainsi par une opposition à la conscience pratique des acteurs qui se livre par le *sens commun*, vu par Bourdieu comme fausse conscience ou conscience fausse.

La définition de cette rupture épistémologique se nuance toutefois dans les récentes positions du même auteur. En effet, la sociologie exige d'office une rupture épistémologique par rapport au sens commun. « La connaissance rigoureuse, affirme Bourdieu, suppose presque toujours une rupture plus ou moins éclatante avec les évidences du sens commun, communément identifiées au [73] bon sens. C'est seulement au prix d'une dénonciation active des présupposés tacites du sens commun que l'on peut contrecarrer les effets de toutes les représentations de la réalité sociale auxquelles enquêtes et enquêteurs sont continuellement exposés. » Et il poursuit en ces termes : « Les agents sociaux n'ont pas la « science infuse » de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font ; plus précisément, ils n'ont pas nécessairement accès au principe de leur mécontentement ou de leur malaise et les déclarations les plus spontanées peuvent, sans aucune intention de dissimulation, exprimer tout autre chose que ce qu'ils disent en apparence ⁷⁰ ».

Le sens commun est « dénoncé », non qu'il se révèle faux par définition, mais parce qu'il relève d'une conscience « spontanée » des acteurs sociaux, immédiatement liée à leur action et qui ne donne pas accès de ce fait au « principe » permettant d'expliquer leur misère. Par conséquent, les acteurs sociaux n'ont pas la « science infuse » de leur action, au sens où ils ne peuvent pas l'expliquer par ce principe expressément recherché par la théorie sociologique, de sorte que la conscience pratique des acteurs sociaux ne recèle « aucune intention de dissimulation ».

S'enhardissant de ses entretiens avec les acteurs sociaux convoqués pour attester de la misère, Bourdieu souligne qu'au contraire « les enquêtes, surtout parmi les plus démunis, semblent saisir cette situation [l'entretien sociologique] comme une occasion exceptionnelle qui leur est offerte de témoigner... de s'expliquer, au sens le plus complet du

⁶⁹ Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue*, p. 47.

⁷⁰ Pierre Bourdieu *et al*, *La misère du monde*, p. 918-919.

terme, c'est-à-dire de construire leur point de vue sur eux-mêmes et sur le monde et de rendre manifeste le point, à l'intérieur de ce monde, à partir duquel ils se voient eux-mêmes et voient le monde, et deviennent compréhensibles, justifiés, et d'abord pour eux-mêmes ⁷¹ ». [74] Si la théorie sociologique doit s'y opposer, c'est que cette conscience pratique est marquée par les « routines de la pensée ordinaire du monde social, qui s'attache à des « réalités » substantielles, individus, groupes, etc., plus volontiers qu'à des relations objectives que l'on ne peut ni montrer ni toucher du doigt et qu'il faut conquérir, construire et valider par le travail scientifique ⁷² », par la théorie sociologique en d'autres mots.

Sans qu'il n'y fasse expressément allusion, cette position de Bourdieu fait écho à celle d'Anthony Giddens pour qui « tout agent social a un haut niveau de connaissances auxquelles il fait appel dans la production et la reproduction de pratiques sociales quotidiennes, mais la grande partie de ce savoir est pratique plutôt que théorique ⁷³ ». Les agents sociaux font preuve en cela d'une *connaissance* qu'ils exploitent pour s'expliquer à eux-mêmes leur pratique sans qu'elle ne se développe en une théorie comme la théorie sociologique. Cette connaissance est pratique, « [elle] est tout ce que les agents connaissent de façon tacite, tout ce qu'ils savent faire dans la vie sociale, sans pour autant pouvoir l'exprimer directement de façon discursive ⁷⁴ ». Par la suite, Giddens va jusqu'à affirmer que cette connaissance est pratique parce que les agents sont incapables de l'exprimer *verbalement*, c'est-à-dire dans l'ordre d'un discours qui, chez Giddens, est de nature théorique.

En comparaison, la position de Bourdieu est à notre sens nettement plus féconde et plus nuancée. Selon lui, cette connaissance est routinière puisqu'elle est immédiatement rattachée à la pratique. Elle ne peut donc pas être de nature théorique ni exprimer un discours sur la pratique. Elle en est la connaissance pratique pour la raison [75] que cette connaissance loge à la même enseigne que la *routine* tant la pra-

⁷¹ *Id.*, *ibid.*, p. 915.

⁷² Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994, p. 9.

⁷³ Anthony Giddens, *La constitution de la société*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, p. 71.

⁷⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 33.

tique est engagée selon l'évidence par laquelle elle est le fait d'« individus, de groupes, de réalités substantielles ». Sur cette lancée, des nuances se font jour quant à la définition que Bourdieu attribue à la rupture épistémologique. En effet, le sens dont sont communément pourvus les témoignages des acteurs sociaux n'est désormais plus envisagé comme fausse conscience, mais comme des *routines* de la connaissance qui tendent à traduire l'action sociale comme le fait d'individus ou de groupes plutôt que de la situer sur le plan de « relations objectives » constituant l'objet même de la théorie sociologique. Seul le travail que suscite cette théorie permet de « conquérir », de « construire » l'action des individus sur le plan des relations objectives puisqu'elle vise ce but.

La démocratisation de l'analyse sociologique et l'écriture de la sociologie

Ce travail est présenté *in extenso* dans l'ouvrage puisqu'il fournit tous les éléments du dossier. Quiconque le lit peut prendre fait et acte de l'analyse sociologique inspirée de la « démocratisation de la posture herméneutique ⁷⁵ », du partage démocratique du travail duquel émerge l'interprétation sociologique des témoignages vécus de la misère.

Selon Bourdieu, c'est l'écriture qui offre ses services pour concrétiser cette interprétation. Elle témoigne de cette posture herméneutique, plus largement des règles par lesquelles les témoignages recueillis sont objectivés en étant transposés sur le plan de la théorie qui s'exprime dès lors en un vocabulaire qui lui est propre. L'écriture en est la cheville ouvrière au sens où elle parvient à abstraire du point de vue pratique des agents sociaux les dispositions et positions sociales et donne lieu à la connaissance sociologique par [76] laquelle la misère s'explique au moyen de la théorie : en l'occurrence, la configuration des espèces du capital et des champs sociaux. Il affirme avec beaucoup de pertinence que « [le sociologue] ne peut espérer rendre acceptables ses interventions les plus inévitables qu'au prix du travail d'écriture qui est indispensable pour concilier des objectifs doublement con-

⁷⁵ Pierre Bourdieu et al., *La misère du monde*, p. 923.

tradictioires : livrer tous les éléments nécessaires à l'analyse objective de la position de la personne interrogée et à la compréhension de ses prises de position, sans instaurer avec elle la distance objectivante qui la réduirait à l'état de curiosité entomologique ; adopter un point de vue aussi proche que possible du sien sans pour autant se projeter indûment dans cet *alter ego* qui reste toujours, qu'on le veuille ou non, un objet, pour se faire abusivement le sujet de sa vision du monde ⁷⁶ ».

L'écriture a donc cette double charge de communiquer les opérations de l'analyse, sans que cela n'efface la connaissance pratique dont sont pourvus les témoignages et, toujours dans cette veine, de marquer la différence entre le point de vue des acteurs et le point de vue sociologique que trahit l'analyse, le travail qu'il nécessite. L'entreprise qu'est l'objectivât ion participante au sens où Bourdieu l'entend s'exprime ainsi dans l'écriture où se distinguent P« analyse » provoquée chez l'interviewé et celle du sociologue qu'est Bourdieu, contraint d'élucider les dispositions et positions sociales, unies par des relations objectives qui échappent à la connaissance pratique du premier. C'est par l'écriture que la connaissance sociologique peut se dégager, voire se démarquer, de la connaissance pratique. L'écriture porte ainsi la marque du chiasme épistémologique qui rend possible la connaissance sociologique. Elle est appelée à témoigner de l'herméneutique par laquelle se constitue chez Bourdieu la connaissance sociologique.

[77]

Or, par un paradoxe évident, Bourdieu s'empresse d'ajouter que le sociologue « n'aura jamais aussi bien réussi dans son entreprise d'objectivation participante que s'il parvient à donner les apparences de l'évidence et du naturel, voire de la soumission naïve au donné, à des constructions tout entières habitées par sa réflexion critique ⁷⁷ ». En d'autres mots, bien que devant souscrire à l'objectivât ion participante qui caractérise son entreprise, le sociologue, affirme Bourdieu, doit néanmoins s'efforcer d'effacer, par son écriture, toute trace susceptible

⁷⁶ *Id.*, *ibid.*, p. 8.

⁷⁷ *Ibid.*

d'indiquer ce par quoi se règle l'herméneutique qui sous-tend la connaissance sociologique.

Dès lors, il ne peut s'empêcher d'insister sur le fait que, pour prouver sa valeur explicative, l'écriture de la connaissance sociologique doit s'inspirer du contenu des témoignages qui constituent les entretiens. Ce contenu permet « de livrer un équivalent plus accessible d'analyses conceptuelles complexes et abstraites... Capables de toucher et d'émouvoir, de parler à la sensibilité, sans sacrifier au goût du sensationnel, il peut entraîner les conversions de la pensée et du regard qui sont souvent la condition préalable de la compréhension ⁷⁸ ».

En restant dans cette voie, il semble accorder à l'écriture le parti d'effacer le travail herméneutique en vertu duquel s'édifie l'explication sociologique pour faire place à la sensibilité susceptible d'entraîner la conversion. La critique s'est montrée virulente à ce sujet. Elle y voit une invitation à livrer « des témoignages fraîchement cueillis au grand public, sans prendre la peine de les analyser » de sorte que la sociologie de la misère proposée par Bourdieu « risque fort de ne refléter que la misère de la sociologie ⁷⁹ » [78] sur le plan méthodologique. Cette critique manque de nuance puisque, sans conteste, l'interprétation ou l'explication proposée fait montre d'une analyse, sociologique en l'occurrence, mais son auteur ne dit mot sur ce qui la règle. En d'autres termes, il n'apporte aucune précision au sujet des procédés qu'il a suivis pour coordonner la connaissance pratique que recèle les témoignages sur la misère à l'interprétation sociologique qui a pour but de l'expliquer sous l'angle des « relations objectives » entre dispositions et positions sociales. Il laisse à l'écriture le soin de le suggérer. C'est par son moyen qu'il est possible d'en prendre acte.

Si elle prête flanc à la critique, il n'en demeure pas moins que l'accent placé par Bourdieu sur l'écriture vient rappeler l'importance de son office et, surtout, sa fonction épistémologique. Cela a tout son in-

⁷⁸ *Ibid.*, p. 922.

⁷⁹ Nonna Mayer, « L'entretien sociologique selon Pierre Bourdieu. Analyse critique de La misère du monde », *Revue française de sociologie*, vol. XXXVI, n° 2, 1995, p. 369.

térêt face à l'étude de cas. L'anathème est souvent jeté sur elle du fait qu'elle semble, au premier abord, une description rédigée sur la base du vocabulaire que renferment les informations et témoignages recueillis, sans toutefois se coordonner au vocabulaire théorique propre à constituer une explication digne de ce nom en science.

[79]

Étude de cas et sciences sociales

Chapitre 4

Sur le statut de la description

[Retour à la table des matières](#)

L'étude de cas semble d'office associée à la description. Selon ses détracteurs, elle ne se ramène qu'à cela à bien des égards. La description est ainsi conçue de manière péjorative. Assimilée à un embryon d'étude, elle demeure le point de départ de toute étude. En d'autres mots, on la voue à circonscrire un événement afin qu'il puisse être envisagé comme l'objet d'une étude qui va largement déborder sa description. La description est donc tenue pour la phase initiale de toute étude qu'il convient de rapidement franchir. S'y limiter, comme dans les études de cas, revient en quelque sorte à refuser de transposer un événement sur le plan susceptible de l'expliquer, celui de la théorie. De la sorte, les études descriptives témoignent des débuts d'une discipline comme la sociologie ou l'anthropologie et correspondent à un âge de pierre désormais révolu. Si l'on reconnaît à la description le droit d'exister, c'est pour constituer la base sur laquelle va s'édifier la théorie.

Le mot « description » s'entend dans cette perspective comme le travail propre à cerner, voire circonscrire un événement afin de pouvoir le manipuler en tant qu'objet. En d'autres mots, elle a pour but de faire ressortir les éléments de l'événement aptes à constituer l'objet de l'étude. L'étude [80] de cas se révèle l'*étude descriptive* par excellence, effectuée en profondeur, car elle constitue de fait « une sorte de

présentation la plus complète et la plus détaillée de l'objet étudié » assurée « par un souci de *totalisation* au niveau de l'observation, de la reconstruction et de l'analyse des faits abordés ⁸⁰ ».

L'observation participante des anthropologues en fournit l'exemple éloquent. Elle est définie comme « l'immersion prolongée de l'observateur dans un groupe local où il a choisi de vivre pour en observer systématiquement les formes de vie et de pensée ⁸¹ ». Par la suite, la description consiste à reconstituer les « formes de vie et de pensée » en donnant acte aux informations recueillies sur le terrain en vue de constituer l'objet de l'étude, lequel épouse la connaissance ou le point de vue théorique de l'anthropologue.

La description engage donc l'anthropologue à comprendre le sens des informations en fonction desquelles prend corps son objet d'étude. Que deviennent ces informations dans ce que décrit l'anthropologue ? Comment se transforment-elles pour qu'en résulte la description de son objet d'étude. Elle consiste donc à arranger les observations et informations de terrain afin de mettre au jour l'objet d'étude. Un parti peut en être tiré dans la mesure où l'anthropologue comprend ces données pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des informations et observations liées à une forme de vie et de pensée, bref la forme de connaissance pratique en vertu de laquelle son objet d'étude se fait jour, qui, lui, exprime une autre forme de connaissance, théorique cette fois.

À ce point, la description peut être prise en considération sur le plan épistémologique. Dans cette perspective, elle correspond à un exercice qui a pour but de « choisir les [81] « dimensions » de la forme correspondant à des données originairement « informes », sauf à être « découpables » en éléments distincts et « nommables ⁸² ». En d'autres termes, il s'agit de détacher du lot des observations et informations recueillies en vrac celles que l'on croit pouvoir associer à l'objet qu'on veut décrire, ces dernières étant désormais distinguées et « nommables ».

⁸⁰ Françoise Zonabend, « Du texte au prétexte. La monographie dans le domaine européen », p. 35.

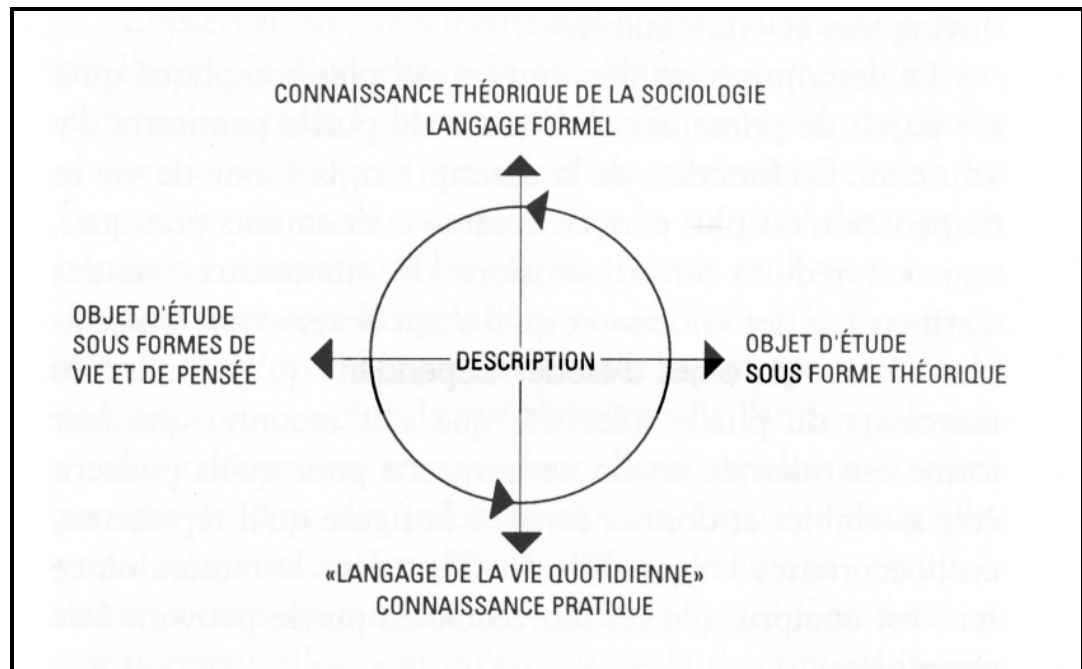
⁸¹ Maurice Godelier, *Anthropologie sociale et histoire locale*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1995, miméographié, p. 21.

⁸² Gilles-Gaston Granger, *Pour la connaissance philosophique*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 112.

La description est donc un travail plus compliqué qu'il n'y paraît de prime abord. L'image du puzzle permettra d'y voir clair. En fonction de la description, la forme de vie et de pensée n'est plus conçue comme événements pratiques, mais est réduite aux dimensions de « morceaux » rendus distincts par des « noms » et qu'il s'agit dorénavant d'assembler comme un objet d'étude. Cependant qu'assembler les morceaux du puzzle nécessite que soit reconnu que leur forme est orientée en un certain sens pour qu'ils puissent être assemblés et donner forme à la figure qu'il représente, en l'occurrence l'objet d'étude. C'est dans la mesure où ce sens est compris que les morceaux du puzzle peuvent être assemblés.

Sur ce point, un retour aux études de cas de l'École de Chicago s'impose. La récente découverte en France des études de Everett C. Hughes permet de le tirer au clair. Le regard neuf posé sur elles amène à conclure que la description est faite dans un « mixte de langage des sciences sociales et du langage de la vie quotidienne ⁸³ » permettant de saisir *en acte* la manière dont le chercheur construit dans son langage théorique l'objet de son étude immédiatement défini dans le langage de la vie quotidienne, c'est-à-dire selon les « formes de vie et de pensée ». Le passage de ces dernières à la forme [82] de la théorie sociologique est donc assuré par la description que l'étude de cas rend possible dans des conditions idéales, tant il est vrai qu'elle offre largement au regard ses tenants et aboutissants. Le schéma suivant illustre ce passage en montrant parfaitement que la description en est la pierre angulaire.

⁸³ Jean-Michel Chapoulie, « Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie », *Revue française de sociologie*, , vol. XXV, n° 4, 1984, p. 594.



Dans son principe, la description est la cheville ouvrière du passage en vertu duquel l'objet d'étude conçu dans ses formes de vie et de pensée se transpose sous la forme de la théorie propre à l'expliquer. Elle recèle à cet égard une sorte de « théorie » qui devrait s'afficher sous le nom de *théorie descriptive*. En effet, elle a pour moteur l'interprétation donnée aux observations et informations de terrain pour que l'objet d'étude soit transposé de sa forme de vie et de pensée à la forme théorique, interprétation dont il faut connaître la clé. Quels sont les procédés opératoires à cette fin ?

L'écriture en témoigne. C'est par ses services que l'interprétation se révèle dans son « mode d'emploi ». Chez Hughes, l'écriture de la description « n'est pas seulement [83] un moyen qui permet au chercheur de terrain de parvenir à un point de vue objectivant sur ses propres activités et ainsi d'exercer un certain contrôle sur celle-ci. Elle est également l'instrument principal qui lui permet de se dégager des catégories constituées de l'objet qu'il étudie, et de celles, particulièrement prégnantes, qui sont associées au point de vue pratique qui lui est fa-

milier ⁸⁴ ». La description, par son écriture, met en parallèle les catégories qui évoquent la connaissance pratique et celles auxquelles est assignée la fonction épistémologique de rendre raison de cette dernière. Elle débouche ainsi sur la « construction explicite de catégories d'analyse dégagées des points de vue pratiques des différents acteurs sociaux. Ces catégories d'analyse, construites par une démarche inductive, permettent le recueil plus rigoureux de données et la présentation de descriptions précises et systématiques, et non vagues ou anecdotiques... ⁸⁵ ». La description rend compte de la transposition des informations de terrain dans un vocabulaire théorique susceptible de les éclairer en tant qu'objet d'étude de la sociologie ou de l'anthropologie.

En cela, la description est, au dire de Gilles-Gaston Granger, « une sorte de début d'insertion de l'objet décrit dans un système opératoire qui en prépare la manipulation formelle ⁸⁶ ». La description recèle des procédés en vertu desquels se règle la manipulation de l'objet par le moyen de « catégories d'analyse » ou de concepts sur la base des informations recueillies sur le terrain.

L'écriture de la description pointe donc des procédés, des procédés proprement analytiques de surcroît. Cette écriture ne saurait toutefois suffire à constituer une méthode [84] comme le veulent les théories postmodernes qu'a inspirées en anthropologie la *thick description* de Clifford Geertz ⁸⁷. Au vue de ces théories, l'esthétisme jailli de l'écriture par laquelle se formule la description vient donner corps à la méthode en fonction de règles rhétoriques propres à la constituer en un « beau texte » habilité à recueillir l'adhésion des lecteurs. L'écriture de la description ne saurait obéir à une pareille finalité dont on a souligné les exagérations, pour ne pas dire l'imposture.

⁸⁴ Jean-Michel Chapoulie, « Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie », *Revue française de sociologie*, vol. XXV, n° 4, 1984, p. 599.

⁸⁵ Jean-Michel Chapoulie, « Préface », dans Howard S. Becker, *Outsiders*, Paris, A.-M. Métailié, 1985, p. 21.

⁸⁶ Gilles-Gaston Granger, « Définir, décrire, montrer », *Alfa*, vol. 5, 1992, p. 4.

⁸⁷ Voir Clifford Geertz, « Thick Description : Toward an Interpretative Theory of Culture ». *The Interpretations of Cultures ; selected essays*, New York, Basic Books, 1973 ; *Works and Lives : the Anthropologist as Author*, Stanford, Stanford University Press, 1988. Version française : *Ici et là-bas. L'anthropologue comme auteur*, Paris, Éditions Métailié, 1996.

La vogue des thèses postmodernes a certes le mérite de rappeler l'importance des services de l'écriture. C'est par son moyen que se fixent les catégories théoriques qu'on coordonne aux catégories pratiques pour ainsi les décrire. Quelles qualités doit avoir l'écriture, le langage, nécessaire à cet office ?

Il doit se transmettre clairement, cela étant sans conteste la contrainte *sine qua non* rattachée à L'écriture de la description. En effet, par son intermédiaire, on doit être en mesure de prendre acte de cette coordination des catégories du chercheur à celles qui sont à l'œuvre dans les informations de terrain. L'écriture doit témoigner de ce chevauchement, lequel manifeste le travail d'analyse dont fait preuve la description. À telle enseigne, l'écriture ne saurait faire appel à la « sensibilité » et aux artifices du langage nécessaires pour « toucher et émouvoir » comme l'affirme Bourdieu avec témérité. Elle doit être marquée d'un but contraire : celui d'établir clairement la différence entre les catégories pratiques et les catégories théoriques.

À cette fin, l'*univocité* du langage se révèle une condition nécessaire, sinon indispensable. En effet, les catégories sociologiques que coordonne la description doivent [85] avoir cette qualité pour que, d'office, cette différence se fasse jour. En gardant le même sens, elle suscite d'emblée leur différence. De surcroît, il est alors possible de saisir en quel sens sont comprises les catégories pratiques qui font l'objet de la description.

La qualité d'univocité du langage choisi pour déterminer les catégories théoriques fait en sorte que tout un chacun en est bien informé et peut vérifier leurs virtualités pour éventuellement en ratifier la pertinence et la justesse.

L'exemple des études descriptives de l'École de Chicago permettra de tirer cela au clair. La monographie d'Everett C. Hughes a pour clé la « famille ». C'est cette catégorie que l'auteur coordonne aux informations auxquels il a recours pour en interpréter le sens et ainsi étudier la différenciation ethnique en fonction du continuum *folk-urban society*. Or, en parcourant sa description, on constate que la « famille » ne désigne nullement la famille nucléaire mais la « famille élargie » et ce sens est maintenu constant sans toutefois qu'il soit ex-

plicité. Les études élaborées dans ce sillage ⁸⁸ ont rattaché cette catégorie de « famille élargie » à la notion de l'anthropologie contemporaine de « rapports de parenté », entendue au sens large de rapports de descendance et d'alliance.

L'univocité ainsi acquise a permis d'insérer la description proposée par Hughes au sein de la théorie de l'anthropologie économique voulant que les « rapports de parenté fonctionnent comme rapports sociaux de production ⁸⁹ », c'est-à-dire constituent les rapports sociaux en vertu desquels la société se produit et reproduit. La « famille », placée dans ce giron théorique, est alors transposée en fonction des procédés opératoires dont est dotée la catégorie théorique, pour ne pas dire le concept, de rapports de parenté. En effet dans [86] cette veine, la famille, alias les rapports de descendance et d'alliance, est dorénavant vue comme le tendon d'Achille où se fixent la propriété, la production, la circulation et la distribution des biens matériels conçues comme pierre angulaire de P« économie », au sens large de la production de la société.

La famille, catégorie pratique du langage, à laquelle ont maintes fois recours les informateurs de terrain, est accolée à la catégorie « rapports de parenté » dotée en ce sens de la vocation explicative assignée à la sociologie ou à l'anthropologie.

On voit donc sans peine que si on le rend univoque, le langage — de par l'écriture — se rattache à des charges et des procédés opératoires qui marquent l'office de la description et, ultimement, de qui l'effectue en qualité de sociologue ou d'anthropologue. Les catégories produites par ses soins se prêtent d'emblée à des opérations qui disposent la description établie par leur moyen à la construction d'une explication. Elle en est l'amorce et cela doit être porté à son crédit.

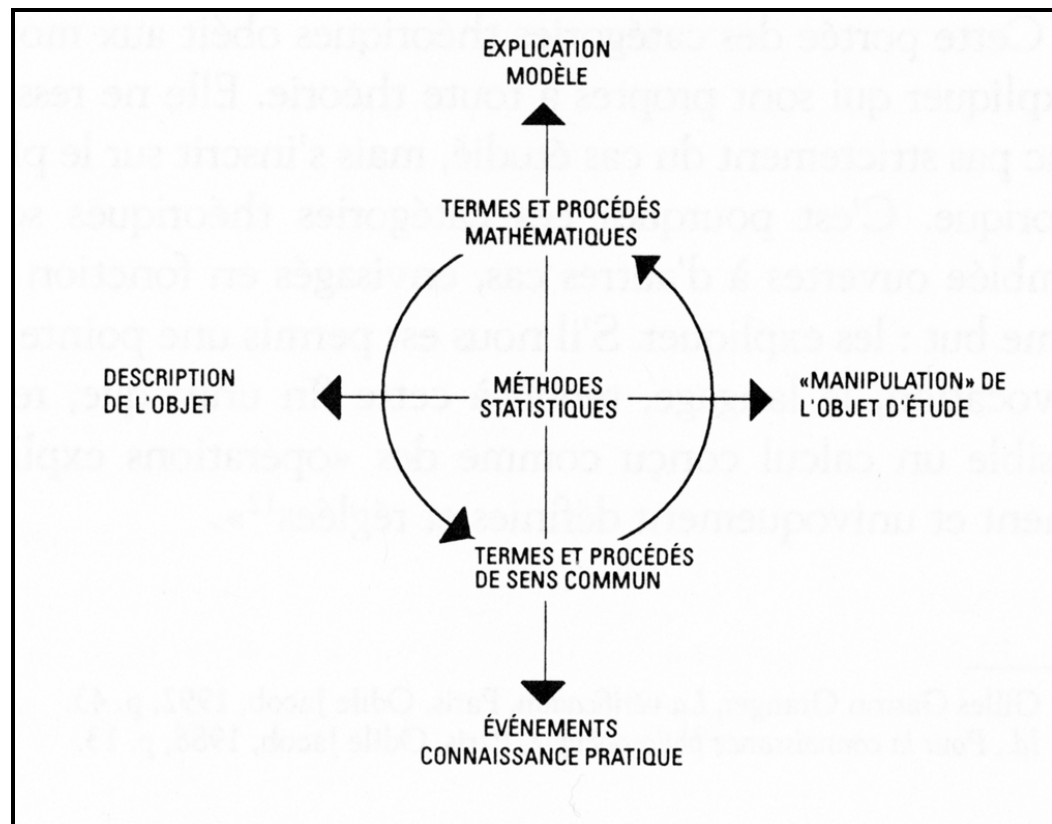
Reconnaissons cependant que les charges et procédés opératoires propres à la description ne sont pas toujours formulés explicitement, sous la forme d'une méthode. De ce fait, c'est à l'écriture qu'est laissée la charge de les exprimer. Si l'on doit souligner la valeur de son office à cet égard, en contrepartie, il faut en reconnaître les limites. Sous son

⁸⁸ Voir Jacques Hamel, « La transition en acte d'une société dominée », *Informations sur les sciences sociales*, n° 1, 1993, p. 147-170.

⁸⁹ Voir Maurice Godelier, *Horizon, trajets marxistes en anthropologie*, Paris, François Maspero, 1973.

égide, les procédés de la description peuvent rester largement implicites et cela constitue un défaut qui porte atteinte à l'étude de cas. Elle se confine à une « théorie » descriptive dont il est à bien des égards malaisé de connaître à juste titre les procédés, voire même les règles. Néanmoins, elle introduit des charges et procédés opératoires au nom desquels une théorisation plus poussée, sinon une explication formulée par des concepts, acquiert son droit d'existence. En ce sens, les théories descriptives sont [87] l'antichambre des théories explicatives. Elles ne sauraient donc être considérées comme une voie de garage. Elles doivent incliner vers des théories explicatives grâce auxquelles le mot « rigueur » trouve son plein sens. Il leur faut s'afficher de telle sorte qu'il soit possible de vérifier leur pertinence et leur valeur.

Vérifier ? Voilà le mot au nom duquel l'anathème a été jeté sur l'étude de cas par les détracteurs de l'École de Chicago. Selon eux, elle ne se formule pas d'une manière telle que ce que révèle le cas puisse être démontré. Autrement dit, l'étude d'un cas ne permet pas que l'objet d'étude soit « manipulé » sans référence aux événements qui lui sont liés. Il est difficile, sinon impossible, de s'en dégager. L'introduction de méthodes, voire de modèles statistiques, offre cet avantage de lui associer des termes et procédés qui, de par leur nature mathématique, marquent d'entrée de jeu la différence, la distance par rapport aux événements constitutifs du cas. L'explication se forme alors en des termes et selon des procédés facilement démontrables puisqu'ils sont d'ordre mathématique. Ils sont subordonnés à une démonstration sans que cette dernière ne puisse ni émerger ni se réclamer des événements auxquels on les coordonne pour fin d'explication. La figure suivante illustre ce point.



[88]

La démonstration est d'autant plus lumineuse que ces méthodes peuvent être accolées sans difficulté à d'autres cas, manipulés selon des procédés parfaitement réglés. Elle donne de ce fait une touche de généralité à l'explication née de leur application. Le mot « vérification » trouve ainsi sa raison d'être et son juste titre.

L'épistémologie contemporaine rappelle dans cette voie que « la vérification scientifique consiste en une mise à l'épreuve, le plus souvent médiate, d'un parti-pris de représentation des événements ⁹⁰ ».

Sans vouloir nier la pertinence des méthodes mathématiques et leur valeur opératoire, il est raisonnable de se demander si le langage peut correctement relever ce parti-pris de manière à penser que la vérification trouve par son moyen son droit d'exister. Il nous semble en effet que s'il comporte des qualités d'univocité, il peut remplir cet office de façon acceptable. Si on le rend univoque, le langage peut certainement

⁹⁰ Gilles Gaston Granger, *La vérification*, Paris, Odile Jacob, 1992, p. 43.

se prêter à former des catégories et des procédés opératoires dignes d'être vérifiés. Ils peuvent l'être dans la mesure où il devient possible d'en prendre acte très précisément, de les différencier des catégories et procédés pratiques et d'en apercevoir la portée théorique par leur coordination aux événements constitutifs du cas.

Cette portée des catégories théoriques obéit aux motifs d'expliquer qui sont propres à toute théorie. Elle ne ressort donc pas strictement du cas étudié, mais s'inscrit sur le plan théorique. C'est pourquoi ces catégories théoriques sont d'emblée ouvertes à d'autres cas, envisagés en fonction du même but : les expliquer. S'il nous est permis une pointe de provocation, le langage, rendu à cette fin univoque, rend possible un calcul conçu comme des « opérations explicitement et univoquement définies et réglées ⁹¹ ».

[89]

On se prend à douter, par conséquent, que la vérification ne puisse s'appliquer à l'étude de cas. Elle est, comme toute étude, sujette à ce qu'on vérifie la valeur opératoire des catégories et des procédés en vertu desquels elle s'échafaude. Si tant est qu'ils se forment et se règlent rigoureusement, sa démonstration est possible et ouverte à la caution formulée par l'expression typique « jusqu'à preuve du contraire ».

La description est donc loin d'être fermée à la vérification. Elle en est la condition, sinon le point de départ pour que celle-ci prenne corps dans une étude de cas. L'imagination méthodologique ne serait être absente à cet égard, sans pour cela qu'elle ne se confonde avec les « plaisirs fantaisistes de l'intellect » au nom desquels l'étude de cas a été jadis condamnée par le président de l'American Sociological Society au détriment de l'École de Chicago. La rigueur peut certainement se réclamer de cette imagination méthodologique, tout comme d'ailleurs les méthodes statistiques que ce dernier associait exagérément à des « tâches ennuyeuses, tristes et routinières ».

[90]

⁹¹ *Id.*, *Pour la connaissance philosophique*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 13.

[91]

Étude de cas et sciences sociales

Chapitre 5

L'étude de cas : mode d'emploi

[Retour à la table des matières](#)

Il serait pertinent de conclure cet ouvrage en reprenant les problèmes relevés dans le précédent exposé sur l'étude de cas. En tentant de les résoudre, ce chapitre propose une sorte de mode d'emploi en vue d'en tirer profit pour qui veut se réclamer d'une entreprise digne de ce nom.

Qu'est-ce qu'un cas ?

Qu'est-ce d'abord qu'un cas ? Qu'est-ce qui peut être qualifié de cas propre à faire l'objet d'une étude du genre ? Son histoire a révélé qu'un cas ne se réduit pas à une localité physique ou géographique comme a pu le laisser entendre la tradition des études de villages en anthropologie. Il correspond davantage à un observatoire, à l'image de l'expérience qui a droit de cité en science expérimentale. À ce titre, il doit être envisagé comme un dispositif par le moyen duquel un objet peut être étudié. Il l'est de surcroît dans des conditions idéales puisqu'il est choisi, sinon déterminé de façon stratégique à cette fin. La localité de Drummondville sélectionnée par Everett Hughes remplit cet office et lui apparaît idéale dans la mesure où, par son intermédiaire, la diffé-

renciation ethnique selon le continuum *folk-urban Society* peut être portée au jour sans risques d'ambiguïté. Elle [92] revêt cette qualité aux yeux du sociologue qu'est l'auteur de *Rencontre de deux mondes*. Cette qualité est donc d'ordre théorique pour qui veut étudier un objet au nom de ce point de vue que revendique la sociologie ou l'anthropologie, celui, par exemple, d'envisager la différence culturelle sous l'angle d'un continuum destiné à expliquer théoriquement le passage de la tradition à la modernité.

En dépit de définitions contraires ou insuffisamment précises à ce sujet, *cas* s'entend de cette manière. Il est un intermédiaire pour atteindre l'objet qu'on veut étudier, lequel a sa raison d'être pour le sociologue ou son émule, par exemple.

Le terme « cas » étant nuancé d'équivoque, est-il nécessaire de le remplacer ? Nombre de propositions sont avancées en ce sens. Entre autres, Michael Miles et Matthew Huberman, ces figures de proue de la méthodologie qualitative, suggèrent de lui substituer le terme « site ». Selon eux, « cas » recouvre « une grande variété de situations ; une école, un programme, un projet spécifique, un réseau, une famille, une communauté, et même un comportement individuel pour une période et un environnement donnés ». Le remplacement de ce terme par celui de site a pour motif qu'« un « cas » se passe toujours dans un milieu spécifique ; on ne peut étudier des « cas » individuels en les séparant de leur contexte ⁹² ». Dans cette veine, site rappelle que son étude ne peut se détacher du contexte qui lui donne acte.

Si leur définition du mot site peut paraître opportune au premier abord. Elle n'en reste pas moins paradoxale. En effet, elle suggère qu'il se confine à son contexte et prête ainsi flanc à la critique — somme toute classique — qu'un cas n'a aucune valeur représentative de l'objet d'étude, dans la mesure où il ne témoigne que de son propre contexte. Elle annule de la sorte l'idée d'observatoire, laquelle [93] correspond à un procédé méthodologique propre à cerner un objet par l'intermédiaire d'un cas. Sous le couvert du mot site, cas se ramène au contexte d'un programme, d'une école et incite à penser que l'étude qui en découlera s'y cantonnera et, en conséquence, n'aura d'autre portée que ce qui prend le nom de site. En de telles conditions, on voit mal la

⁹² A. Michael Huberman et Matthew B. Miles, *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, De Boeck, 1991, p. 47.

pertinence de donner préférence à ce dernier mot pour désigner le cas par l'intermédiaire duquel l'objet d'étude se fait jour. Pour autant que l'idée d'observatoire soit avancée et conservée, cas est à notre sens le terme idoine pour désigner ce par quoi l'étude de cas trouve sa raison d'être.

Qu'est-ce qu'un objet d'étude ? un objet de recherche ?

[Retour à la table des matières](#)

L'expression « objet d'étude » a été ici utilisée sans autre précision à son sujet. En l'absence d'indications claires, elle peut conduire à penser que, chez Hughes, par exemple, Cantonville, alias Drummondville, est l'objet d'étude. Autrement dit, il correspondrait à la localité ciblée pour l'étude. Ce sens vient évidemment fausser celui que l'on attribue à cas et ne saurait donc convenir.

Qu'entend-on alors par objet d'étude ? L'exemple de l'étude de cas de Hughes est révélatrice à cet égard. En effet, l'auteur veut étudier la différenciation ethnique à l'œuvre dans cette localité. L'annonce en est faite dès le début de l'ouvrage. Sans conteste, voilà bien l'objet d'étude et l'auteur s'emploie à en démontrer l'intérêt pour comprendre le Canada, qui « fut mis au monde dans un état de division ethnique », mais, plus spécifiquement, le Canada français qui de par la présence anglophone « s'est éveillé à la vie économique et politique ». En d'autres termes, cette société s'est modernisée par son interaction avec les Canadiens anglais, car quoique minoritaires, ceux-ci « doivent être reconnus comme peuple dominant » puisqu'ils exercent une emprise sur les leviers économiques et politiques.

[94]

L'objet d'étude, la différenciation ethnique, se double ici d'un point de vue théorique propre à l'expliquer : celui de la transition d'une société traditionnelle à une société moderne qui se joue en fonction de l'interaction entre un peuple dominé et un peuple dominant. Il sert de fil d'Ariane pour étudier la différenciation ethnique à Drummondville

et met sur la piste de son explication qui s'élabore sur le plan théorique du continuum *folk-urban society*.

Il est sans doute utile de marquer la différence entre ce point de vue théorique et l'objet d'étude proprement dit. Dans cette foulée, il est opportun de distinguer l'*objet d'étude* de ce qu'on peut qualifier d'*objet de recherche*. Pour être bref et clair, l'objet d'étude est le « phénomène » ou le « problème » à partir duquel s'amorce l'étude, l'étude du cas choisi pour le mettre en évidence. Il est de nature concrète, pour ne pas dire empirique, au sens où il se formule selon les catégories qu'on utilise pour évoquer ce problème ou phénomène sur le terrain. En l'occurrence, chez Hughes, l'objet de son étude a trait aux rapports entre francophones et anglophones. Cet objet se teinte déjà d'une couleur « théorique » — la différenciation ethnique — mais c'est quand l'auteur évoque le continuum *folk-urban society* que se dégage enfin l'objet de recherche qui est, quant à lui, de nature proprement théorique. Ce dernier désigne donc la formulation du phénomène ou du problème à l'origine de l'étude selon le point de vue qu'épouse son auteur en sa qualité de sociologue ou d'anthropologue. L'objet d'étude s'établit alors en fonction de la visée de la discipline à laquelle il souscrit. Sociologue, Hughes prend pour objet de recherche les rapports sociaux entre francophones et anglophones que met en scène Cantonville, c'est-à-dire la transition de la société traditionnelle à la société moderne dont ils sont le moteur. S'il avait été anthropologue, il eût placé l'accent sur les cultures en présence pour bien souligner son obédience. Reconnaissons que la différence entre ces deux [95] disciplines est loin d'être nette et évidente. Cependant s'il avait été politologue ou historien, son objet de recherche aurait été tout autre.

Sur le plan pratique, il est donc impératif de définir son objet d'étude en fonction de la visée de sa discipline, c'est-à-dire l'angle qu'adopte cette dernière pour expliquer tout phénomène ou problème. L'objet d'étude est alors habité par un point de vue, celui de la discipline préconisée, et, en conséquence, doit se formuler dans les termes qui l'expriment et de façon irrécusable.

La différenciation ethnique envisagée en termes de rapports sociaux se démarque d'une conception où la culture est mise en vedette. Cela étant, l'objet d'étude engage la recherche vers un but précis qui n'est autre, en fait, que celui de la discipline en question. C'est pourquoi *objet de recherche* est le terme qui convient pour désigner cette

seconde phase en vertu de laquelle le problème ou le phénomène se conçoit désormais sous des termes théoriques et, par ricochet, méthodologiques. Il s'en fait le témoin autant que l'écho. Par objet de recherche, on entend donc « ce dont permet de construire les théories, manipulables selon des règles explicites, et coordonnables à des épreuves spécifiquement définies et codifiées ⁹³ ». Force est donc d'admettre que l'objet de recherche trouve sa raison d'être pour qui se réclame de la qualité de sociologue ou d'anthropologue et a pour but d'expliquer le phénomène ou problème en question par le moyen d'une connaissance théorique.

Le choix du cas et l'explicitation de ses qualités

[Retour à la table des matières](#)

Le cas ou les cas choisis s'alignent sur l'objet de recherche et, en conséquence, les qualités qui leur sont reconnues sont de nature théorique. Le cas est envisagé comme point [96] d'observation idéal en fonction de l'« image que se fait le sociologue d'un problème », laquelle correspond à une « connaissance préalable » pour faire écho aux méthodes d'Alain Touraine et Pierre Bourdieu. En d'autres mots, le choix du cas est largement déterminé par la manière dont la théorie dispose un problème ou un phénomène à faire fonction d'objet de recherche.

Le cas fait office de laboratoire dans la mesure où il comporte les qualités nécessaires en vertu de la théorie dont témoigne l'objet de recherche. Or, cette théorie demeure en sourdine si les qualités du cas ne sont pas largement explicitées.

Sur le plan pratique, il importe donc de les exposer afin que quiconque puisse en prendre bonne note. Dans cette foulée, tout un chacun est alors informé de l'angle théorique sur le champ duquel ouvre l'objet de recherche et des qualités méthodologiques dont est pourvu

⁹³ Gilles Gaston Granger, « Peut-on assigner des frontières à la connaissance scientifique », dans Renée Bouveresse (dir.), *Karl Popper et la science aujourd'hui*, Paris, Aubier, 1989, p. 17.

dans son sillage le cas choisi. Les qualités du cas, de même que l'objet de recherche qui le voit naître, sont sujets à discussion de qui veut les mettre à l'épreuve puisqu'elles sont offertes à son regard.

Le choix de Drummondville dans le but d'étudier la différenciation ethnique, autrement dit, les différences culturelles qui surgissent d'une transition sociale liée à la domination d'une minorité, répond aux qualités qu'E. C. Hughes y décèle et qu'il souligne d'entrée de jeu : « On peut considérer comme le prototype des localités du Québec encore à peine atteinte par [cette transition], la paroisse très rurale décrite par Horace Miner dans son *Saint-Denis, A French Canadian Parish*.⁹⁴ Montréal, la métropole, représente l'autre [97] extrême. Le livre que voici traite surtout d'une localité située entre ces deux extrêmes, une petite ville récemment animée et troublée par l'installation d'un certain nombre de grandes industries toutes mises en marche et dirigées par des anglophones envoyés là dans ce but. Les faits, les relations sociales et les changements découverts dans cette localité se rencontrent aussi dans un grand nombre d'autres. » Il prend soin d'ajouter : « Toutes ensemble, ces petites villes industrielles constituent le front animé où les recrues des paroisses rurales font face, pour la première fois, à la vie industrielle et urbaine moderne ; où les Canadiens français de classe moyenne, bien assis et déjà urbains, doivent affronter une classe de gérants anglophones dont la mentalité et les façons de travailler sont différents des leurs ; et où, finalement les institutions traditionnelles du Québec traversent des crises provoquées par la pré-

⁹⁴ Horace Miner, *Saint-Denis, A French Canadian Parish*, Chicago, University of Chicago Press, 1939. Version française : [*Saint-Denis, un village québécois*](#), Montréal, Hurtubise HMH, 1985. Ce livre est l'étude du cas de ce village destinée à mettre au jour la « culture canadienne-française telle qu'elle s'est le mieux conservée ». « Pour répondre aux exigences de cette étude, écrit l'auteur, nous avons cherché une communauté agricole établie depuis longtemps et ayant conservé une grande partie de son ancienne culture. Saint-Denis correspondait en tous points à ces exigences. » Il note au passage que « d'autres paroisses au Québec, bien que plus isolées physiquement, sont de fondation plus récente ou dépendent d'une économie diversifiée. Des paroisses parmi les plus anciennes comptent des résidents anglais à l'année longue ou durant l'été, et on les a de ce fait éliminées. D'autres encore, étant à proximité de grandes villes, se sont spécialisées dans certaines productions agricoles. La paroisse de Saint-Denis a été choisie parce qu'elle ne présentait aucun de ces inconvénients » (p. 10).

sence des institutions de l'industrialisme et du capitalisme trêmes ⁹⁵ ». La localité de Drummondville témoigne de changements auxquels devra faire face l'ensemble de cette société et qui, dans le giron du continuum *folk-urban society*, sont conçus comme l'éclatement de la tradition au profit des différences ethniques, de la différence culturelle. Cette théorie que représente ce continuum pointe donc Drummondville parce que cette localité a pour qualité d'offrir le spectacle de changements comparables « à d'autres régions où l'industrialisation et l'urbanisation se compliquent, comme dans la plupart des cas, de différences ethniques ⁹⁶ ».

[98]

Le choix des individus invités par Pierre Bourdieu à témoigner de la misère du monde offre un autre exemple, plus élaboré. En effet, un individu a les qualités requises pour révéler Tune ou l'autre des « dispositions de la misère » recherchées dès lors que les différents capitaux qui déterminent sa position dans l'espace social se réfléchissent sur ceux qui sont ou ont été sous observation de l'interviewer et par rapport auxquels une distance a été prise grâce à la théorie de l'habitus. L'individu peut alors être déclaré apte à révéler l'une ou l'autre des dispositions de la misère puisqu'il devient possible d'envisager ses caractéristiques individuelles sous l'angle de qualités propres à une étude sociologique.

Il en va de même du groupe sujet à l'intervention sociologique que met en branle Alain Touraine dans le cadre d'une sociologie permanente propre à placer une lutte collective dans le giron d'un mouvement social. À son échelle, le groupe doit représenter les différentes figures de cette lutte et, à cette fin, donner voix aux porte-parole de chacune de ses tendances. La qualité de porte-parole fait certes problème, mais celui-ci n'enlève rien au motif de reconstituer à une échelle réduite, celle d'un groupe, une lutte collective dont la société est le théâtre. Le groupe à propos duquel s'enclenche l'intervention sociologique, pour ne pas dire l'intervention des sociologues, est donc d'office un cas à partir duquel l'explication de son action peut se formuler sous une représentativité qui donne à cet égard le crédit qu'on refuse de reconnaître à l'étude de cas, d'un cas.

⁹⁵ Everett C. Hughes, [Rencontre de deux mondes](#), *op. cit.*, p. 6-7.

⁹⁶ *Id.*, *ibid.*, p. 7.

L'explicitation des qualités reconnues au cas est donc de mise. Elles doivent être affichées sans réserve et avec insistance. C'est à cette condition que se font jour les qualités proprement méthodologiques du cas et, par ricochet, la valeur représentative qu'il est permis de lui reconnaître. L'auteur d'une étude de cas a donc la charge sinon l'obligation d'être explicite en cette matière pour que cette [99] dernière soi appréciée à sa juste valeur. L'explicitation trouve tout son droit puisqu'elle est en définitive la pierre d'assise de toute l'entreprise que représente l'étude de cas.

Les qualités du cas et l'établissement de sa représentativité

[Retour à la table des matières](#)

C'est par la somme des qualités qui lui sont reconnues que se fonde la représentativité du cas. On conçoit donc sans peine que celles-ci doivent être largement explicitées. Elles doivent l'être de manière à ce qu'on puisse prendre note de l'imagination méthodologique qui est à l'œuvre pour rendre raison — pour expliquer — l'objet étudié. En des mots plus austères, l'explicitation des qualités du cas laisse deviner les tactiques méthodologiques choisies pour expliquer par son intermédiaire le problème ou le phénomène qui est l'objet d'étude. Ces tactiques sont certes d'ordre méthodologique, mais elles donnent du corps à la « théorie » qui préside à la constitution de la description et, à sa suite, de l'explication. Elle doit être envisagée comme une *théorie en acte*. Par ces mots, on signifie une théorie qui prend forme au fil des motifs, des choix et des tactiques qu'inspire le cas à la personne qui couvre l'étude en sa qualité de sociologue ou d'anthropologue, ou à tout autre chercheur qui veut *l'expliquer* au nom de sa discipline.

Les qualités reconnues en prennent la couleur. C'est pourquoi un cas ne revêt pas les mêmes qualités sous le regard sociologique par rapport à celui des anthropologues, des historiens ou des politologues. Pour peu qu'en soient largement et précisément explicitées les qualités, la représentativité du cas se fait jour dans la foulée de la « théorie » dont on peut prendre acte des tenants et aboutissants.

Cette représentativité ne relève pas de la statistique à laquelle elle est souvent réduite en sociologie, mais d'une représentativité qu'on peut qualifier de *théorique* ou de [100] *sociologique*. La représentativité du cas tient alors à des qualités que la théorie met en relief pour les fins de l'étude vers laquelle elle tend, de sorte que ces qualités sont, pour l'essentiel, méthodologiques. Le cas comporte les qualités voulues dans la mesure où il constitue le moyen par excellence pour expliquer l'objet à l'étude, leur mise en évidence en faisant foi.

Cela peut être établi de deux façons différentes. Les qualités méthodologiques du cas peuvent être mises en lumière par une théorie déjà rigoureusement constituée. Sa mise en œuvre permet une explication de l'objet à l'étude dont le cas démontre la valeur. C'est donc en fonction d'une orientation *déductive* que le cas est choisi et que ses qualités sont reconnues. La méthode expérimentale ne se constitue pas autrement. Le chercheur acquis à la valeur explicative d'une théorie en fait la démonstration lorsqu'il parvient à régler en fonction d'elle l'ensemble des démarches et procédés qui forment son expérimentation. En conséquence, cette dernière se développe *déductivement* à partir de la théorie mise de l'avant, de sorte que c'est elle qui en révèle les qualités comme cas démontrant sa valeur explicative. Les débats que suscite l'intervention sociologique d'Alain Touraine sont des cas marqués de cette orientation *déductive*.

Inversement, lorsque l'étude d'un cas se réalise en fonction de l'explicitation de ses qualités méthodologiques, il se dégage une théorie dont le cas fait preuve et qui réclame sans doute une plus large démonstration. L'étude du cas est alors orientée de façon *inductive* sans pour cela manquer de rigueur. L'explicitation de ses qualités méthodologiques oblige à procéder avec rigueur dans l'étude du cas qui soutient pour l'heure la valeur de la théorie. Cette dernière devra ensuite passer au crible d'autres cas pour que sa valeur soit attestée. Le parallèle peut à nouveau être établi avec une expérimentation en laboratoire. En effet, les découvertes [101] en laboratoire suscitent des explications qui valent en vertu des qualités de l'expérimentation, du moins jusqu'à ce qu'elles soient mises en échec. Il ne saurait en être autrement en sociologie et en anthropologie.

La représentativité s'avance ainsi sous un autre éclairage que celui de la représentativité statistique connue en méthodologie sociologique, sans qu'elle soit mise en cause pour autant. La représentativité

statistique se base sur le calcul des probabilités en fonction duquel des qualités sociologiques sont attribuées à un individu, par exemple, et ce, en raison d'une évaluation précise de leurs quantités sur l'échantillon comme sur la population témoin. L'individu se classe dans l'échantillon par les démarches et procédés afférents au calcul des probabilités, qui garantit que chaque individu doté de ces qualités a une probabilité égale d'être intégré à l'échantillon. Cette condition permet de fonder une théorie dont l'intérêt est d'indiquer dans quelle mesure la fréquence d'une qualité peut s'écarter dans l'échantillon de la valeur de cette fréquence dans la population témoin.

Le calcul des probabilités est en somme l'explicitation de l'échantillon donnée pour preuve de sa représentativité. Or, les qualités sociologiques dont doivent être pourvus les individus relèvent quant à elles d'une « théorie » souvent occultée par l'importance accordée à leur fréquence.⁹⁷ En cela, la représentativité statistique s'appuie également sur une théorie que le calcul des probabilités ne donne pas la complète « image », selon le sens évoqué à propos de l'intervention sociologique. Pour peu qu'elle soit reconnue, la représentativité statistique est théorique, à l'exemple du « cas » par lequel est décrite sur pièces la représentativité sociologique.

Il est donc exagéré, sinon erroné, de penser que la représentativité se joue strictement sur des motifs dont la question [102] du nombre est le principal enjeu. Le nombre prend son importance dans la mesure où il se révèle la *qualité* nécessaire pour expliquer. Cela prend corps dès la définition de l'objet d'étude. Que veut-on expliquer en réalité ? L'étude de la position de misère qui frappe les jeunes immigrants des banlieues parisiennes est fort différente de l'étude de la misère des immigrants en France dont celle des jeunes est la manifestation la plus spectaculaire. Chez Bourdieu, l'accent est placé sur l'étude des différentes espèces de capital social qui forment chez eux une position incorporée à leur habitus, c'est-à-dire des dispositions qui se déposent au sein des individus sous la forme de schémas mentaux et corporels de perception, d'appréciation et d'action.

⁹⁷ Sur ce point, voir Alain Degenne, « Une méthodologie « douce » en sociologie », *L'Année sociologique*, vol. 31, 1981, p. 97-124.

Sous cet angle, Bourdieu a parfaitement raison d'affirmer qu'un témoin suffit pour étudier la misère s'il est judicieusement choisi selon des qualités qui ont pour point d'appui sa théorie de l'habitus.

Cela invite donc à penser que la représentativité peut se formuler sous des motifs théoriques qui peuvent bien rendre compte des qualités que procurent les moyens statistiques, sans en renier la légitimité. A ce point, il faut renoncer à suivre un auteur comme Anthony Giddens pour qui « l'étude de cas — comme, par exemple, en anthropologie, la traditionnelle recherche sur le terrain menée dans une communauté de petite taille — ne sont pas des études qui, en elles-mêmes, se prêtent à la généralisation ; pourtant, elles peuvent s'y prêter sans grande difficulté lorsque leur nombre est suffisant pour permettre de juger de leur caractère typique ⁹⁸ ».

En conséquence, seul le nombre de cas importe pour atteindre une convenable représentativité, sans égard aux qualités que revêtent le ou les cas étudiés. Les nuances apportées à la conception de la représentativité tendent plutôt à faire croire que l'étude de cas « offre la possibilité de [103] préciser les conditions sociologiquement pertinentes de la représentativité, puisque s'attachant à décrire les processus concrets de la formation des [rapports] sociaux ou de l'évolution des institutions, elle met à jour les facteurs les plus importants, les moments de rupture les plus déterminants, du moins pour chaque cas étudié ⁹⁹ ». Elle donne donc le plein droit d'exister à la représentativité sociologique ou théorique. L'explicitation des qualités reconnues au cas s'arme de la description qui en est faite en profondeur, cette dernière en étant sans conteste le point d'orgue.

⁹⁸ Anthony Giddens, *La constitution de la société*, *op. cit.*, p. 393.

⁹⁹ Françoise Zonabend, « Du texte au prétexte. La monographie dans le domaine européen », *op. cit.*, p. 35.

La richesse des données et leur triangulation

[Retour à la table des matières](#)

Qu'elle se base sur un ou plusieurs cas, l'étude de cas conduit à une étude en profondeur. Voilà la marque par laquelle elle se reconnaît d'emblée. Le terme « profondeur » signifie le feu croisé des angles en vertu desquels est envisagé le cas. Le recours à diverses méthodes ou techniques va en ce sens. En effet, par définition, l'étude de cas fait appel à diverses méthodes, que ce soit l'observation participante, l'entrevue semi-directive et l'une ou l'autre des techniques d'analyse de contenu offertes sous forme d'une panoplie. La variété des méthodes s'inscrit dans ce but de croiser les angles d'étude ou d'analyse. Il ne doit toutefois pas prêter à une multiplication astucieuse de leur nombre pour le simple motif que l'utilisation d'une quantité de méthodes est source de profondeur. Le recours à une multiplicité de méthodes peut compliquer inutilement l'étude du cas, ou tout au moins en donner une vision dénaturée.

La pertinence d'une ou de plusieurs méthodes est fonction de la nature du cas (un village est, à cet égard, [104] différent d'un groupe témoin) et, surtout, de la teneur de l'objet de recherche en vertu de laquelle ce dernier se révèle judicieux pour les fins de l'étude. Considérant cela, il y a tout lieu de jouer de finesse et d'imagination afin que les méthodes préconisées rendent de bons services.

La richesse des données découle de cette mobilisation de diverses méthodes et, par conséquent, gratifie l'étude de cas d'un point fort. Les remarques à ce sujet sont légion et convergent toutes vers une conception qui tend à considérer que l'étude de cas constitue « une sorte de présentation la plus complète et la plus détaillée de l'objet étudié », cela étant assuré « par un souci de totalisation au niveau de l'observation, de la reconstitution et de l'analyse ¹⁰⁰ ».

L'expression triangulation des données est apparue dans cette foule et fait fortune pour qualifier l'étude de cas. Le mot « triangula-

¹⁰⁰ *Id., Ibid.*, p. 35.

tion », issu de la topographie, désigne en ce domaine les opérations géodésiques destinées à diviser un terrain en triangles, posés sur un canevas, desquels on opère ensuite la résolution à partir d'un côté directement mesuré en utilisant le nivellement trigonométrique. Tout point du canevas peut ainsi être saisi et évalué en fonction d'une conception dont les feux croisés offrent l'image. Les données doivent être infléchies vers un recouvrement pour donner son sens à l'expression « triangulation » utilisée en méthodologie sociologique.

Sur le plan pratique, la triangulation des données a pour but de « croiser les informations en fonction de leur rapport à l'objet étudié. Elle veut croiser des points de vue dont on pense que la différence fait sens ¹⁰¹ ». En d'autres mots, les méthodes sont choisies dans le but de placer l'objet d'étude sous le feu d'éclairages différents dans l'espoir de lui donner tout son relief. Les données qu'elles vont générer, du fait [105] qu'elles sont croisées à l'image du triangle, viennent donner du corps à cette volonté de cerner de toutes parts l'objet d'étude. Il faut toutefois reconnaître qu'à la fin du compte, ce sont moins les méthodes qui sont « triangulées » que les informations ou les données fournies par leur moyen et qui, croisées, font voir l'objet sous un large horizon. Les données produites par triangulation sont certes affaire de méthodes, mais la pertinence et la valeur de ces dernières s'expriment par l'objet qui s'échafaude progressivement grâce à elles. En dernière instance, les données mettent en relief le cas ciblé et, par son intermédiaire, l'objet d'étude qui, vu désormais par leur moyen, prend alors la forme d'un objet de recherche.

Il va de soi que les données sont générées par les méthodes dont l'usage est croisé à l'image d'un triangle. Elles peuvent ainsi se recouvrir et s'éclairer réciproquement pour mieux mettre en relief le cas ciblé. Il reste que les données acquièrent cette qualité par le fait que les méthodes ont été préalablement sélectionnées en fonction du but visé. Les services que l'on attend d'elles ont été orientés vers la triangulation des données propres à circonscrire le cas choisi.

La triangulation des données suggère l'idée parfaite de ce que représente l'étude en profondeur à laquelle on l'associe et rend compte à juste titre de sa vertu méthodologique.

¹⁰¹ Jean-Pierre Olivier de Sardan, « [La politique du terrain](#) », *Enquête*, n° 1, 1995, p. 93.

L'écriture : conseils pratiques

[Retour à la table des matières](#)

Les données recueillies sont fondamentalement qualitatives quoique l'étude de cas n'est nullement fermée aux données quantitatives pour accomplir son office. Les études de caractère monographique offrent à ce sujet des exemples éloquentes. Les données quantitatives y trouvent une place — de choix en bien des cas — et sont traitées de façon à ce qu'elles soient de mèche avec les données de nature qualitative.

[106]

Ces dernières sont ainsi qualifiées du fait qu'elles se nuancent des qualités que comportent les énoncés des acteurs sociaux dont le statut a été précédemment discuté. Ces énoncés se révèlent être une connaissance pratique et celle-ci est le point de départ obligé de la connaissance théorique, qu'elle soit d'obédience sociologique ou anthropologique. Cette dernière est par conséquent une « connaissance d'une connaissance » selon la formule de Pierre Bourdieu.

Sous cet angle, l'étude de cas se constitue un chiasme épistémologique, c'est-à-dire le croisement de deux connaissances que la description met en jeu. C'est par son office que la connaissance théorique s'imbrique dans la connaissance pratique pour porter au jour l'objet de recherche. Inversement, c'est par le moyen de la description que la connaissance pratique est mise en relief de manière à donner naissance à une connaissance théorique qui trouve ainsi son véritable droit d'exister.

L'écriture joue dans cette affaire un rôle crucial, bien que la description ne soit pas strictement affaire de rhétorique comme le soutiennent les thèses postmodernes en vogue. C'est par son intermédiaire que s'établit le chiasme épistémologique dont la description est la pierre angulaire. Comment l'écrire dans ces conditions ? Quelles qualités doit avoir la description pour que l'étude de cas remplisse les conditions nécessaires à l'élaboration d'une connaissance théorique ?

L'écriture de la description doit d'abord répercuter la différence entre les deux connaissances qu'elle met en jeu. Dans ce but, il lui faut rendre compte de la connaissance pratique dans ses qualités propres. La mention des données qualitatives telles que des extraits d'entrevues ou de témoignages divers peut jouer ce rôle. Elle a pour vertu de conserver les qualités de cette connaissance puisque cette dernière est ainsi reproduite intégralement. Elle est présentée dans toute sa richesse par le fait que la connaissance pratique se formule dans la langue naturelle dont on n'a pas à souligner [107] l'ampleur et la diversité de sens qu'elle accole à ses différents éléments pour mieux les faire miroiter. L'épistémologie contemporaine associe d'ailleurs la richesse de la langue naturelle à un chatoiement ¹⁰².

En ce qui concerne la description, une différence doit s'établir entre le vocabulaire en vertu duquel s'exprime la connaissance pratique et celui qui témoigne de la connaissance théorique. L'écriture de cette dernière doit se faire de façon claire, précise et univoque de façon à ce que puisse être noté le point de vue de l'interlocuteur de qui émane la connaissance théorique. Elle doit s'afficher en fonction du but poursuivi par son moyen, celui d'expliquer, et cela de façon suffisamment nette pour que se produise la démarcation d'avec la connaissance théorique. Un exemple ne peut qu'être utile à cet égard.

La lignée des monographies de l'École de Chicago, en particulier celle d'Everett C. Hughes, s'est poursuivie au Québec à partir de divers cas ¹⁰³ dont l'étude a révélé le rôle de la famille comme pivot des transformations expérimentées par cette société. Dans leur sillage, toutefois, la famille est vite apparue comme la catégorie de la connaissance pratique recueillie à différentes fins. La description, sur une telle base, de l'économie traditionnelle, de la vie rurale et de la religion a conduit à la qualifier de l'expression de *rapports de parenté*, compris dans le sens anthropologique de rapports de descendance et d'alliance.

¹⁰² Voir Gilles-Gaston Granger, « Sur l'unité de la science », *Fundamenta Scientiae*, vol. 1, 1980, p. 211.

¹⁰³ Ces cas étant en l'occurrence le vote politique dans les localités de l'île d'Orléans, la conscience historique des Québécois francophones, etc. Voir notamment Vincent Lemieux, *Parenté et politique au Québec*, Québec, Presses de l'université Laval, 1973 ; Gilles Houle, « L'idéologie : un mode de connaissance », *Sociologie et sociétés*, vol. XI, n° 1, 1979, p. 123-147.

La famille qui émane de la connaissance pratique de cette société ne correspond pas à la famille nucléaire à laquelle on l'associe dorénavant. La description de l'économie [108] dite traditionnelle telle que la conçoit la connaissance pratique de ses acteurs permet d'interpréter la famille dans le sens élargi des rapports sociaux noués par consanguinité et alliance. Sur cette base, cette description a été insérée dans la théorie de l'anthropologie économique qui pose que « dans certaines conditions, les rapports de parenté peuvent fonctionner comme rapports sociaux de production ». Cela posé, les rapports de parenté sont envisagés comme des rapports sociaux propres à « déterminer la forme sociale de l'accès aux ressources et du contrôle des moyens de production ; redistribuer la force de travail des membres de la société entre les divers procès d'intervention sur la nature et organiser le déroulement de ces procès ; déterminer la forme sociale de la redistribution et la circulation des produits du travail individuel et ¹⁰⁴ ».

Dans cette veine, l'expression « rapports de parenté » est frappée d'un sens univoque, maintenu constant au sein de la connaissance théorique. Elle se colore d'une fonction épistémologique, celle d'énoncer la consanguinité et l'alliance en des termes proprement théoriques au vu desquels ces deux caractéristiques déterminent la forme de la propriété, de la production et de la distribution. Au sein de cette fonction épistémologique, la formule « rapport de parenté » acquiert un sens qui tranche d'emblée avec celui qu'il a sur le plan de la catégorie pratique. Est-il nécessaire d'ajouter que ce sens est à ce point théorique, « abstrait », qu'il ne peut d'aucune façon s'assimiler à la connaissance pratique ?

L'écriture de l'étude de cas, de la description qui en est le pivot, doit être marquée au coin de cette volonté de différencier les catégories de la connaissance pratique de celles auxquelles on les coordonne et qui sont les catégories de la connaissance théorique. C'est par l'écriture que s'établit cette différence et, à proprement parler, celle-ci [109] ne s'échafaude pas au moyen d'une méthode basée sur des moyens techniques.

¹⁰⁴ Maurice Godelier, « Anthropologie économique », dans *L'anthropologie en France. Situation actuelle et avenir*, Paris, Éditions du CNRS, 1979, p. 58.

La construction de l'explication

[Retour à la table des matières](#)

L'explication attendue de l'étude de cas ne tient pas uniquement aux qualités de l'écriture sociologique, bien qu'elle y prenne appui. Car, cette explication, comme toute explication sociologique ou même scientifique, doit pouvoir être transmissible exactement et intégralement à l'aide d'énoncé écrit. « Il n'est de connaissance scientifique, écrit Gilles-Gaston Granger, qu'exprimable par un système symbolique transmissible par un langage, par opposition à certaines connaissances essentiellement imitatives et qui relèvent de l'art ¹⁰⁵ ». En ce sens, l'étude de cas est tenu d'aboutir à une explication qui ne doit ni réclamer ni suggérer des connaissances intuitives, tacites et imitatives que cette étude ne saurait fournir et condenser par écrit. Les assises théoriques et méthodologiques de l'explication découlant de l'étude de cas sont en conséquence saisissables, et ce avec précision en raison de la profondeur de la description de l'objet d'étude ainsi qu'il a été précédemment souligné. En d'autres termes, l'explication doit nécessairement se formuler en *énoncés*. C'est à cette condition, sinon à ce prix, que l'étude de cas fournit la preuve que l'explication trouve son droit d'exister par son office. Il en va de même pour toute autre forme d'étude ; par conséquent l'étude de cas n'a pas à se soustraire de cette exigence. Les études de cas, à l'exemple de celle qui se conclut par l'explication que « les rapports de parenté fonctionnent comme rapports sociaux de production » font la preuve que de tels énoncés ont droit de cité dans ce champ spécifique.

[110]

L'explication doit par ailleurs se présenter sous la forme d'une information *nouvelle*. En ce sens, l'étude de cas ne saurait aboutir à une *formulation systématique* des informations de terrain, proposée ultimement à titre d'explication. Celle-ci ne doit pas être, en somme, la répétition d'informations recueillies, « arrangées » au gré d'un style d'écriture qui leur donnerait une forme systématique. L'explication

¹⁰⁵ Gilles-Gaston Granger, Gilles Gaston Granger, « Peut-on assigner des frontières à la connaissance scientifique », *op. cit.*, p. 13.

doit transmettre une information qui, en même temps qu'elle s'appuie sur elles après les avoir analysées, transcende les informations de terrain en raison du point de vue sociologique qui régit l'étude de cas. Cela est possible pour la raison que cette explication, comme toute explication scientifique, doit se présenter sous une forme *abstraite*.

Par « forme abstraite », nous ne prétendons pas que l'explication doit être compliquée à saisir ou se révéler sous une forme ésotérique comme on le croit trop souvent. L'explication adopte une forme abstraite parce qu'elle se formule dans un langage théorique, celui de la sociologie. En raison de sa forme abstraite, ce langage permet justement à l'explication de s'abstraire, de se « détacher », pour mieux dire, du point de vue pratique que recèlent les informations de terrain, pour les faire apparaître du point de vue de la sociologie.

En simplifiant à l'extrême les considérations de l'épistémologie touchant le langage de la science, sociologique ou non, soulignons que l'abstraction nécessaire passe principalement par un « affinement des termes et des procédés de la langue naturelle ¹⁰⁶ ». En d'autres mots, l'abstraction s'obtient en substituant aux termes et procédés que possède d'office la langue naturelle des termes et procédés *propres* à la sociologie et découlant de sa visée. Cette substitution [111] doit nécessairement obéir à l'exigence de l'univocité recherchée de façon impérative dans la détermination du langage sociologique et de son écriture. Quand « famille » est conçue théoriquement comme rapports de parenté, au sens anthropologique, le mot ne signifie rien d'autre que rapports de descendance et d'alliance auxquels se rattachent les charges et procédés opératoires des terminologies exploitées par cette discipline pour répondre à sa visée, celle d'expliquer les rapports sociaux ou les cultures des sociétés qui constituent son terrain d'élection.

Ce travail d'abstraction produit par l'affinement de la langue naturelle peut être saisi en acte dans l'étude de cas, et ce de façon précise en raison de la profondeur de la description qui le caractérise. En ce sens, nous l'avons déjà dit, cette description est une *théorie descriptive* puisqu'elle s'établit sur le registre abstrait découlant de cet affinement de la langue naturelle consistant à substituer à ses termes et procédés pratiques des termes et procédés univoques et opératoires relevant de

¹⁰⁶ Gilles Gaston Granger, « Théorie et expérience » dans Jean de la Campagne (dir.), *Philosopher*, Paris, Seuil, 1979, p. 345.

la visée de la sociologie ou de celle qui témoigne de la discipline en cause.

L'explication qui ressort de l'étude de cas doit donc, par conséquent, s'établir sur ce registre abstrait rendu possible par l'affinement de la langue naturelle et elle ne saurait y déroger. Il est dès lors possible de saisir en quoi et comment les « informations de terrain » privilégiées pour « décrire » le cas se trouvent construites en une explication manifestant le point de vue sociologique, par exemple. L'étude de cas souscrit alors à P« effort de rationalisation des faits dans un savoir démontrable » caractérisant la science à laquelle aspire la sociologie.

[112]

[113]

Étude de cas et sciences sociales

En manière de conclusion

L'étude de cas est-elle une méthode ?

[Retour à la table des matières](#)

Si l'écriture de la description que propose l'étude de cas pointe des « procédés » en vertu desquels la connaissance théorique s'articule à la connaissance pratique, ceux-ci méritent-ils le nom de méthode, faisant ainsi droit à l'expression de « méthode des études de cas » ?

L'épistémologie contemporaine rappelle qu'une *méthode* consiste en « un ensemble de démarches et de procédés réglés, largement indépendants de la nature des objets à connaître ¹⁰⁷ ». En ce sens, il est sans doute exagéré de prétendre que l'étude de cas constitue véritablement une méthode, car l'écriture qui en témoigne demeure encore trop dépendante de la nature des objets décrits par son intermédiaire. Elle y reste attachée à bien des égards du fait que l'écriture ne débouche pas sur des règles applicables d'une manière proprement technique, à l'exemple du langage de la chimie qui donne corps à des usages parfaitement réglés : $2 \text{H}_2 + \text{O}_2 \longrightarrow 2\text{H}_2\text{O}$.

Cette écriture ne saurait suffire à constituer une méthode comme le soutiennent les théories postmodernes [114] qu'a inspirées en anthro-

¹⁰⁷ Gilles-Gaston Granger, *La science et les sciences*, collection Que sais-je ?, n° 2710, Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 45.

pologie la *thick description* de Clifford Geertz ¹⁰⁸ et qui affirment que l'esthétisme jailli de l'écriture par laquelle se formule la description vient donner corps à la méthode en fonction de règles rhétoriques propres à la constituer en un « beau texte » susceptible de recueillir l'adhésion des lecteurs.

Il est donc difficile pour l'heure d'associer l'étude de cas à une méthode si tant est que le mot coiffe des règles formulées explicitement. À dire vrai, il en va de même pour les différentes démarches qui réclament ce titre en sociologie et en anthropologie. En effet, l'observation participante, par exemple, s'opère selon des instructions méthodologiques qu'on a peine à accoler à des procédures formulées sous forme de règles. L'étude de cas se révèle, dans un sens plus acceptable, une *approche* qui englobe diverses méthodes de collecte et d'analyse des informations recueillies soit sous forme de témoignages, d'observations, soit de commentaires émis au cours d'une discussion en groupe.

La description propre à l'étude de cas sait toutefois nuancer le propos de Jean-Claude Passeron pour qui l'explication proposée par la sociologie et l'anthropologie « reste ancrée dans des contextes historiques, indexée sur des configurations historiques... non intégralement définissables par « description définie ¹⁰⁹ ». Par « définie », l'auteur entend cette capacité qu'aurait la description de rattacher ces contextes historiques à des concepts qui les prépareraient ainsi à une manipulation formelle au sein d'une théorie. La preuve a été précédemment faite que l'étude de cas souscrit largement à ce but. À ce point, d'ailleurs, qu'il convient d'invoquer à son sujet le titre de *théorie descriptive*. En effet, dans la mesure où [115] il est possible de prendre acte des procédés en vertu desquels se constitue la description, le mot théorie trouve sa raison d'être.

L'étude de cas met donc en jeu une théorie descriptive dont l'épistémologie nous rappelle qu'elle est le prélude à une *théorie explicative*, c'est-à-dire une théorie marquée par « l'idée d'opérations explici-

¹⁰⁸ Voir Clifford Geertz, *Ici et Là-bas. L'anthropologue comme auteur*, Paris, Éditions Métailié, 1996. Version française de *Works and Lives : the Anthropologist as Author*, Stanford, Stanford University Press, 1988.

¹⁰⁹ Jean-Claude Passeron, « Anthropologie et sociologie », *Raison présente*, n° 108, 1993, p. 8 et 10.

tement et univoquement définies et réglées ¹¹⁰ » dans l'intention d'expliquer. Les théories descriptives, avance Gilles-Gaston Granger, « fournissent essentiellement un cadre pour la description des faits, ce qui est un pas considérable. L'apport théorique [de l'anthropologie et de la sociologie] se réduit assez souvent à cela. Proposer des principes provisoires de classification des faits et des objets, c'est déjà imposer une certaine méthode d'abstraction, éventuellement de hiérarchisation et de mesure, préliminaire à toute théorisation plus poussée. Les sciences naturelles et la chimie n'ont pas commencé autrement ¹¹¹ ».

L'étude de cas trouve donc dans cette veine toute cette pertinence en sociologie et en anthropologie qu'il vaut la peine de défendre et d'illustrer comme nous l'avons tenté dans ces pages.

[116]

¹¹⁰ Gilles-Gaston Granger, *Pour la connaissance philosophique*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 13.

¹¹¹ Gilles-Gaston Granger, « Théorie et expérience », *op. cit.*, 1979, p. 348.

[117]

Étude de cas et sciences sociales

Bibliographie sur l'étude de cas

[Retour à la table des matières](#)

Un ouvrage sur l'étude de cas comme celui-ci ne saurait se passer d'une bibliographie exhaustive des recherches menées dans ce domaine de la méthodologie qualitative, rattaché certes à la sociologie et à l'anthropologie mais aussi à la psychologie, aux sciences de l'éducation, aux sciences administratives, etc. L'exposé que nous avons fait a permis d'envisager rapidement l'étude de cas comme une approche rigoureuse qui conduit, à partir d'un cas judicieusement choisi, à une explication ayant valeur de généralité. Force est de reconnaître que cette définition de l'étude de cas ne correspond pas à la conception qui n'y voit qu'une saisie de cas locaux, « particuliers » qui, du fait de leur faible « représentativité », ne peut être somme toute qu'exploratoire.

La bibliographie qui suit se fait l'écho de la définition avancée dans la première partie de cet ouvrage.

Bibliographie thématique

Becker, H.S., « Social observation and social case studies », dans D. L. Sills, *International encyclopedia of the social sciences*, n° 11, Londres, Collier-Macmillan, 1968, p. 232-238.

Bennis, W.G., « The case study », *Journal of applied behavioral science*, vol. 4, n° 2, 1968, p. 227-231.

[118]

Bolgar, H., « The Case study method », dans B. B. Wolman (dir.), *Handbook of clinical psychology*, New York, McGraw-Hill, 1965, p. 28-39.

Boon, J.A., « Functionalists write too : Fraser, Malinowski and the semiotics of the monograph », *Semiotica*, vol. 46, 1983 p. 131-149.

Bradshaw, Y. et M. Wallace, « Informing generality and explaining uniqueness : the place of case studies in comparative research », *International journal of comparative sociology*, vol. 32, n° 1-2, 1991, p. 154-171.

Bromberger, C., « Monographie », dans P. Bonté et M. Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, p. 484-486.

Bromley, D.B., *The case-study method in psychology and related disciplines*, New York, Wiley, 1986.

Burawoy, M. « The extended case method », dans M. Burawoy *et al.*, *Ethnographie unbound. Power and resistance in the modern metropolis*, Berkeley, University of California Press, 1992, p. 271-287.

Burgess, E.W., « Statistics and case studies as methods of sociological research », *Sociology and social research*, vol. 12, 1927, p. 103-120.

Burgess, E.W., « What social case studies should contain to be useful for sociological interpretation », *Social Forces*, vol. 6, 1928, p. 524-532.

Burgess, E.W. « An experiment in the standardization of the case study method », *Sociometry*, vol. IV, 1941, p. 524-532.

Campbell, D.T., « Degree of freedom » and the case study », dans T.D. Cook et C.R. Reichardt (dir.), *Qualitative and quantitative methods in evaluation research*, Beverly Hills (Ca), Sage Publications, 1979, p. 49-67.

Cernea, M., « Le village roumain : sociologie des recherches sur les communautés rurales », *Archives internationales de sociologie de la coopération*, vol. 37, 1975, p. 183-192.

Charmes, J., « La monographie villageoise comme démarche totalisante », *Revue Tiers-monde*, vol. 14, n° 55, p. 639-652.

Colerette, P., « Étude de cas (méthode des) », dans A. Mucchielli, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 77-80.

[119]

Cooley, C.H., « Case study of small institutions as a method of research », *Publications of the American sociological society*, vol. 22, 1928, p. 123-132.

Copans, J., « La monographie en question », *L'Homme*, vol. 6, n° 3, 1966, p. 120-124.

Crompton, R. et G. Jones, « Researching white collar organizations : why sociologists should not stop doing case studies », dans A. Bryman (dir.), *Doing research in organizations*, London Routledge & Kegan Paul, 1988, p. 68-81.

Cuvillier, A. « La méthode monographique », dans *Introduction à la sociologie*, Paris, Armand Colin, 1967, p. 115-122.

De Bruyne, P., Herman, J. et M. Schoutheete, « Les études de cas », dans *Dynamique de la recherche en sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, p. 211-214.

Desrosières, A., « L'opposition entre deux formes d'enquête : monographie et statistique », dans L. Boltanski et L. Thévenot (dir.), *Justice et justice dans le travail*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 1-11.

Dion, M., « Des monographies en sociologie », dans M. Jollivet (dir.), *Les collectivités rurales en France. Sociétés paysannes ou luttes de classes au village*, tome 2, Paris, Armand Colin, 1974, p. 91-129.

Donmeyer, R., « Generalizability and the single-case study », dans E. Eisner et A. Peshkin (dir.), *Qualitative inquiry in education : the continuing debate*, New York, Teachers Collège Press, 1990, p. 175-200.

Eckstein, H., « Case study and theory in political science », dans F.I. Greenstein et N.W. Polsby (dir.), *Handbook of political science. Strategies of inquiry*, Massachussets, Addison Wesley, 1975, p. 79-137.

Eisenhardt, K.M., « Building theories from case study research, *Academy of management review*, vol. 14, n° 4, 1989, p. 532-550.

Feagin, R., Orum, A.M. et G. Sjoberg, *A case for a case study*, Chapel Hill, University of Chicago Press, 1991.

Foreman, PB., « The theory of case studies », *Social Forces*, vol. 26, n° 4, p. 408-419.

[120]

Goode, WJ. et P. K. Hatt, « The case study », dans WJ. Goode et P.K. Hatt, *Methods in social research*, New York, McGraw-Hill, 1952, p. 330-340.

Hakim, C., « Case studies », dans C. Hakim, *Research Design : strategies and choices in the design of social research*, Londres, Allen and Unwin, 1987, p. 61-75.

Hamel, J., « [Pour la méthode de cas. Considérations méthodologiques et perspectives générales](#), *Anthropologie et sociétés*, vol. 13, n° 3, 1989, p. 59-72.

Hamel, J., « Heurs et malheurs de l'étude monographique. Les problèmes de la méthodologie qualitative en sociologie », *Revue de l'Association pour la recherche qualitative*, vol. 6, 1992, p. 41-49.

Hamel, J. (dir.), *The Case method in sociology*, *Current Sociology*, vol. 40, n° 1, 1992.

Hamel, J. « On the status of singularity in sociology », *Current Sociology*, vol. 40, n° 1, 1992, p. 99-119.

Hamel, J. « The case study in sociology : the contribution of methodological research in the French language », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 30, n° 4, 1993, p. 488-509.

Hamel, J. (avec la coll. de S. Dufour et D. Fortin), *Case study methods*, Beverly Hills (Ca), Sage Publications, 1993.

Hamilton, D., « Some contrasting assumptions about case study research and survey analysis », dans H. Simons (dir.), *Towards a science of the singular*, Norwich, University of East Anglia, 1980.

Hammersley, M., « From ethnography to theory : a program and paradigm for case study research in the sociology of education », *Sociology*, vol. 19, n° 2, 1985, p. 244-259.

Haytin, D.L., *The validity of the case study. Deviance and self-destruction*, New York - Berne, Peter Lang, 1988.

Ives, K.H., « Case study methods ; an essay review of the state of the art, as found in five recent sources », *Case analysis*, vol. 2, n° 2, 1986, p. 137-160.

Javeau, C., « Singularité et sociologie », *Société*, vol. 6, 1989, p. 229-241.

[121]

Kemmis, S., « The imagination of the case and the invention of the study, dans H. Simons (dir.), *Towards a science of the singular*, Norwich, University of East Anglia, 1980, p. 93-142.

Kennedy, M.M., « Generalizing from single case studies », *Evaluation quarterly*, vol. 3, n° 4, 1979, p. 662-678.

Lazarsfeld, P.F. et W.S. Robinson, « The quantification of case studies, *Journal of applied psychology*, vol. 24, 1940, p. 817-825.

Le Play, F., *La méthode sociale*, Paris, Méridiens, 1989 (1879).

Maget, M., *Guide d'étude directe des comportements culturels*, Paris, Éditions du CNRS, 1953.

Maget, M., « Remarques sur le village comme cadre de recherches anthropologiques », *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, vol. 11, 1989, p. 77-91.

McClintock, C.C., Brandon, D. et S.M. Moody, « Applying the logic of simple surveys to qualitative case studies : the case cluster method », *Administrative science quarterly*, vol. 24, n° 4, 1979, p. 612-629.

Merriam, S.B., *Case study research in education. A qualitative approach*, San Francisco, Jossey-Bass, 1988.

Mitchell, J.C., « Case and situation analysis », *Sociological Review*, vol. 51, n° 2, 1983, p. 187-211.

Pages, R., « Cas (méthode des) », dans *Encyclopaedia universalis*, vol. 4, Paris, Encyclopaedia Universalis France, 1984, p. 320-323.

Platt, J., « What can case studies do ? », dans R.G. Burgess (dir.), *Studies in qualitative methodology*, Greenwich (Conn.), JAI Press, 1988, p. 1-23.

Platt, J., « Case study » in american methodological thought », *Current Sociology*, vol. 40, n° 1, 1992, p. 17-48.

Ragin, C.C., « The problem of balancing discourse on cases and variables in comparative social science », *International journal of comparative social science*, *International journal of comparative sociology*, vol. 32, n° 1-2, p. 1-8.

Ragin, C.C. et H.S. Becker (dir.), *What is a case ? Exploring the foundations of social inquiry*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

[122]

Revault d'Allones, C., « L'étude de cas : de l'illustration à la conviction », dans C. Revault d'Allones et al., *La démarche clinique en sociologie*, Paris, Dunod, 1989, p. 67-86.

Rosenblatt, P.C., « Ethnographie case studies », dans M.B. Brewer et B.E. Collins (dir.), *Scientific inquiry and social sciences*, San Francisco, Jossey-Bass, 1981, p. 194-225.

Sabourin, P., « La régionalisation du social. Une approche de l'étude de cas en sociologie », *Sociologie et sociétés*, vol. XXV, n° 2, 1993, p. 69-91.

Schôn, D.A., *The reflective turn : case studies in reflective practice*, New York, Teachers Collège Press, 1991.

Shaw, C.R., « Case study method », *Publications of the American sociological society*, vol. 21, 1931, p. 149-157.

Silverman, D., « Telling convincing stories : a plea for cautious positivism in case-studies », dans B. Glassner et J.D. Moreno (dir.), *The qualitative-quantitative distinction in the social sciences*, Dordrecht (Netherlands), Kluwer Academic, 1989, p. 57-78.

Smith, L.M., « An evolving logic of participant observation, educational ethnography, and other case studies », *Review of research in education*, vol. 6, 1979, p. 316-377.

Stake, R.E. « The case study method in social inquiry », *Educational researcher*, vol. 7, n° 2, 1978, p. 5-8.

Stake, R.E., « Case studies » dans N.K. Denzin et Y.S. Lincoln (dir.), *Handbook of qualitative research*, Thousand Hope (Ca), Sage Publications, 1994, p. 236-247.

Stake, R.E., *The art of the case study research*, Newbury Park, Sage Publications, 1995.

Stoecker, R., « Evaluating and rethinking the case study », *Sociological review*, vol. 39, n° 1, 1991, p. 88-112.

Stouffer, S.A., *Experimental comparison of statistical and case-history methods of attitude research*, New York, Arno Press, 1980 (1930).

Stouffer, S.A., « Notes on the case-study and the unique case », *Sociometry*, vol. 4, 1941, p. 349-357.

Tiévant, S., « Les études de « communauté » et la ville : héritage et problèmes », *Sociologie du travail*, vol. 25, n° 2, 1983, p. 243-257.

[123]

Van Velsen, J., « The extended cas method and situational analysis » dans A.L. Epstein (dir.), *The Craft of social anthropology*, Londres, Tavistock, 1967, p. 129-149.

Vaughan, D., « Theory élaboration : the heuristics of case analysis », dans C.C. Ragin et H.S. Becker (dir.), *What is a case ? Exploring the foundations of social inquiry*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 173-202.

Vovelle, M., « De la biographie à l'étude de cas », *Sources, travaux et histoires*, n° 3-4, 1985, p. 191-198.

Whyte, W.F., *Learning from the field : a guide from experience*, Beverly Hills (Ca), Sage Publications, 1984.

Wilson, S., « Explorations of the usefulness of the case study évaluations », *Evaluation quaterly*, vol. 3, n° 3, p. 446-459.

Wilson, T.D., « A case study in qualitative research », *Social science information studies*, vol. 1, n° 4, 1981, p. 241-246.

Yin, R.K., « The case study as a serious research strategy », *Knowledge*, vol. 3, 1981, p. 97-114.

Yin, R.K., « The case study crisis : some answers », *Administrative science quaterly*, vol. 26, n° 1, 1981, p. 58-65.

Yin, R.K., *Case study research. Design and methods*, Beverly Hills, Sage Publications, 1984.

Yin, R.K., « The rôle of theory in doing case study research and évaluations », dans H.T Chen et P.H. Rossi (dir.), *Theory-driven evaluation in analyzing policies and programs*, Westport (Conn.), Greenwood Press, 1994.

Zonabend, F., « Du texte au prétexte. La monographie dans le domaine européen », *Études rurales*, n° 87-88, 1985, p. 33-38.

[124]

Fin du texte